



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

PROJET DE

PLAN D'ACTION FAMILLE DE MONTRÉAL

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE

LE 15 FÉVRIER 2008



1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556
ocpm.qc.ca

Montréal, le 15 février 2008

Monsieur Gérald Tremblay, maire
Monsieur Frank Zampino, président du comité exécutif
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Objet : Rapport de consultation publique sur le projet de *Plan d'action famille de Montréal*

Monsieur le Maire,
Monsieur le Président du comité exécutif,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport de l'Office de consultation publique portant sur le projet de *Plan d'action famille de Montréal*. L'élaboration du projet de plan a mobilisé plusieurs services de la Ville ainsi que les arrondissements, en collaboration avec des élus, des organismes du milieu et des citoyens. Plus d'une centaine de personnes ont participé aux séances de consultation. La commission a entendu trente mémoires et interventions verbales, dont plusieurs en provenance de regroupements et d'associations.

L'initiative de la Ville d'élaborer un plan d'action famille est très bien accueillie et les interventions des participants confirment que le diagnostic posé reflète bien la réalité. Toutefois, la définition de la famille proposée par la Ville suscite des réserves chez une majorité de participants. La commission est d'avis qu'il est nécessaire d'élargir cette définition afin qu'elle soit plus inclusive et reflète mieux la réalité des familles. De plus, une vision axée sur des principes directeurs qui rechercherait d'abord le bien être des familles et pas seulement l'équilibre démographique de Montréal susciterait plus d'adhésion.

Plusieurs enjeux ont été soulevés dont les principaux portent sur la question de l'habitation abordable et accessible et sur le sentiment d'insécurité qu'engendre la circulation automobile dans la métropole.

Après analyse des préoccupations exprimées, la commission recommande à la Ville, entre autres choses, de réserver un pourcentage plus important aux familles avec enfants dans la part des subventions offertes à l'habitation, en faisant du logement social et abordable pour les familles, un enjeu spécifique du plan, en haussant le seuil rendant une propriété admissible à l'aide financière pour les familles, en poursuivant sa réflexion sur les typologies de logement adaptées aux besoins des familles et sur les moyens de stimuler l'intérêt des promoteurs privés à construire de telles unités.

Le 15 février 2008
Monsieur Gérald Tremblay
Monsieur Frank Zampino

2

Au chapitre de la sécurité des déplacements, la commission recommande à la Ville de considérer prioritaires la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation ainsi que la création de quartiers verts et le développement de pistes cyclables. Elle propose également d'inciter la STM à revoir ses circuits horaires et sa tarification pour répondre aux besoins des familles et suggère d'appuyer les arrondissements qui souhaiteraient réduire la limite de vitesse à 30 km/h sur leur réseau local.

Par ailleurs, les intervenants ont énoncé plusieurs propositions concrètes en appui ou en ajout à celles de la Ville, auxquelles la commission fait écho. Ces propositions sont calquées sur les préoccupations des familles au quotidien et présentent un intérêt pour ceux qui prendront la relève dans les différents chantiers de mise en œuvre du plan.

L'Office rendra ce rapport public le 3 mars 2007, à moins que vous ne souhaitiez qu'il le fasse à une date plus rapprochée. De plus, si vous le jugez opportun, je pourrais me rendre disponible pour présenter le rapport aux élus concernés.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président du comité exécutif, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Louise Roy

c.c Madame Marie-Andrée Beaudoin
 Membre du comité exécutif
 Responsable du développement social et communautaire

Table des matières

Introduction	1
La démarche de consultation.....	1
Le rapport.....	1
1 Le projet de <i>Plan d'action famille de Montréal</i>	3
1.1 Le <i>Cadre de référence famille, Montréal, ville avec enfants</i>	3
1.1.1 Le contexte de la démarche	3
1.1.2 Les objectifs.....	4
1.1.3 Les cibles prioritaires.....	4
1.1.4 La mise en œuvre du projet de <i>Plan d'action famille de Montréal</i>	4
1.2 Le <i>Plan collectif d'action famille, Montréal, ville avec enfants</i>	5
1.2.1 Les quartiers vivants	5
1.2.2 L'habitation	6
1.2.3 La circulation et le transport	6
1.2.4 La sécurité publique.....	7
1.2.5 La culture, les sports et les loisirs.....	7
2 Les préoccupations et les opinions des participants	9
2.1 Le <i>Cadre de référence famille, Montréal, ville avec enfants</i>	9
2.1.1 Les considérations générales et les objectifs	9
2.1.2 La définition de la famille.....	10
2.1.3 Les enjeux globaux	10
2.2 Le <i>Plan collectif d'action famille, Montréal, ville avec enfants</i>	13
2.2.1 Les quartiers vivants	13
2.2.2 L'habitation	14
2.2.3 La circulation et le transport	16
2.2.4 La sécurité publique.....	18
2.2.5 La culture, les sports et les loisirs.....	18
2.3 La mise en œuvre et le suivi du <i>Plan d'action famille de Montréal</i>	21
2.3.1 La démarche de suivi et d'évaluation	21
2.3.2 L'échéancier et le budget.....	22
2.3.4 La collaboration des partenaires	22
2.3.5 Les besoins en communication.....	23

3	Les constats et l'analyse de la commission	25
3.1	<i>Le Cadre de référence famille, Montréal, ville avec enfants</i>	25
3.1.1	Une définition inclusive de la famille.....	26
3.1.2	Les objectifs et les cibles prioritaires.....	27
3.1.3	Des principes directeurs.....	28
3.1.4	Pour une appropriation collective.....	31
3.2	<i>Le Plan collectif d'action famille 2008-2009, Montréal, ville avec enfants</i>	32
3.2.1	L'habitation	32
3.2.2	La circulation et le transport.....	44
3.2.3	Le volet culture, sports et loisirs.....	52
3.2.4	Des quartiers vivants	57
3.2.5	La sécurité publique.....	61
3.3	La mise en œuvre et le suivi.....	63
3.3.1	La gestion du plan d'action famille	63
3.3.2	Le leadership de la Ville.....	65
3.3.3	Des partenariats nécessaires	67
3.3.4	Des besoins en communication	67
	Conclusion	69
	Bibliographie.....	71
	Annexe 1 Les renseignements relatifs au mandat	
	Annexe 2 La documentation	

Introduction

Le projet de *Plan d'action famille de Montréal* émane d'une volonté de l'administration municipale de faire de Montréal une ville de familles où il fait bon vivre et élever des enfants. L'élaboration du projet de plan d'action a mobilisé plusieurs services de la Ville depuis l'automne 2006, ainsi que les arrondissements, en collaboration avec des élus, des organismes du milieu et des citoyens. La démarche de la Ville vise à ce que Montréal soit dotée d'un plan d'action famille comportant un cadre de référence visant à orienter les actions de la ville centre et des arrondissements.

La démarche de consultation

Le 26 septembre 2007, l'Office de consultation publique de Montréal a reçu le mandat du comité exécutif de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 83 de la Charte de la Ville de Montréal, de consulter les citoyens sur le projet de *Plan d'action famille de Montréal*.

Pour informer les citoyens, groupes et organismes de la tenue de cette consultation et les inviter à participer, des annonces ont paru dans plusieurs journaux. Des messages ont aussi été diffusés sur les afficheurs électroniques dans le métro à la fin du mois d'octobre. Près de 500 dépliants ont été distribués à des groupes et organismes du milieu ainsi que dans les bibliothèques de la Ville. La documentation reçue a été rendue disponible aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal ainsi que dans son site Internet. Des copies du projet de *Plan d'action famille de Montréal* ont été déposées dans les bibliothèques publiques de la Ville. L'Office a également diffusé l'information au moyen de courriels, d'envois postaux et de dépliants.

La consultation publique s'est déroulée du 29 octobre au 6 novembre 2007. Plus d'une centaine de citoyens et de représentants de groupes et d'organismes ont participé à ces échanges. Trente présentations écrites ou verbales ont été reçues ou entendues par la commission. De plus, l'Office a innové en invitant les citoyens à faire part de leurs suggestions et commentaires dans un forum de discussion hébergé dans son site Internet et en activité du 29 octobre au 26 novembre 2007.

Le rapport

Le chapitre 1 de ce rapport présente un résumé du projet de *Plan d'action famille de Montréal*. Le chapitre 2 reflète les préoccupations et les opinions des participants. Le chapitre 3 rend compte des constats et de l'analyse de la commission. La conclusion résume ses principales recommandations.

1 Le projet de Plan d'action famille de Montréal

L'administration municipale souhaite se doter d'un plan d'action dans le but de mieux répondre aux besoins des familles établies sur son territoire, de les fidéliser et d'en attirer de nouvelles. Son projet de plan d'action famille est composé de trois niveaux de documents :

- Le *Cadre de référence famille, Montréal, ville avec enfants*, constitue l'élément central soumis à la consultation. C'est le document d'orientation qui encadrera les interventions de la Ville visant le mieux-être des familles à Montréal sur un horizon de plusieurs années.
- Le *Plan collectif d'action famille 2008-2009, Montréal, ville avec enfants*, propose les premiers jalons et actions concrètes que la ville centre souhaite mettre en place dès 2008 et 2009.
- Les plans locaux d'action famille élaborés par les arrondissements. Ces derniers ont été déposés à titre d'information et ne font pas partie du mandat de consultation de l'Office de consultation publique de Montréal.

La qualité de vie des familles étant influencée par de très nombreux facteurs, le projet de *Plan d'action famille de Montréal* s'inscrit en complémentarité avec plusieurs plans et stratégies de la Ville déjà adoptés ou en cours d'adoption.

À travers cette consultation, la Ville s'adresse à l'ensemble des citoyens et de ses partenaires pour bonifier la réflexion et les actions envisagées et pour susciter une mobilisation autour des enjeux des familles à Montréal. Les trois questions qu'elle soumet à la consultation sont les suivantes :

- Avons-nous défini les bons enjeux?
- Le choix des actions est-il judicieux si l'on veut générer un impact maximal?
- Quelles actions significatives les partenaires et intervenants peuvent-ils poser dans leur domaine pour réaliser « Montréal, ville avec enfants »?

1.1 Le Cadre de référence famille, Montréal, ville avec enfants

Le cadre de référence établit le contexte de la démarche, ses objectifs et les éléments de mise en œuvre du plan d'action famille.

1.1.1 Le contexte de la démarche

Montréal possède des atouts indéniables qui en font un endroit enviable où il fait bon vivre. Cependant, sa capacité à retenir les jeunes familles est fragilisée par plusieurs facteurs, dont l'augmentation du prix des propriétés et des coûts de logement par rapport aux banlieues et certaines perceptions défavorables sur le milieu de vie pour les familles, notamment au chapitre de la sécurité routière.

Les jeunes Montréalais s'identifient à leur ville et y sont attachés. Pourtant, les jeunes ménages qui souhaitent élever une famille et qui ont les moyens d'emprunter pour acheter une première maison ont tendance à sortir de l'île de façon continue.

Les familles sont le cœur de toute communauté, qu'on peut voir comme un organisme vivant dont la santé se vérifie par sa capacité à se perpétuer. Un équilibre entre les groupes d'âge est nécessaire pour préserver le dynamisme de Montréal, sa qualité de vie, sa capacité à attirer, sur le plan

international, les personnes jeunes et créatives qui contribueront au maintien du niveau de vie des Montréalais durant les prochaines décennies.

Faire de Montréal une ville avec enfants constitue donc un ensemble de défis lancés à tous les acteurs de la communauté, en matière de qualité de vie des quartiers, d'habitation, de transport, de sentiment de sécurité, de parcs et d'espaces verts ainsi que de culture, sports et loisirs.

1.1.2 Les objectifs

Le projet de plan d'action famille de la Ville réfère à la famille dans toutes les formes qu'elle peut prendre aujourd'hui et la définit, dans sa plus simple expression, comme « une famille constituée d'un adulte et d'un enfant, sous la responsabilité de l'adulte » (doc. 1.1, p.13).

La Ville se donne cinq objectifs globaux :

- Remettre la valeur « famille » au cœur de ses préoccupations et de ses actions et le faire savoir.
- Consolider et développer la qualité de vie des familles vivant actuellement à Montréal.
- Établir une « cible famille Montréal », un nombre de familles à atteindre pour 2012.
- Maintenir la santé sociale et économique de Montréal en attirant et en fidélisant suffisamment de familles.
- Favoriser les liens intergénérationnels.

1.1.3 Les cibles prioritaires

Dans sa démarche, la Ville s'adresse en priorité aux familles vivant actuellement à Montréal. Elle veut continuer à créer pour elles un milieu de vie épanouissant. La Ville propose, de plus, une stratégie de rétention et de fidélisation des ménages. Étant donné que c'est à Montréal que se trouve le premier bassin de gens enclins à s'y établir, quatre groupes cibles sont définis :

- Les jeunes de 25 à 34 ans, Montréalais d'origine ou d'adoption, ayant déjà fondé une famille ou étant sur le point de le faire.
- Les 35 à 44 ans qui ont déjà un ou deux enfants et qui songent peut-être à déménager.
- Les familles d'immigration récente, pour qu'elles choisissent Montréal pour de bon.
- Les Montréalais-de-jour, estimés à 300 000 personnes, qui travaillent à Montréal.

1.1.4 La mise en œuvre du projet de *Plan d'action famille de Montréal*

Le cadre de référence famille, une fois adopté, aurait une durée de vie de plusieurs années alors que le plan collectif d'action aurait une visée de deux ans. Les arrondissements ont élaboré leurs plans locaux pour une période de deux à cinq ans généralement. Le plan collectif et les plans locaux seraient réajustés d'année en année.

Une instance assurerait le suivi du plan d'action de la ville centre, le « Chantier Ville », qui donnerait lieu à une reddition de comptes annuelle au conseil municipal. Ce chantier permanent serait composé de la responsable politique du dossier, de quelques partenaires de la société civile et d'un responsable administratif.

De même, les arrondissements seraient dotés de leurs propres chantiers, lieux permanents d'évaluation et de réajustement, avec une reddition de comptes annuelle au conseil d'arrondissement.

Les coûts associés aux divers plans d'action devraient être absorbés à l'intérieur des enveloppes de fonctionnement et d'immobilisations existantes, une approche que la Ville veut à la fois réaliste et incitative à la créativité. Un grand nombre des actions envisagées seraient des mesures simples et peu coûteuses.

1.2 Le Plan collectif d'action famille, Montréal, ville avec enfants

Le projet de plan collectif présente l'ensemble des actions que la ville centre souhaite mettre en place dès 2008 et 2009. Il vient en appui aux plans locaux adoptés ou en voie de l'être par les arrondissements.

Le projet se structure en cinq volets portant sur les thématiques des quartiers vivants, de l'habitation, de la circulation et du transport, de la sécurité publique ainsi que de la culture, du sport et des loisirs. Chaque volet présente les atouts de Montréal, les enjeux actuels, les mesures en place et ce que Montréal compte faire.

Chaque volet est aussi ponctué d'un appel aux partenaires. En effet, à elle seule, la Ville ne peut répondre à toutes les attentes des familles. Elle invite donc ses partenaires et les divers acteurs publics et privés à s'associer à sa démarche et à s'impliquer ou à continuer à le faire. Les administrations des arrondissements, les groupes communautaires, les promoteurs immobiliers et le milieu des affaires, les réseaux de l'éducation et de la santé, les ministères et organismes du Québec et du Canada sont parmi les partenaires identifiés par la Ville.

De plus, le projet de plan collectif prévoit un programme de communications visant à mettre en valeur la qualité de vie de Montréal pour les familles. La Ville s'assurerait ainsi de faire connaître toutes ses actions pour les familles et créerait un label qui pourrait être apposé à toutes les initiatives à cet effet.

Les cinq volets du projet sont résumés dans les sous-sections qui suivent :

1.2.1 Les quartiers vivants

La Ville veut soutenir la vitalité de ses quartiers en renforçant ses noyaux urbains. Elle souhaite aussi encourager la mixité sur tous les plans par des mesures favorisant l'inclusion de logements abordables dans les projets immobiliers, par un travail de rapprochement interculturel et par la conservation de milieux naturels à proximité des milieux résidentiels. Montréal possède déjà plusieurs politiques et stratégies pour l'aider à faire face à ces enjeux. Un double défi demeure, qui est celui d'investir de façon continue et judicieuse pour conserver le patrimoine que représentent ses quartiers ; de plus, elle doit en promouvoir la diversité et la richesse auprès des jeunes et des jeunes familles.

Dans ses actions futures, la Ville compte, entre autres, poursuivre sa contribution financière liée à la protection du patrimoine et pour soutenir les actions menées par les associations de marchands et les groupes communautaires ; elle désire continuer à acquérir de nouveaux espaces naturels et à investir dans la restauration et l'amélioration de son réseau de parcs existants.

1.2.2 L'habitation

Montréal est un lieu de choix pour les familles. Son parc résidentiel compte une large palette de types d'habitation. La propriété représente aussi un facteur d'enrichissement pour les jeunes familles, la plus-value à long terme étant largement supérieure à celle possible en banlieue.

Cependant, Montréal a connu une importante poussée des prix qui rend difficile l'accès à la propriété à un coût raisonnable, plus particulièrement pour les jeunes familles. De plus, les nouvelles constructions résidentielles sont principalement orientées vers de petites unités, peu adaptées aux besoins des familles. Le marché du logement locatif demeure limité quand il s'agit de grands logements et peu abordable dans certains quartiers. Le maintien en bon état du parc résidentiel constitue également un problème dans les quartiers défavorisés.

En plus de maintenir une action continue en logement social et communautaire, la Ville envisage certaines améliorations stratégiques à ses interventions, dont :

- Un accroissement de la part des familles dans le programme d'aide à l'accession à la propriété ;
- Une bonification du programme d'aide à la rénovation pour les immeubles locatifs avec propriétaires-occupants et pour les plex ;
- Un ciblage de logements familiaux pour chaque projet visé par la stratégie d'inclusion de logements abordables ;
- La relance du programme d'aide à la construction résidentielle avec des incitatifs en fonction des besoins des familles ;
- La mise en place d'une stratégie de marketing résidentielle ciblant en particulier la clientèle des jeunes familles urbaines ;
- Un soutien à la conception d'habitations destinées aux familles notamment par des concours et des projets pilotes.

1.2.3 La circulation et le transport

Le projet de plan collectif souligne que le transport en commun offre aux parents une réduction du temps et du coût liés au transport, une contribution importante à la conciliation travail-famille et, aux adolescents et jeunes adultes, une liberté de mouvement pour se déplacer. Dans les domaines de la circulation et des transports collectifs et actifs, la Ville a déjà mis en place certaines mesures dont :

- L'engagement de 133 policiers dédiés spécifiquement à l'application du *Code de la sécurité routière* ;
- L'adoption de mesures d'apaisement de la circulation ;
- Des services de navette et de desserte scolaire et pour les camps de jour et événements d'envergure ou fêtes familiales ;
- Un réseau de 400 kilomètres de voies cyclables.

De nombreuses actions découleront du *Plan de transport 2007, Réinventer Montréal* et d'autres actions sont envisagées pour répondre aux besoins des familles. La Ville vise donc notamment à :

- Amorcer la mise en place de quartiers verts ;
- Créer un Bureau de la sécurité des déplacements ;
- Poursuivre l'établissement de zones de réduction de vitesse maximale permise ;
- Améliorer l'aménagement des stations de métro et des autobus pour recevoir les personnes avec poussettes ;
- Doubler le réseau de pistes cyclables.

1.2.4 La sécurité publique

Montréal est une des grandes villes les plus sécuritaires en Amérique du Nord. Son service de police est organisé sur le principe de la police de quartier et fait de la présence communautaire et de la prévention des priorités.

Un décalage subsiste pourtant entre les faits mesurés et la perception de sécurité qu'ont les citoyens. Le sentiment d'insécurité se rattacherait davantage aux préoccupations reliées à l'automobile qu'à la criminalité ou aux incivilités. La Ville souhaite toutefois accroître la sécurité de Montréal ainsi que la perception de sécurité auprès des Montréalais et de l'ensemble des Québécois à l'égard de Montréal.

La Ville finance déjà des projets d'insertion locale et soutient des programmes d'action citoyenne et des activités pour contrer l'isolement et les gangs de rue. La ville compte poursuivre ses activités pour contrer la délinquance et la criminalité. D'autres mesures sont prévues dont :

- L'intensification de la présence du Service de police de la ville de Montréal (SPVM) dans les lieux publics et les écoles ;
- Des actions pour réduire les incivilités ;
- L'ajout d'un volet embellissement à l'*OpérationMontréal.net* visant entre autres le nettoyage du mobilier urbain et des graffitis sauvages.

1.2.5 La culture, les sports et les loisirs

Montréal est une ville réputée pour ses activités, ses institutions et ses milieux culturels. Elle possède, de plus, un riche patrimoine naturel avec près de 1000 parcs locaux et 17 grands parcs et parcs-nature. Elle a aussi une longue pratique de l'organisation du loisir et du sport, laquelle est soutenue par des milliers de bénévoles. Elle coordonne et soutient plusieurs événements destinés aux familles.

L'entretien et le développement des infrastructures nécessitent cependant des ressources considérables. De plus, les familles ont des besoins particuliers dont la Ville doit tenir compte. Enfin, un des grands défis est d'assurer l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports à une clientèle famille de plus en plus diversifiée. Beaucoup d'interventions sont déjà en cours et la Ville entend poursuivre ses efforts, notamment par :

- Son plan de dix ans pour la consolidation des bibliothèques ;
- L'adaptation des horaires et des programmes dans divers domaines ;
- La modernisation des centres sportifs et communautaires ;
- La mise en œuvre des politiques de développement culturel et du patrimoine.

2 Les préoccupations et les opinions des participants

Plus de 125 personnes ont participé à la consultation sur le projet de *Plan d'action famille de Montréal*, dont des parents, des représentants des familles montréalaises et des organismes aux champs d'intérêt variés. Ce chapitre propose une synthèse de leurs interventions articulée en trois sections portant respectivement sur ce qui a trait au cadre de référence, au plan collectif d'action ainsi qu'à la mise en œuvre du *Plan d'action famille de Montréal*.

2.1 Le Cadre de référence famille, Montréal, ville avec enfants

Les préoccupations des participants relatives au *Cadre de référence famille, Montréal, ville avec enfants*, portent principalement sur certaines considérations générales, dont les raisons d'être, les objectifs et les cibles prioritaires du projet de *Plan d'action famille* ainsi que sur la définition de la famille et les enjeux globaux qui sous-tendent le plan d'action.

2.1.1 Les considérations générales et les objectifs

D'entrée de jeu, plusieurs participants, dont le comité Famille de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal, ont salué l'engagement de la Ville envers les familles. En se dotant d'une politique familiale, l'organisme considère que la Ville reconnaît et valorise la place et le rôle des familles, en leur permettant d'agir avec la municipalité sur les sujets qui les concernent et dans des domaines qui influent directement sur leur qualité de vie (doc. 10.5, p. 3).

Tout en reconnaissant la pertinence de se doter d'une politique familiale, le Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal (ROCFM) déplore que la Ville ait choisi principalement les angles démographiques et économiques pour traiter et élaborer sa politique familiale. De plus, selon le regroupement, les échéanciers très serrés ne favorisent pas l'appropriation et la participation d'acteurs clés comme les familles et les organismes communautaires qui les représentent. Afin de s'assurer de l'actualisation de la politique et de son appropriation, le ROCFM considère que les familles doivent être partie prenante de la démarche d'élaboration, d'actualisation et d'évaluation de la politique, que des ressources minimales doivent être injectées et que les arrondissements doivent porter de manière active le projet (doc. 9.13, p. 4).

Selon le Conseil jeunesse de Montréal, les éléments abordés dans le plan d'action s'inscrivent davantage dans une stratégie de valorisation des atouts montréalais plutôt que de solutions (doc. 9.9, p. 1). Considérant que la Ville met surtout en avant des projets déjà existants, tenant plus ou moins compte des réalités des familles, le ROCFM et d'autres s'inquiètent que la politique familiale ne devienne qu'un outil promotionnel pour recruter de nouvelles familles (doc. 9.13, p. 4, 6).

Si un équilibre des groupes d'âge apparaît nécessaire au dynamisme économique de Montréal, le Conseil jeunesse de Montréal considère important de ne pas omettre les aspects sociaux relatifs aux familles et particulièrement aux jeunes. Faisant valoir que le sentiment d'appartenance chez les jeunes dépend beaucoup de son lieu de naissance, l'organisme croit qu'il faut en priorité viser à retenir ceux qui n'ont pas encore d'enfants, afin que Montréal ne devienne pas une ville de passage (doc. 9.9, p. 1 ; M^{me} Marilou Filiatrault, doc. 8.7, L2610-2625). Cette position est reprise par d'autres participants, dont le Milieu associatif montréalais des personnes handicapées, qui ne croient pas que Montréal pourra attirer les familles qui ont déjà fait le choix de quitter l'île (doc. 9.1, p. 6).

Certains participants accueillent avec intérêt l'identification de cibles prioritaires dans le plan d'action. Toutefois, le Conseil des Montréalaises note qu'on ne retrouve aucune stratégie distincte, qui devrait normalement en découler, ni dans le plan d'action de la Ville ni dans ceux déjà complétés des arrondissements (doc. 9.7, p. 3). Le comité Famille de la CRÉ de Montréal considère également que le plan d'action n'expose pas clairement les pistes associées aux groupes d'âge ciblés ou aux cohortes visées, ce qui ne facilite pas l'évaluation des impacts de la politique (doc. 10.5, p. 6).

Le comité Famille de la CRÉ de Montréal, entre autres, recommande à la Ville de tenir compte, dans les actions déployées, des divers types de familles et des réalités particulières que vivent notamment les familles monoparentales, nombreuses ou venues d'ailleurs (doc. 10.5, p. 6). Dans une perspective d'inclusion, le Conseil des Montréalaises souhaite que les familles moins fortunées et celles qui ont des besoins spéciaux, telles que celles qui comptent une ou des personnes vivant avec un handicap, fassent aussi partie des cibles prioritaires de la Ville (doc. 9.7, p. 3).

2.1.2 La définition de la famille

Un grand nombre de participants croit qu'il y aurait lieu de revoir la définition de la famille sur laquelle s'appuient les documents afin de mieux refléter la réalité de la famille contemporaine. Selon des représentants des aînés, la famille « réseau » définie dans le plan d'action présente une vision restreinte de ce que sont les liens intergénérationnels, les grands-parents y étant perçus uniquement dans leur rôle utilitaire (doc. 9.5, p. 7). De plus, selon le Conseil jeunesse de Montréal, le réseau est aussi communautaire, particulièrement pour les jeunes familles d'immigration récente ne disposant pas toujours d'un réseau familial à Montréal (doc. 9.9, p. 6).

Parce que le lien unissant les membres d'une famille peut être biologique ou social, plusieurs participants, comme le comité Famille de la CRÉ de Montréal et le Milieu associatif montréalais des personnes handicapées, privilégient une définition large et inclusive de la famille, qui retient la notion de lien intergénérationnel et de prise en charge des personnes non autonomes ou en perte d'autonomie (doc. 10.5, p. 3 ; doc. 9.1, p. 7). Selon le ROCFM, la définition de la famille devrait permettre à tous les types de familles, quelle que soit leur réalité, une plus grande identification et reconnaissance. La diversité devrait y être reconnue comme une richesse (doc. 9.13, p. 5).

2.1.3 Les enjeux globaux

D'autres enjeux plus globaux ont été soulevés par les participants. Leurs préoccupations portent essentiellement sur la question de la conciliation travail-famille, le développement durable et l'environnement sain, l'accessibilité universelle et le climat économique et social.

La conciliation travail-famille

La gestion du temps est un défi majeur pour les familles. Le Conseil des Montréalaises déplore le désengagement de Montréal vis-à-vis les questions relatives à la conciliation travail-famille qui, selon la Ville, incombent à tous et chacun (doc. 9.7, p. 6). Même si la conciliation famille-travail ne relève pas directement de la gouvernance de la municipalité, plusieurs, dont le ROCFM, encouragent la Ville à être proactive (doc. 9.13, p. 8). Pour une meilleure articulation des temps familiaux, du travail et des études notamment, le comité Famille de la CRÉ de Montréal et plusieurs autres considèrent que certaines actions pourraient être mises de l'avant sans coûts additionnels, par le biais de la concertation avec d'autres acteurs (doc. 10.5, p. 6).

Selon le Forum jeunesse de l'île de Montréal et plusieurs autres participants, la Ville, à titre d'employeur, devrait être un exemple en matière de conciliation afin d'offrir à ses employés des conditions de travail adaptées à leur réalité (doc. 9.2, p. 11). À cet égard, le Conseil des Montréalaises recommande à la Ville de mettre en place des mesures qui facilitent l'organisation du temps, dont les horaires flexibles et le travail à temps partagé (doc. 9.7, p. 7).

Selon plusieurs participants, dont The Family Caucus, les horaires des services de garde ne sont pas adaptés aux parents qui travaillent à contrat ou selon des horaires variés (doc. 9.11, p. 2). Le Conseil des Montréalaises considère que la Ville doit faire preuve de leadership afin d'encourager les autres intervenants de la Ville, mais aussi ses partenaires externes, à tenir compte des besoins en matière de conciliation famille-travail dans l'élaboration de leurs offres de services (doc. 9.7, p. 7). Selon une participante, la Ville devrait s'inspirer du concept européen de « bureau des temps » dans lequel la Ville et d'autres acteurs, dont les commissions scolaires et les secteurs sportif et culturel notamment, travailleraient à une meilleure intégration de l'offre de services (M^{me} Diane Gabrielle Tremblay, doc. 8.3, L1105-1115).

Sport et Loisir de l'île de Montréal recommande à la Ville d'élargir le concept de conciliation famille-travail-études en y intégrant le loisir (doc. 9.15, p. 7). Dans le même esprit, le Milieu associatif montréalais des personnes handicapées considère que la conciliation travail-famille est précaire lorsqu'un membre de la famille, parent ou enfant, requiert des soins de santé et des services spécialisés. Selon l'organisme, l'aide aux grands-parents vieillissants requiert aussi beaucoup de temps à certains moments de la vie (doc. 9.1, p. 8). La Table de concertation des aînés de l'île de Montréal abonde dans le même sens et introduit la notion de soins à la conciliation travail-famille (doc. 9.5, p. 9).

Le développement durable et un environnement sain

La Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal apprécie que la Ville situe d'emblée son plan d'action dans une perspective de développement durable. L'organisme considère tout aussi pertinent et essentiel l'arrimage prévu avec les autres plans de la Ville, dont le plan de transport (doc. 9.6, p. 10).

Selon plusieurs participants, dont le Forum jeunesse de l'île de Montréal, le développement durable est devenu une composante incontournable dans l'élaboration de programmes et de politiques. L'organisme propose plusieurs mesures visant la recherche d'un développement durable maximal, dont l'utilisation de matériaux favorisant l'efficacité énergétique et le recyclage lors de la rénovation de bâtiments ou d'espaces publics municipaux (doc. 9.2, p. 6).

Selon un participant, Montréal pourrait devenir un leader exemplaire du développement durable en mettant en œuvre un plan mobilisateur, avec des actions telles que l'implantation de ruelles vertes, qui auraient des impacts positifs sur la vitalité socioéconomique locale, la santé ainsi que le sentiment d'appartenance des familles (doc. 9.14, p. 25). Dans le même esprit, le Forum jeunesse de l'île de Montréal recommande de développer des projets pilotes de cueillette sélective des déchets, incluant les déchets compostables dans plusieurs quartiers (doc. 9.2, p. 6).

D'après la Direction de santé publique, la santé est une valeur capitale pour les familles et pour la société en général; à ce titre, elle doit faire partie des valeurs véhiculées par le plan d'action. Afin de favoriser un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation, la Direction suggère d'assurer un ancrage avec le plan d'action gouvernemental de promotion de saines habitudes de vie et de problèmes reliés au poids du gouvernement du Québec, qui invite les municipalités à poser

des actions concrètes, notamment en matière de sécurité routière et urbaine, de commerces alimentaires de proximité et d'équipements de loisirs actifs (doc. 9.6, p. 9-10).

Pour le Forum jeunesse, les îlots de chaleur, la congestion routière, les problèmes de santé publique liés à la pollution atmosphérique, l'inconfort lié au bruit routier, l'insécurité des déplacements sont des enjeux étroitement liés à l'automobile et influent directement sur la qualité de vie et la quiétude des familles montréalaises. L'organisme recommande à la Ville de mettre tous les efforts nécessaires pour faire de Montréal une ville où les transports collectifs et actifs sont à l'avant plan du développement urbain (doc. 9.2, p. 9).

L'accessibilité universelle

Selon plusieurs, comme le Milieu associatif montréalais des personnes handicapées, le plan d'action doit répondre à l'ensemble des besoins des familles, dont celles qui comptent un membre ayant une incapacité, peu importe son âge. Le plan d'action doit ainsi s'adresser à tous les types de familles, s'intéresser à toutes les étapes de leur vie et prendre en compte toutes les situations rencontrées par les familles vivant à Montréal. Pour ces raisons, l'organisme recommande d'intégrer l'accessibilité universelle comme principe de base transversal du plan d'action famille (doc. 9.1, p. 5).

Une représentante du Comité régional pour la déficience intellectuelle souligne que le plan d'action de la Ville en matière d'accessibilité universelle ne couvre pas spécifiquement la dimension de la famille. Elle considère donc important que le principe de l'accessibilité universelle se retrouve explicitement dans le plan d'action famille pour que les actions soient faites non pas en fonction de la personne handicapée, mais de la famille dont un membre est handicapé (M^{me} Thérèse Colin, doc. 8.1, L1980-2000).

La Direction de santé publique suggère également de renforcer la notion d'accessibilité dans le plan d'action pour que, comme la Ville de Longueuil, Montréal puisse analyser chacun des thèmes sous l'angle des différentes dimensions de l'accessibilité des services : financière, temporelle, spatiale et de l'information. L'organisme souligne aussi qu'il existe des inégalités en matière d'accessibilité à certains services, infrastructures ou installations entre les quartiers ou les arrondissements. L'accès à l'information devrait également être considéré sous l'angle de la diversité des situations familiales, comme le suggère la politique familiale de la Ville de Québec (doc. 9.6, p. 11-12).

Le climat économique et social

Tout en reconnaissant les actions de la Ville pour soutenir le développement économique et améliorer les conditions de vie ainsi que la responsabilité des gouvernements supérieurs à cet égard, la Direction de santé publique croit qu'il serait pertinent que la Ville élabore, en collaboration avec les partenaires concernés, un plan de développement social et de lutte contre la pauvreté où les préoccupations des familles seraient prises en compte (doc. 9.6, p. 11).

La Direction et le comité Famille de la CRÉ de Montréal notamment, suggèrent d'intégrer un volet « environnement économique favorable » dans le cadre de référence, afin d'aborder la question de l'intégration professionnelle des jeunes adultes, des personnes immigrantes et des femmes, et d'envisager les moyens à mettre en œuvre pour encourager les entreprises à favoriser la conciliation famille-travail-études. Ce serait aussi l'occasion d'examiner l'accessibilité financière des familles aux services municipaux (doc. 9.6, p. 11 ; doc. 10.5, p. 6).

2.2 Le Plan collectif d'action famille, Montréal, ville avec enfants

Cette section s'articule en fonction des cinq propositions d'actions identifiées par la Ville dans son plan collectif, soit respectivement les quartiers vivants, l'habitation, la circulation et le transport, la sécurité publique, ainsi que la culture, les sports et les loisirs.

2.2.1 Les quartiers vivants

De façon générale, les participants appuient les actions du plan collectif visant à renforcer les noyaux urbains et à encourager la mixité des quartiers sur tous les plans, avec une diversité de fonctions et de services de proximité pour répondre à des besoins variés. Ils proposent plusieurs mesures visant l'amélioration de la qualité de vie des familles.

Comme le comité Famille de la CRÉ de Montréal et la Table de concertation des aînés de l'île de Montréal, plusieurs demandent à la Ville de s'assurer que l'aménagement des espaces publics favorise la cohabitation intergénérationnelle afin, notamment, de faciliter l'entraide familiale (doc. 10.5, p. 7 ; doc. 9.5, p. 8).

Le comité Famille de la CRÉ recommande également de s'assurer de la présence de services de proximité répondant aux besoins des familles, tels que des services de garde ou des écoles (doc. 10.5, p. 7). Le Regroupement des centres de la petite enfance (CPE) de l'île de Montréal abonde dans le même sens et demande la reconnaissance des CPE à titre de partenaires dans les services de proximité aux familles. Afin de pallier le déficit de places en garderie et de faciliter le développement de nouvelles installations, l'organisme prône, entre autres, un assouplissement de certaines mesures administratives (doc. 9.3, p. 4, 12-13).

Selon le Centre 1,2,3 GO!, de nombreuses familles ne reconnaissent pas la description de leur environnement dans le concept des noyaux villageois, à cause notamment des distances à parcourir pour accéder aux services (doc. 9.18, p. 9). Cette réalité préoccupe également la Direction de santé publique de Montréal qui recommande à la Ville d'encourager la mixité des fonctions sans limiter son action aux seuls noyaux villageois. Elle encourage également une collaboration avec la Ville et les centres de santé et de services sociaux (CSSS) et les communautés locales afin d'améliorer l'accès aux aliments santé à Montréal sur l'ensemble du territoire (doc. 9.6, p. 22).

Pour The Family Caucus et d'autres, la Ville devrait s'assurer que les services et les commerces sont mieux adaptés aux besoins des familles avec enfants en veillant, par exemple, à installer des tables à langer et à prévoir un endroit adéquat pour permettre aux mères d'allaiter (doc. 9.11, p. 3). Des participants suggèrent également d'étudier certaines mesures, telles que des espaces de stationnement réservés qui faciliteraient l'accès aux commerces et aux services pour les familles (doc. 9.2, p. 10 ; doc. 9.5, p. 10). À ce chapitre, la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent propose de développer une norme ISO famille pour les commerces et autres services de proximité (doc. 9.4, p. 13).

Selon la Table de concertation logement/aménagement de la Petite-Patrie, les familles arrivantes devraient être mieux informées des services disponibles dans leurs quartiers afin de faciliter leur intégration (doc. 9.10, p. 8).

2.2.2 L'habitation

La majorité des participants appuie le constat de la Ville selon lequel la question du logement est centrale dans le choix d'un milieu de vie pour les familles. Ils souscrivent en général aux enjeux identifiés dans le plan visant l'accès à la propriété pour les familles et le maintien en bon état du parc résidentiel. Ils considèrent malgré tout que Montréal devrait mettre l'emphase sur son parc locatif par une offre adéquate en logement social et abordable, afin de combler les besoins des familles à revenu faible et modeste.

Les besoins en logement social, communautaire et abordable

Selon le Comité d'action de Parc-Extension, le manque de logements abordables est un obstacle majeur à la venue de nouvelles familles et au maintien des familles dans leur quartier (doc. 10.1, p. 3). Plusieurs intervenants, dont le Conseil des Montréalaises, recommandent à la Ville d'accorder une priorité accrue aux initiatives visant à accroître l'offre en logement abordable à Montréal (doc. 9.7, p. 10-11). La Ville devrait également s'assurer d'une répartition équilibrée de ces logements sur son territoire, afin de permettre aux familles de demeurer dans le quartier de leur choix (doc. 9.2, p. 7).

L'inclusion d'une cible de logements familiaux pour chaque projet visé par la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* de la Ville est une mesure accueillie favorablement par les participants. Selon certains, la Ville devrait s'assurer que la stratégie soit appliquée de façon systématique sur l'ensemble du territoire, incluant les quartiers centraux, notamment pour toute cession de propriétés de la Ville (doc. 9.4, p. 17 ; M. Éric Michaud, doc. 8.7, L3963-3967).

Afin de mieux répondre aux besoins des familles à revenu faible et modeste, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et d'autres recommandent à la Ville de construire davantage de logements sociaux et communautaires (doc. 9.19, p. 4). Selon plusieurs, dont le comité Famille de la CRÉ de Montréal, la Ville devrait constituer une réserve par l'achat et la réhabilitation de terrains et de bâtiments en vue de développer ce type de logement (doc. 10.5, p. 8).

Le Conseil des Montréalaises se préoccupe de l'absence de mesures portant sur les besoins de développement et de rénovation des logements sociaux et communautaires, notamment des habitations à loyer modique gérées par l'Office municipal d'habitation de Montréal. L'organisme suggère d'amorcer une réflexion en ce sens et d'inclure au plan collectif les pistes d'actions qui en découleront (doc. 9.7, p. 11). Le comité Famille de la CRÉ de Montréal recommande le renforcement des mesures de soutien et d'accompagnement des familles en logement social (doc. 10.5, p. 8).

Pour faciliter l'accès à l'information pour les familles qui cherchent un logement social et communautaire, The Family Caucus suggère de centraliser l'information sur les habitations disponibles, par exemple dans un site Internet, et de créer un « guichet unique » pour les listes d'attente, comme ce qui se fait pour les centres de la petite enfance (doc. 9.11, p. 2). Par ailleurs, plusieurs participants, dont le Centre 1,2,3 GO!, soulignent l'importance de réaliser une campagne de sensibilisation positive envers les familles pour contrer les préjugés envers les familles avec enfants (doc. 9.18, p. 14).

L'adaptation des logements aux besoins des familles

Plusieurs font valoir que les logements offerts actuellement sur le marché ne répondent pas aux besoins des familles avec enfants en terme d'espace ou sont à des prix inabordables. Afin d'encourager les promoteurs à construire des logements plus grands, notamment en rez-de-chaussée d'immeubles locatifs, certains proposent la mise sur pied d'incitatifs, tels que l'adaptation de la réglementation de zonage (doc. 9.6, p. 14 ; doc. 9.9, p. 3).

Plusieurs autres, dont la Table de concertation des aînés, souhaitent que la Ville encourage aussi l'implantation d'habitations visant le rapprochement intergénérationnel (doc. 9.5, p. 9). Le Conseil jeunesse suggère notamment la mise en place de leviers visant à optimiser l'usage des logements de triplex (doc. 9.9, p. 3). D'autres participants attirent l'attention sur les transformations abusives de duplex en cottages et l'occupation des grands logements par les étudiants dans certains quartiers (doc. 9.10, p. 6 ; doc. 10.1, p. 3).

Des représentants des personnes ayant des limitations fonctionnelles recommandent à la Ville de développer des mesures incitatives pour tendre vers l'accès universel aux bâtiments existants et favoriser la réalisation de logements sociaux et abordables accessibles pour ces familles. À cet égard, ils encouragent la Ville à collaborer avec des organismes qui ont développé une expertise en adaptation de domicile. Ils soulignent, par ailleurs, que l'accessibilité universelle est un défi qui ne se limite pas aux personnes handicapées, mais qui serait bénéfique pour toutes les familles vivant à Montréal (doc. 10.2, p. 6-7, 9 ; doc. 9.1, p. 16).

Au chapitre des adaptations de logements pour les familles, des participants souhaitent qu'une attention particulière soit portée à l'aménagement des espaces extérieurs pour les enfants, à la sécurisation des accès ainsi qu'à une meilleure insonorisation des appartements (M^{me} Jacynthe Tremblay, doc. 8.2, L585-600 ; doc. 9.6, p. 14).

Le maintien en état du parc résidentiel

La bonification du programme d'aide à la rénovation pour les immeubles locatifs annoncée dans le plan collectif est accueillie avec intérêt car de nombreux logements à Montréal nécessitent des réparations majeures. Selon un représentant de la Direction de santé publique de Montréal, plusieurs quartiers connaissent des problèmes d'insalubrité des logements, ce qui a des conséquences sur la santé des occupants et particulièrement celle des enfants (Dr Stéphane Perron, doc. 8.9, L2250-2290). En plus des mesures annoncées dans le plan collectif, la Direction souligne l'importance d'intensifier les inspections, d'harmoniser les politiques à travers les arrondissements et de faire un suivi rapide lorsque des problèmes de salubrité sont présents (doc. 9.6, p. 14).

Plusieurs participants, dont The Family Caucus, sont en faveur d'un meilleur contrôle du prix des loyers à Montréal pour favoriser l'accès aux familles à des logements abordables (doc. 9.11, p. 2). À cet égard, le comité Famille de la CRÉ de Montréal propose l'instauration de mesures incitatives à l'endroit des propriétaires afin qu'ils maintiennent en état le parc locatif tout en conservant les loyers abordables (doc. 10.5, p. 12). Le Comité d'action de Parc-Extension suggère aussi de moduler l'aide à la rénovation pour veiller à ce que les occupants des logements rénovés soient bien la clientèle visée (doc. 10.1, p. 5). Le Conseil jeunesse de Montréal souligne l'importance d'améliorer l'isolation des logements, afin d'en limiter la consommation énergétique et d'en diminuer les coûts pour les locataires (doc. 9.9, p. 3).

L'accès à la propriété abordable pour les familles

L'accès à la propriété à un coût abordable est un facteur clé dans la rétention des jeunes familles en milieu urbain. Ce constat est partagé par plusieurs. Malgré les progrès récents énoncés dans le bilan de la mise en œuvre de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* de la Ville, bon nombre de participants, dont le Conseil des Montréalaises et le Groupe CDH, constatent que les logements abordables d'initiative privée destinés aux familles sont encore trop rares (doc. 9.7, p. 9-10 ; doc. 9.8, p. 3). Selon certains, l'accès à la propriété, tant individuelle que collective, pour les familles devrait être favorisé par des programmes appropriés (doc. 9.1, p. 16).

En ce sens, plusieurs participants invitent la Ville à maintenir et à bonifier ses programmes d'accession à la propriété pour les familles. Selon le Forum jeunesse, la Ville devrait également prévoir des mesures incitatives afin de soutenir les jeunes et les jeunes familles lors de l'achat d'une première maison, telles que la réduction ou l'étalement de la taxe de bienvenue ou des incitatifs fiscaux (doc. 9.2, p. 7-8). Selon une participante, les familles devraient être beaucoup mieux informées des aides et programmes mis à leur disposition en matière de logement (M^{me} Jacynthe Tremblay, doc. 8.2, L638-642). Une autre souligne le besoin d'informer les propriétaires en devenir des responsabilités d'entretien que représente l'achat en copropriété (M^{me} Marie Denis, doc. 8.10, L1407-1411).

D'autres participants signalent que des municipalités nord-américaines et européennes ont développé des projets novateurs d'accession à la propriété dont Montréal pourrait s'inspirer. The Family Caucus mentionne le *Burlington Community Land Trust* qui propose un modèle d'accession à la propriété abordable permettant d'aider plusieurs familles par des mesures à long terme (doc. 9.11, p. 2).

L'accès à la propriété collective figure également parmi les avenues à explorer. Le Groupe CDH recommande d'impliquer les familles dans le développement de projets collectifs d'accès à la propriété, pouvant prendre la forme de coopératives (doc. 9.8, p. 5-6).

2.2.3. La circulation et le transport

Les préoccupations évoquées à ces sujets portent principalement sur la sécurité des déplacements causée par l'accroissement de la circulation automobile ainsi que sur l'accessibilité au transport en commun et aux infrastructures de transport actif pour les familles.

La sécurité des déplacements

Selon la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal et la Coalition pour la réduction et l'apaisement de la circulation (CRAC), l'augmentation du nombre d'automobiles et la vitesse à laquelle elles circulent ont une incidence directe sur le nombre d'accidents de la route et sur la sécurité des piétons (Dr Stéphane Perron, doc. 8.9, L1940-1945 ; doc. 10.4, p. 4). Ils préconisent la réduction de la limite de vitesse et la mise en place de quartiers verts et d'aménagements physiques favorisant l'adoption de comportements sécuritaires, dont des dos d'âne allongés et des rétrécissements de rues. Selon la Direction et d'autres intervenants, ces mesures devraient être planifiées dès la phase de conception de tout projet de construction ou de réfection routière et devraient viser une réduction de la vitesse à 30 km/h sur toutes les rues locales et non seulement à proximité des écoles (doc. 9.6, p. 15-16 ; 9.21, p. 3).

Selon le CRAC, les mesures d'apaisement de la circulation réalisées à Montréal ne sont pas réparties uniformément sur l'ensemble du territoire, car leur implantation découle plutôt d'une volonté d'un arrondissement ou d'une mobilisation des résidants (doc. 10.4, p. 7). Afin d'assurer une cohérence à l'échelle de l'île, la coalition et une participante recommandent l'élaboration d'une politique d'apaisement de la circulation assortie de budgets annuels, intégrant un processus de priorisation des interventions dans les zones sensibles, ainsi qu'une gestion des plaintes des citoyens (doc. 10.4, p. 9 ; M^{me} Dominique Sorel, doc. 9.16, p. 2,7, 10). La Commission scolaire de Montréal, pour sa part, mentionne qu'un exercice de priorisation des interventions problématiques pour l'installation de feux à décompte numérique au niveau des écoles a constitué un point très concret d'amélioration (M. Daniel Duranleau, doc. 8.10, L310-320).

Au sujet des zones sensibles, le Regroupement des CPE de l'île de Montréal et le CRAC considèrent important que soient révisés les critères de définition de ces secteurs et que les services de garde soient inclus. Aussi, une attention particulière devrait être portée à l'aménagement des intersections dans ces zones afin de favoriser une traverse sécuritaire (doc. 9.3, p. 8 ; doc. 10.4, p. 9). Par ailleurs, l'organisme Sport et Loisir de l'île de Montréal souligne que la sécurité des déplacements peut constituer un frein à l'accessibilité aux services de loisirs pour les enfants (M^{me} Josée Scott, doc. 8.4, L800-810).

L'accessibilité au transport en commun et aux infrastructures de transport actif

Plusieurs participants, dont le Centre 1,2,3 GO!, accueillent avec satisfaction les actions énoncées dans le plan collectif visant à améliorer l'aménagement des stations de métro et des autobus pour en faciliter l'accès aux personnes avec des poussettes et ce, en accord avec les principes d'accessibilité universelle (doc. 9.18, p. 11). Ils considèrent toutefois, à l'instar du Milieu associatif montréalais des personnes handicapées, qu'il reste encore du chemin à parcourir (doc. 9.1, p. 18). Plusieurs d'entre eux proposent d'ailleurs leur collaboration en vue notamment de mieux définir les besoins en matière de sécurité et d'accessibilité au transport en commun.

Selon plusieurs participants, dont une conseillère de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, des améliorations devraient être apportées à l'aménagement des autobus pour accueillir les poussettes (M^{me} Carole DuSault, doc. 8.7, L1775-1790). À cet égard, le Centre 1,2,3 GO! considère qu'une réglementation claire devrait être établie. Le Centre recommande également à la Société de transport de Montréal (STM) de tenir compte de l'ergonomie et de l'espace réservé aux familles lors du renouvellement de ses équipements (doc. 9.18, p. 11). De plus, le transport adapté n'étant pas toujours ajusté à la réalité des familles, des représentants des personnes handicapées souhaitent qu'il fasse l'objet de mesures au même titre que le transport en commun (doc. 10.2, p. 9-10 ; doc. 9.1, p. 17-18).

Selon le Conseil des Montréalaises et plusieurs autres, la tarification ainsi que les inégalités entre les arrondissements dans la desserte de transport en commun sont autant d'obstacles pour les usagers et particulièrement pour les familles à revenu faible et modeste (doc. 9.7, p. 12-13). Le Centre 1,2,3 GO! recommande à la STM d'établir une tarification familiale en s'inspirant de l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve qui pratique une politique de prix pour ses activités de loisirs suivant le nombre d'enfants (doc. 9.18, p. 13). Le Conseil des Montréalaises recommande également à la Ville, en collaboration avec la STM et les arrondissements concernés, d'améliorer la desserte locale en matière de transport en commun, en priorité dans les secteurs où vivent des familles à revenu faible et modeste (doc. 9.7, p. 13).

Selon la Direction de santé publique de Montréal, des inégalités entre les arrondissements subsistent aussi au chapitre des infrastructures de transport actif, telles que les pistes cyclables. Pour favoriser le transport actif, la Direction préconise un meilleur entretien et une meilleure planification du réseau cyclable, afin de relier les points d'intérêt d'un quartier, par exemple. L'organisme recommande également de s'assurer que le concept de quartier vert, énoncé dans le plan de transport, ne soit pas appliqué de façon trop limitée et que les quartiers désignés soient mis en réseau par des liens cyclables ou piétonniers (doc. 9.6, p. 15-16).

2.2.4. La sécurité publique

Selon la Direction de santé publique, la configuration urbaine de Montréal, la mixité sociale et des inégalités moindres que dans d'autres grandes villes américaines contribuent à la sécurité relative de Montréal (doc. 9.6, p. 17).

Le Conseil des Montréalaises recommande à la Ville de diffuser largement son *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*, afin que les normes qu'il propose deviennent des références en matière de sécurité pour tous les projets d'aménagement du domaine public destinés aux familles. Les principes qui sous-tendent ce guide devraient également être appliqués systématiquement dans tous les projets de revitalisation urbaine intégrée (doc. 9.7, p. 15). De plus, la Direction de santé publique recommande d'établir un diagnostic des installations dans chaque arrondissement du point de vue de la sécurité des personnes, avec une analyse différenciée selon le sexe, afin d'apporter les correctifs nécessaires pour un cadre de vie plus sécuritaire (doc. 9.6, p. 17).

Certains mettent aussi l'accent sur la sensibilisation de la population à participer à la prévention et à la sécurité. La Direction préconise la mise en place de mécanismes assurant un dialogue sur l'occupation de l'espace public, en concertation avec l'ensemble des groupes sociaux actifs au sein de la communauté, y compris les personnes marginalisées. Les démarches devraient être adaptées aux particularités des quartiers, plus spécifiquement en ce qui concerne le centre-ville (doc. 9.6, p. 17). En matière d'intervention en sécurité publique, le Conseil jeunesse de Montréal considère que le phénomène des gangs de rue, l'itinérance et la toxicomanie, entre autres, sont des problématiques à ne pas négliger (doc. 9.9, p. 4).

Afin d'accroître la sécurité des quartiers et d'en améliorer la perception, la Direction de santé publique encourage le renforcement des stratégies préventives de la Ville par une offre diversifiée d'activités de loisirs et de sports destinée aux enfants et aux jeunes ainsi que le développement de projets d'insertion sociale pour les jeunes à risque (doc. 9.6, p. 17). Les représentants des aînés recommandent une présence accrue d'intervenants communautaires dans les habitations à loyer modique pour aînés qui, selon eux, sont parfois le théâtre de scènes de violence et de criminalité (doc. 9.5, p. 10).

2.2.5. La culture, les sports et les loisirs

Plusieurs, dont le comité Famille de la CRÉ de Montréal, reconnaissent que l'offre de services en culture, en sports et en loisirs sur le territoire est diversifiée et relativement accessible sur une base individuelle. Toutefois, la pratique d'activités en famille demeure plus problématique (doc. 10.5, p. 11). Dans l'ensemble, les participants, dont plusieurs manifestent leur ouverture à collaborer, encouragent la Ville à continuer ses efforts en matière d'accessibilité aux familles, de soutien aux bénévoles, d'adaptation de l'offre de services et d'optimisation de l'utilisation des infrastructures.

L'accessibilité des services aux familles

Plusieurs, dont le Forum jeunesse de l'île de Montréal, considèrent que la tarification des activités de loisirs est un frein à la pratique d'activités pour de nombreuses familles. Ils demandent à la Ville de revoir sa politique de tarification familiale et d'heures d'ouverture pour tous les services culturels, de loisirs et de sports afin d'en faciliter l'accès (doc. 9.2, p. 11). Selon Sport et Loisir de l'île de Montréal, la tarification familiale devrait inclure les adultes et non seulement les enfants de moins de 18 ans (doc. 9.15, p. 3). La Table de concertation logement/aménagement de la Petite-Patrie suggère aussi la gratuité des activités de loisirs libres pour les familles à faible revenu (doc. 9.10, p. 8). La Commission scolaire de Montréal recommande à la Ville de négocier des tarifs familiaux avec les institutions culturelles et de rendre la carte Accès Montréal plus généreuse pour les familles (doc. 9.17, p. 15).

Le Regroupement des CPE de l'île de Montréal souhaite une meilleure harmonisation des heures d'ouverture et des services des piscines, des bibliothèques et des maisons de la culture notamment afin d'en faciliter l'accès aux tout-petits. Pour cela, l'organisme recommande que la Ville tienne compte de la réalité des services de garde dans l'établissement des baignades libres des piscines ainsi que du ratio « enfant/adulte », dans tous les arrondissements de la Ville (doc. 9.3, p. 10-11). Le comité Famille de la CRÉ de Montréal recommande également une consolidation des services offerts aux familles en période estivale, en étudiant les possibilités d'arrimer les calendriers scolaires des diverses institutions (doc. 10.5, p. 12-13).

Selon Sport et Loisir de l'île de Montréal, l'accès aux espaces verts récréatifs et aux plans d'eau doit être favorisé afin de répondre aux besoins des familles à faible revenu qui ont rarement la possibilité de sortir de l'île pour faire du plein air (doc. 9.15, p. 3). Le Forum jeunesse de l'île de Montréal et la Table de concertation logement/aménagement de la Petite-Patrie, entre autres, recommandent de développer et de maintenir des espaces verts adaptés aux familles (doc. 9.2, p. 12 ; doc. 9.10, p. 8).

Plusieurs participants, dont le comité Famille de la CRÉ de Montréal et le Comité régional pour la déficience intellectuelle, recommandent de rendre accessibles aux personnes ayant des limitations fonctionnelles et à leurs familles, les lieux publics où se pratiquent des loisirs, ainsi que l'information aux usagers (doc. 10.5, p. 12 ; doc. 9.1, p. 20). À ce sujet, le programme d'accompagnement en loisir est une initiative heureuse pour plusieurs. Cependant, son financement est insuffisant, car il ne comble même pas la moitié des besoins. Plusieurs, dont le Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle et le comité Famille de la CRÉ de Montréal, demandent le maintien du programme et l'augmentation de son budget, en sollicitant notamment une participation accrue des arrondissements (doc. 9.1, p. 19 ; doc. 10.5, p. 12).

La reconnaissance des bénévoles et des partenaires du milieu associatif

Selon le Réseau FADOQ-Région Île de Montréal, la Ville doit favoriser une meilleure harmonisation des services offerts sur son territoire et tenir compte des différents besoins des familles (doc. 10.3, p. 2). Afin que celles-ci puissent avoir accès au même niveau de prestation partout sur l'île, le comité Famille de la CRÉ de Montréal encourage la reconnaissance des organismes communautaires de loisirs à rayonnement régional par les arrondissements (doc. 10.5, p. 12).

Selon Sport et Loisir de l'île de Montréal, bien que le loisir soit fondamentalement un service de proximité, certaines conditions favorisant sa pratique nécessitent une vision globale concertée,

notamment leur accessibilité et le soutien aux bénévoles. L'organisme demande à la Ville d'assurer un soutien financier à la mesure des objectifs qu'elle se donnera pour atteindre la « valeur famille » dans son offre de loisirs par le biais de ses partenaires du monde associatif (doc. 9.15, p. 2,7). Le Réseau FADOQ demande le soutien et la reconnaissance des initiatives locales où les bénévoles, notamment les aînés, jouent un rôle important (doc. 10.3, p. 2).

Québec en Forme juge prioritaire le perfectionnement de tous les intervenants, notamment en matière de sécurité et de gestion des risques, de responsabilité civile et d'éthique. L'organisme souligne l'importance à accorder à la dimension « éthique » sous toutes ses facettes, y compris l'éthique sportive entre les participants, l'éthique des intervenants envers les jeunes et leurs parents ainsi qu'envers les partenaires de réalisation des activités (doc. 9.20, p. 8).

L'adaptation de l'offre de services aux réalités des familles

Selon le Forum jeunesse de l'île de Montréal, l'offre de services en sports et en loisirs doit tenir compte de la réalité des jeunes et des familles d'aujourd'hui en proposant des activités accrocheuses (doc. 9.2, p. 10). Le Conseil jeunesse de Montréal et l'organisme Québec en Forme, entre autres, recommandent d'établir l'offre en consultation avec le milieu, avec les jeunes en particulier, et en tenant compte des spécificités de la société montréalaise et de ses communautés culturelles (doc. 9.9, p. 4-5 ; doc. 9.15, p. 8). Selon le Conseil des Montréalaises, l'offre devrait également considérer l'analyse différenciée selon le sexe (doc. 9.7, p. 17).

Projet Montréal s'interroge sur les standards de qualité et d'accessibilité que la Ville compte offrir aux familles en matière de culture, de sports et de loisirs (doc. 9.12, p. 3). Partageant cette préoccupation, plusieurs participants, dont Sport et Loisir de l'île de Montréal, recommandent l'adaptation des lieux publics et des infrastructures aux besoins des familles, en favorisant l'accès à des vestiaires familiaux, à des lieux ombragés et à des équipements sanitaires dans les parcs (doc. 9.15, p. 3). Le Conseil des Montréalaises recommande à cet égard que la Ville se dote d'objectifs mesurables dans le domaine de l'installation d'équipements récréatifs susceptibles de favoriser la pratique d'activités de loisirs libres par les familles (doc. 9.7, p. 18). Selon l'Office des personnes handicapées du Québec, tous les aménagements devraient être réalisés selon le concept de l'accessibilité universelle (doc. 10.2, p. 10-11).

De plus, le comité Famille de la CRÉ de Montréal et la Table de concertation des aînés de l'île de Montréal, considèrent que le cloisonnement des activités par groupe d'âge ne favorise pas les liens intergénérationnels. Ils recommandent le développement d'activités à caractère intergénérationnel tel que l'heure du conte avec des aînés bénévoles dans les bibliothèques (doc. 10.5, p. 11 ; doc. 9.5, p. 11).

L'entretien et l'optimisation des infrastructures

Les participants accueillent favorablement les actions du plan collectif visant l'entretien et le développement des infrastructures, car selon certains les équipements récréatifs existants ont besoin d'être consolidés et, dans plusieurs cas, des réfections majeures s'imposent afin de les rendre conformes aux normes actuelles de sécurité (doc. 9.15, p. 4). Tout en soulignant les efforts qui ont été faits dans les bibliothèques notamment, le Conseil des Montréalaises mentionne que les progrès sont inégaux suivant les arrondissements. Pour que l'offre des bibliothèques publiques soit de qualité, le Conseil encourage la Ville à intensifier ses efforts et ses appuis aux initiatives des arrondissements (doc. 9.7, p. 16).

Selon Sport et Loisir de l'île de Montréal, certaines infrastructures devront être modifiées ou devront changer de vocation et il devient urgent de privilégier des structures polyvalentes à usage multiple. Afin de maximiser l'utilisation des infrastructures, l'organisme préconise le partenariat avec le milieu scolaire, municipal et privé et la poursuite des investissements dans le cadre du Fonds québécois pour le développement du sport et de l'activité physique (doc. 9.15, p. 4, 6).

Selon Québec en Forme, qui partage des préoccupations similaires, les échanges entre la Ville et les commissions scolaires n'ont pas encore permis d'atteindre des résultats concrets qui permettraient l'optimisation de l'utilisation des infrastructures. L'organisme demande à la Ville de revoir les ententes avec ses partenaires scolaires et d'assumer son leadership auprès des arrondissements afin de les sensibiliser à l'importance de réévaluer les ententes avec les organismes partenaires (doc. 9.20, p. 7, 9).

2.3 La mise en œuvre et le suivi du *Plan d'action famille de Montréal*

Les préoccupations des participants portent sur des considérations d'ordre général, l'échéancier et le budget, la démarche de suivi et d'évaluation, la collaboration des partenaires ainsi que les besoins en communication.

2.3.1 La démarche de suivi et d'évaluation

De façon générale, la mise sur pied d'un chantier Ville et de chantiers permanents dans les arrondissements pour suivre l'évolution de la mise en œuvre des plans d'action est accueillie favorablement.

Plusieurs intervenants, dont la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, mentionnent qu'il y aurait lieu de préciser davantage le processus d'évaluation et de suivi, de formuler des objectifs avec des cibles à atteindre et des échéanciers (doc. 9.6, p. 19). Le comité Famille de la CRÉ de Montréal recommande également une mise en commun des bilans annuels locaux et central ainsi que l'établissement d'indicateurs communs afin de mieux saisir la portée des actions entreprises et des efforts à poursuivre ou à entreprendre (doc. 10.5, p. 13).

Le Conseil des Montréalaises craint que le plan collectif d'action ne soit qu'un simple document d'orientation. Selon ses membres, la Ville devrait assumer son leadership et identifier dès à présent les objectifs qu'elle se fixe, les moyens qu'elle compte utiliser ainsi que les mécanismes annuels de reddition de comptes à mettre en œuvre afin de concrétiser son plan collectif famille (doc. 9.7, p. 5).

Le comité Famille de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal, recommande à la Ville d'encourager les arrondissements à entretenir la concertation et la communication lors de la mise en œuvre et du suivi de leur plan local d'action famille (doc. 10.5, p. 13). Dans la même veine, le Conseil des Montréalaises considère que la création d'un milieu de vie favorable aux familles nécessite une coordination étroite entre la Ville et ses arrondissements. Au profit des familles, l'organisme recommande à la Ville de favoriser la pleine participation des arrondissements pour encourager le partage d'expertises, et de faciliter l'arrimage des initiatives famille de ses partenaires externes (doc. 9.7, p. 5).

Le Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal suggère à la Ville de s'approprier la grille d'analyse Famille, élaborée par le comité Famille de la CRÉ, comme outil de

soutien pour développer le réflexe famille, et de répandre son utilisation dans toutes les autres politiques et actions municipales afin que « penser et agir famille » devienne une philosophie transversale (doc. 9.13, p. 5,7). Deux participants suggèrent que la Ville utilise les principes de l'analyse différenciée par sexe dans ses évaluations des besoins des familles (doc. 9.7, p. 4 ; doc. 10.5, p. 4).

2.3.2 L'échéancier et le budget

L'horizon temporel 2008-2009 retenu par la Ville pour son plan collectif d'action a suscité quelques interrogations. Le Conseil des Montréalaises se demande s'il est envisageable de réaliser des progrès significatifs dans un délai aussi court et s'il est possible de concilier cette perspective avec celles des arrondissements qui ont des calendriers différents. Pour ces raisons, le Conseil recommande à la Ville de transformer son plan collectif 2008-2009 en un plan triennal 2008-2011, et qu'elle établisse des mesures concrètes et des indicateurs qui permettront d'évaluer les résultats de ce premier effort (doc. 9.7, p. V).

Selon le comité Famille de la Conférence régionale des élus de Montréal, l'échéancier très serré entourant l'élaboration du plan d'action, tant au niveau central que local, a paru peu propice à l'appropriation collective du projet. Toutefois, le comité reconnaît que la démarche en parallèle des arrondissements et de la ville centre a été fructueuse débouchant sur un engagement de tous les arrondissements à adopter des plans locaux d'action famille (doc. 10.5, p. 13).

Plusieurs participants, dont le Regroupement des centres de la petite enfance de l'île de Montréal, se préoccupent de l'absence d'enveloppe budgétaire dédiée à la mise en œuvre du plan d'action (doc. 9.3, p. 5). S'il est vrai que plusieurs actions peuvent être entreprises sans coût supplémentaire, la Direction de santé publique juge souhaitable que la Ville et ses arrondissements prévoient des budgets pour la réalisation de leurs plans d'action respectifs, afin que la démarche soit mobilisatrice (doc. 9.6, p. 19).

2.3.4 La collaboration des partenaires

Plusieurs participants se sont dits prêts à devenir des partenaires de la Ville dans ses différents chantiers, tant à la ville centre que dans les arrondissements.

Selon certains, les arrondissements et les partenaires devraient s'assurer de la participation des familles aux chantiers. À cet égard, le Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal recommande à la Ville de se doter d'un mécanisme pour faire en sorte que les familles soient représentées (doc. 9.7, p. 5 et 7).

Plusieurs intervenants reconnaissent la pertinence pour Montréal de faire appel à ses partenaires pour la mise en œuvre de son plan d'action famille. Toutefois, compte tenu des diverses actions en cours au niveau local par l'entremise des tables de quartier intersectorielles notamment, la Direction de santé publique de Montréal recommande que la Ville et ses arrondissements tiennent compte, pour l'élaboration des plans d'action famille, des plans d'action intersectorielle en cours dans les communautés locales touchant l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des familles (doc. 9.6, p. 12, 22).

Selon certains, il y aurait lieu également que la Ville et d'autres partenaires régionaux, tels que Centraide et la Fondation Chagnon, qui soutiennent le développement des communautés locales en plaçant les familles, les jeunes et les tout-petits au cœur de leurs préoccupations se concertent

encore plus et travaillent ensemble pour une meilleure harmonisation et davantage de cohérence dans le soutien aux communautés locales et aux familles (doc. 9.6, p. 12).

2.3.5 Les besoins en communication

Différents besoins de démarche et d'outils de communication ont été exprimés. La Direction de santé publique de Montréal recommande de favoriser l'accès à l'information pour les familles en tenant compte de la diversité des situations familiales et de prévoir un processus de participation adapté afin que les familles contribuent au choix des orientations, à la mise en œuvre et au suivi de la politique familiale (doc. 9.6, p. 22). Québec en Forme recommande à la Ville de se doter d'un canal privilégié de communication pour fournir l'état d'avancement des travaux des arrondissements (doc. 9.20, p. 9). Le Groupe CDH souligne également le besoin de développer une stratégie marketing visant la promotion des atouts de Montréal (doc. 9.8, p. 6). D'autres ont parlé de campagnes spécifiques portant sur la discrimination que subissent les familles dans la recherche d'un logement ou sur la cohabitation harmonieuse des utilisateurs du transport en commun (doc. 9.10, p. 5 ; doc. 9.18, p. 8).

Le Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal recommande de trouver des supports d'information pour rejoindre les familles et de développer un outil, tel que le label famille suggéré par la Ville, pour inciter ses employés à développer un réflexe famille (doc. 9.13, p. 7-8). D'autres participants ont également souligné le besoin d'établir une vision famille pour une meilleure appropriation du projet de plan d'action famille (doc. 9.2, p. 13 ; doc. 10.5, p. 15)

3 Les constats et l'analyse de la commission

La consultation publique a permis de constater que les participants ont bien accueilli l'initiative de la Ville de se doter d'un *Plan d'action famille de Montréal* et que le diagnostic posé par la ville centre reflète bien la réalité. Les deux principaux enjeux sous-jacents à la difficulté de la Ville de retenir et d'attirer les familles à Montréal se situent en effet autour des thèmes de l'habitation abordable et accessible et du sentiment d'insécurité qu'engendre la circulation automobile dans la métropole. Plusieurs ont exprimé la nécessité d'élargir la définition de la « famille » retenue par la Ville et le besoin de développer une vision et une action à plus long terme axées non pas seulement sur la volonté de garder à Montréal un équilibre démographique, mais de réaliser et d'entretenir un projet qui vise d'abord le bien-être des familles. En ce sens, l'apport principal des intervenants réside dans leurs nombreuses propositions concrètes, en appui ou en ajout à celles de la Ville. Il est important de souligner que bon nombre de ces propositions s'appuient sur les préoccupations des familles au quotidien.

La nécessité d'une prise en compte des besoins des familles dans les autres politiques, stratégies et plans d'action existants ou en préparation à la Ville, tels le *Plan de transport 2007 Réinventer Montréal* ou la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* a été soulevée à maintes reprises. De plus, de nombreux intervenants aux consultations de ces dossiers ont tenu à s'investir à nouveau pour souligner les éléments qu'ils considéraient importants pour la mise en place d'un plan collectif d'action famille. Ainsi, pour arriver à créer un milieu propice aux familles, il faudrait tenir compte de la transversalité des dossiers, en regard de la famille, dans les actions sous la responsabilité de la ville centre, et apporter un appui adéquat aux arrondissements dans la mise en place des mesures proposées dans les plans locaux.

L'importance du leadership et de l'exemple que doit exercer la ville centre est apparue primordiale pour le maintien de sa crédibilité dans son intention de faire de Montréal une ville avec enfants. Pour plusieurs, le succès de la démarche déborde toutefois le cadre municipal et la Ville aura assurément besoin de l'apport financier renouvelé et soutenu des autres paliers de gouvernement.

Rappelons que le projet du *Plan d'action famille de Montréal* comprend trois niveaux de documents : le cadre de référence famille, les plans locaux et le plan collectif d'action de la ville centre. Pour la Ville, le *Cadre de référence famille Montréal, ville avec enfants* est le résultat d'échanges avec toutes les parties engagées dans l'élaboration du *Plan d'action famille de Montréal* (doc. 1.1, p. 4). Les 19 arrondissements de la Ville ont élaboré ou travaillent actuellement à élaborer les plans locaux d'action famille à partir de ces directives. À ce jour, onze plans locaux sont disponibles pour consultation dans le site Internet de l'Office de consultation publique de Montréal. Par ailleurs, le mandat de la commission était d'écouter ce que le public montréalais avait à dire sur la pertinence des propositions du cadre de référence et du plan collectif d'action de la ville centre. Le chapitre 2 a présenté une synthèse des préoccupations des participants. Dans les sections qui suivent, la commission aborde plus en détail les propositions et suggestions qui sont apparues des apports importants à la bonification du projet de *Plan d'action famille de Montréal*.

3.1 Le Cadre de référence famille, Montréal, ville avec enfants

Montréal veut se doter d'un plan d'action famille pour favoriser une qualité de vie propice à fidéliser les familles montréalaises et intéresser les jeunes à fonder une famille à Montréal. La Ville considère qu'il est de sa responsabilité de maintenir un niveau optimal de population à Montréal et de soutenir une jeune relève instruite comme moteur important de ses secteurs économiques (doc. 1.1, p. 6). Malgré des atouts reconnus, la Ville considère qu'il lui est difficile d'empêcher

l'exode des jeunes familles en raison des prix des propriétés et des coûts de logements qui sont supérieurs à ceux que l'on retrouve en banlieue (doc. 1.1, p. 7).

Pour ce faire, la Ville entend miser sur le sentiment d'appartenance des jeunes nés à Montréal et mettre en évidence les principaux atouts montréalais qu'elle a identifié, dont une qualité de vie reconnue mondialement, un parc résidentiel varié et de qualité, des noyaux urbains offrant des services de proximité tant commerciaux qu'institutionnels et une offre de services en culture, sports et loisirs qui se démarque. La Ville reconnaît toutefois que faire de Montréal une ville avec enfants impose à tous un ensemble de défis à relever dans les domaines de l'habitation, des transports collectif et actif, du sentiment de sécurité, du maintien et du développement des atouts de la Ville et de l'amélioration des parcs et des espaces verts (doc. 1.1, p. 8-12). La commission constate que de nombreux intervenants ont remis en question certaines prémisses de la Ville dont sa définition de la famille ainsi que les cibles prioritaires à atteindre et certains des objectifs du cadre de référence.

3.1.1 Une définition inclusive de la famille

La Ville adopte une définition de la famille qui inclut la famille « résidante » ouverte à toutes les formes de la famille d'aujourd'hui et la famille « réseau » comprenant les individus en support à la première. Réduite à sa plus simple expression, la famille « résidante » à laquelle réfère la politique est constituée d'un adulte et d'un enfant. La Ville estime que cette définition est déjà celle des politiques existantes ou en développement dans les arrondissements et qu'elle facilite des plans d'action précis susceptibles de porter des fruits mesurables (doc. 1.1, p. 13).

Nombreux sont ceux qui considèrent cette définition restrictive. Des représentants des aînés, des groupes de jeunes ou d'organismes communautaires et de loisirs et le comité Famille de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal souhaitent une définition de la famille plus inclusive qui tient compte de l'apport des liens intergénérationnels et de prise en charge (doc. 10.5, p. 2-3). Le cadre de référence parle de favoriser les liens intergénérationnels, mais en termes de questionnement et de l'apport des aînés dans un rôle « utilitaire » de soutien aux parents responsables d'enfants.

Par ailleurs, les représentants d'organismes gouvernementaux, ceux des milieux associatifs montréalais des personnes handicapées et ceux dispensant des services aux personnes handicapées ont souligné le besoin de reconnaître l'existence des familles avec un enfant ou un parent handicapé et de celles avec un membre ayant une incapacité ou des problèmes de santé chronique (doc. 9.15, p. 2-3 ; doc. 10.2, p. 6). À cela, il faudrait ajouter la mobilité réduite d'une population vieillissante dont les jeunes familles seront de plus en plus responsables. La définition ne peut alors se réduire à comprendre un parent et un enfant. Elle devrait inclure également les familles qui facilitent le maintien à domicile.

La commission estime qu'il serait important d'élargir la définition de la famille pour qu'elle soit plus inclusive et que les gens puissent s'y reconnaître et par le fait même s'approprier le plan d'action famille. Pour que les gens se sentent inclus et respectés, il faudrait tenir compte des relations intergénérationnelles et de leur importance dans la croissance des enfants et du support prodigué par et pour les grands-parents dans l'accomplissement des tâches quotidiennes. Un plan d'action famille devrait également s'intéresser à tous les types de familles dans toutes les étapes de leur vie et dans toutes les situations auxquelles elles ont à faire face, dont celle d'avoir à prendre soin d'un membre avec une incapacité, même si ce membre n'habite pas sous le même toit.

- *La commission recommande que la définition de la famille soit élargie pour être plus inclusive. Elle devrait tenir compte, entre autres, des liens intergénérationnels et des responsabilités de prise en charge d'un membre ayant une incapacité permanente ou temporaire, même si ce membre n'habite pas sous le même toit. Une définition plus inclusive, en plus de mieux refléter la réalité des familles, favoriserait l'appropriation du plan d'action.*

3.1.2 Les objectifs et les cibles prioritaires

La Ville souhaite s'adresser en priorité aux familles vivant à Montréal. Elle vise à consolider et à développer une qualité de vie propice aux familles et à créer un milieu de vie où elles peuvent s'épanouir. Elle considère qu'un bon nombre de mesures proposées dans les plans locaux sont porteuses de ce message. La Ville estime que ses documents d'orientation et plusieurs plans d'action existants ou en préparation vont également en ce sens (doc. 1.1, p. 15). Bon nombre de participants souscrivent à l'orientation de viser en priorité l'amélioration de la qualité de vie des familles qui vivent actuellement à Montréal.

De plus, la Ville se propose de mettre en place une stratégie de rétention et de fidélisation des ménages montréalais qui viserait plus particulièrement quatre groupes : les jeunes de 25 à 34 ans « qu'il faut accrocher », la cohorte des 35 à 44 ans « qu'il faut fidéliser », les familles d'immigration récente et les Montréalais-de-jour (doc. 1.1, p. 16).

La commission croit que de développer une stratégie de rétention et de fidélisation distincte pour chaque groupe cible contribuerait à développer une étiquette discriminatoire pour Montréal et pourrait difficilement être gérable sur le plan des services à offrir. Étant donné que l'orientation de la Ville est de développer des services propices à une meilleure qualité de vie pour toutes les familles montréalaises, la commission estime que ces groupes sont inclus dans cette offre. Par ailleurs, d'après les statistiques fournies par la Ville, ce seraient les 25 à 34 ans avec de jeunes enfants qui quitteraient Montréal et les 20 à 29 ans qui seraient attirés par la métropole (doc. 6.13, p. 11). La commission suggère à la Ville de se concentrer sur ces deux groupes d'âge pour développer une stratégie de rétention et ce, dans une démarche de communication et non dans une offre de services spécifiques.

La Ville vise une « cible famille Montréal » à atteindre d'ici 2012. Les plans locaux d'action famille élaborés par les arrondissements proposeront chacun une cible ou un nombre de familles résidentes à conserver ou à atteindre pour 2012. Le total donnera la cible ville (doc.1.1, p.14). La commission constate que dans les onze plans locaux des arrondissements reçus à ce jour, seulement ceux des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord y font référence. Ce dernier s'appuie sur ses données d'augmentation du nombre de familles de 1996 à 2001 qui a été de 500 familles, pour établir sa cible future à 500 familles par période quinquennale (doc. 3.1.8, p. 4).

Questionnée à l'audience, la Ville aurait établi une cible provisoire qui serait de viser à retenir la moitié des quelque 30 000 personnes de 25 à 44 ans qui quittent Montréal tous les ans (M. Pierre Bélec, doc. 8.1, L443-444). Entre 1996 et 2006, le nombre de familles avec enfants à Montréal est en croissance constante dans 14 arrondissements. Par contre, le Sud-Ouest demeure stable et le nombre de familles chute dans quatre arrondissements que sont Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le Plateau Mont-Royal, Rosemont-La Petite-Patrie et Saint-Léonard; selon la Ville, ces pertes peuvent s'expliquer par le vieillissement de la population, par l'embourgeoisement et la transformation du tissu social (doc. 6.13, p. 8). La commission estime que les facteurs de variation des soldes migratoires sont hors de contrôle des autorités de la Ville. L'atteinte d'un équilibre

démographique et d'une « cible famille Montréal » devrait donc être plutôt envisagée comme une mesure du succès des plans d'action que d'un objectif à poursuivre.

3.1.3 Des principes directeurs

Certains intervenants ont fait remarquer qu'un plan d'action famille devrait comporter certains grands principes sous-jacents tels ceux du développement durable et de la lutte à la pauvreté. Le cadre de référence devrait également tenir compte de la transversalité des besoins des familles en matière d'accessibilité universelle et de déterminants de santé et de bien-être. La réalité des familles de garder l'équilibre entre ses besoins et les exigences du travail devrait également être un élément central d'un plan d'action famille. Dans ce qui suit, la commission souligne les principes qu'elle considère les plus aptes à répondre au mieux-être des familles et qui ont été jugés essentiels par les participants.

La conciliation travail-famille

Plusieurs se sont étonnés de l'absence d'un programme de conciliation travail-famille à l'intérieur du cadre de référence ou ont remis en question le désengagement de la Ville à cet égard (doc. 9.7, p. 6 ; doc. 9.3, p. 5 ; doc. 9.1, p. 8). Questionnée à ce sujet, la Ville a dit ne pas vouloir se déclarer le maître d'œuvre de la conciliation famille-travail parce que certains aspects relèvent d'autres juridictions, tels que les heures d'ouverture des commerces et des entreprises et qu'elle n'a pas les moyens financiers pour les amener à agir en ce sens. Elle reconnaît toutefois qu'elle doit s'en préoccuper (M. Pierre Bélec, doc. 8.1, L1594 et L1610-1623).

Que ce soient les familles, les jeunes, les aînés, les représentants du milieu scolaire, des centres de la petite enfance, du milieu associatif des sports des loisirs, des personnes handicapées, du Conseil des Montréalaises, du Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal ou du comité Famille de la Conférence régionale des élus de Montréal, tous s'entendent pour dire que l'équilibre entre le temps consacré au travail ou aux études et celui réservé à la famille et aux loisirs est un défi majeur pour la famille actuelle et que la Ville doit en tenir compte. Pour créer un milieu propice à élever des enfants, il faut donc offrir des conditions qui facilitent cette conciliation. Plusieurs intervenants ont d'ailleurs précisé les besoins, que ce soit en matière d'aménagement d'horaires pour refléter la réalité des heures de travail des parents ou de prise en compte dans l'aménagement du territoire, des services essentiels tels des centres de la petite enfance à distance de marche. Le choix des jeunes familles de rester ou de s'établir à Montréal se ferait, selon plusieurs, sur la base de la qualité de vie offerte à travers une gamme de services adaptés à leurs besoins (doc. 9.3, p. 5 ; M^{me} Diane-Gabrielle Tremblay, doc. 8.3, L1053-1054).

La commission est consciente que certains champs d'intervention ne sont pas de responsabilité municipale comme les services de garde en milieu scolaire. Tel que suggéré par des participants, elle estime toutefois que la Ville, dans son rôle d'employeur, doit donner l'exemple et encourager ses partenaires et les grands employeurs de Montréal à tenir compte de cette réalité. De plus, cette problématique ne concerne pas seulement les familles avec de jeunes enfants, mais également l'aide aux parents vieillissants ou les familles avec un membre ayant des limitations fonctionnelles. À long terme, la Ville gagnerait à soutenir les conditions qui faciliteraient la conciliation travail-famille dans son rôle d'employeur et de dispensateur de services, dans l'aménagement du territoire qui assurerait l'accès à des services diversifiés et adaptés à proximité des quartiers résidentiels, et également, dans sa capacité d'influencer certaines politiques gouvernementales. Pour ce faire, la commission estime que la Ville se doit d'avoir une attitude proactive et qu'il y a lieu d'officialiser cet engagement.

- *La commission est d'avis que la Ville, dans sa planification et les actions qui relèvent de ses responsabilités, devrait faciliter la conciliation travail-famille pour que l'atteinte de cet équilibre devienne un atout majeur de ce que la Ville peut offrir aux familles qui habitent Montréal ou qui veulent s'y installer et qu'elle devrait encourager ses partenaires à faire de même. Pour ce faire, la commission recommande que cet engagement soit inscrit dans le Cadre de référence famille, Montréal, ville avec enfants en tant que principe directeur.*

Un environnement sain

Dans son plan collectif d'action famille, la Ville fait ressortir son engagement à améliorer la qualité de l'air, à pratiquer une gestion responsable des ressources, à assurer la qualité de vie des milieux résidentiels, à améliorer la protection de la biodiversité des milieux naturels et espaces verts, à mobiliser les entreprises, les commerces, les institutions et les citoyens dans le développement durable de la métropole. Selon la Ville, son plan stratégique de développement durable représente les valeurs des jeunes et des jeunes familles (doc. 1.2, p. 6). Pour un bon nombre d'intervenants à la consultation publique, l'environnement doit cependant être clairement ciblé.

Le développement durable est un enjeu incontournable, particulièrement pour les jeunes. De plus, que ce soit en regard de la collecte sélective des déchets, de l'efficacité énergétique, de la rénovation ou de la revitalisation de quartiers, la Ville doit mettre de l'avant des standards environnementaux de haut niveau (doc. 9.2, p. 6-7). C'est également une composante incontournable pour susciter le sentiment d'appartenance des familles à la Ville et contribuer au mieux-être des citoyens en milieu urbain (doc. 9.14, p. 13 ; doc. 9.17, p. 10).

Pour la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, le volet santé est absent du cadre de référence. C'est pourtant une valeur capitale pour les familles et la société en général (doc. 9.6, p. 9). Le lien entre l'environnement et la santé est majeur et concerne les problématiques reliées à l'accroissement du transport automobile et l'habitation, deux des principaux volets du plan collectif d'action (Dr Stéphane Perron, doc. 8.4, L832-834). De plus, comme le démontre la présentation de la Direction, à l'instar de certaines villes européennes et nord-américaines, il serait possible de transformer des secteurs de Montréal en y intégrant un ensemble de solutions du plan collectif d'action famille dont, entre autres, le logement abordable, la présence de services de proximité et de transport en commun et l'ajout d'éléments de verdissement du paysage. Cet ensemble résulterait ainsi dans la création d'un milieu propice aux familles (Dr Stéphane Perron, doc. 8.4, L928-942 ; doc. 8.9, L2529-2536 ; doc. 5.6, acétates 5 à 7).

La commission note que, dans les faits, le cadre de référence parle de la santé comme d'un atout. Elle estime que son atteinte et son maintien relèvent plutôt des défis auxquels une ville doit faire face. À l'instar de la vision présentée par la Direction de santé publique, la commission considère qu'une attention particulière doit être portée aux aspects concernant la qualité de vie des familles en matière de santé. Cet enjeu relèverait du domaine de l'environnement dans le cadre de référence de la Ville, et comprendrait, entre autres, les responsabilités reliées au transport actif, aux mesures de verdissement et à l'aménagement du territoire.

Par ailleurs, de nombreuses interventions portent également sur l'importance d'un environnement propre et salubre, ce qui requiert une mobilisation majeure à bien des égards puisque les intervenants se réfèrent ici autant à la salubrité des logements qu'à la propreté des rues et des parcs. La Ville est consciente qu'il existe à Montréal des cas d'insalubrité inacceptables et un plan d'action a été mis en place à cet égard (M. Denis Quirion, doc. 8.2, L301-302). Des efforts sont également faits pour améliorer la propreté de la Ville avec l'*OpérationMontréal.net*.

- *La commission constate l'intérêt porté à la protection de l'environnement et à l'application des principes du développement durable dans le développement de la Ville et dans l'amélioration de la qualité de vie. La commission recommande que l'engagement de la Ville d'adopter des approches de développement durable, de protection de l'environnement et de maintien de milieux propres et salubres prenne la forme d'un principe directeur dans le Cadre de référence famille, Montréal, ville avec enfants, lequel viserait l'atteinte d'un environnement sain.*

L'accessibilité universelle

En 2003, plus de 350 000 personnes vivant avec une incapacité habitaient l'île de Montréal dont 26 000 étaient des jeunes de moins de 14 ans. De plus, 21 % des familles montréalaises ayant un enfant avec une incapacité ont trois enfants et plus. La proportion des familles monoparentales est également plus importante chez les familles ayant un enfant avec une incapacité (doc. 9.1, p. 3-4). Pour les représentants du milieu associatif des personnes handicapées ou ayant une déficience intellectuelle, qui regroupe près de 150 associations, le principe de l'accessibilité universelle devrait être considéré comme un axe transversal d'une politique familiale si l'on veut tenir compte adéquatement des besoins de toutes les familles (doc. 9.1, p. 5 et 10.2, p. 5).

L'accessibilité universelle est une préoccupation importante pour la Ville de Montréal. Elle en tient compte dans l'aménagement de ses parcs depuis une dizaine d'années (M^{me} Line Morand, doc. 8.1, L1838-1841). En habitation, des cibles ont été établies pour le logement social et communautaire subventionné sans garantir toutefois, pour des raisons de coûts, que tous les logements soient accessibles (M^{me} Suzanne Laferrière, doc. 8.1, L1811-1819). Pour tenir compte de cette préoccupation, une modification a d'ailleurs été apportée par le comité exécutif dans sa résolution du 26 septembre 2007, à l'effet d'ajouter le document *Plan d'action 2007 de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle* à la liste de documents d'orientation et plans d'action énumérés dans le cadre de référence (doc. 2.10). De plus, la Ville souligne que ce principe directeur se trouve dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités (M. Pierre Bélec, doc. 8.1, L1968-1970). Il est inclus également dans le plan d'urbanisme, dans la *Charte du piéton* et dans le plan de transport. Quant au plan d'action 2007 de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle, il comprend quatre axes d'intervention que sont l'accessibilité architecturale et urbanistique, celle des programmes des services et de l'emploi, l'accessibilité des communications municipales et la sensibilisation et la formation (doc.7.10, p. 12). Bien que ce plan vise tous les usagers, incluant les personnes ayant des limitations fonctionnelles permanentes ou temporaires, la commission constate qu'il n'est nulle part fait mention spécifiquement de la famille.

- *La commission constate que les besoins des familles vivant avec un membre ayant une incapacité fonctionnelle pourraient être pris en compte par les différents plans d'action de la Ville. Toutefois, elle note que ces plans sont d'application générale. Afin de tenir compte spécifiquement des besoins de ces familles, la commission recommande à la Ville d'inclure l'accessibilité universelle comme un principe directeur du Cadre de référence famille, Montréal, ville avec enfants.*

Un climat économique favorable

Selon la Direction de santé publique de Montréal, le développement de l'emploi et la lutte à la pauvreté sont deux dimensions peu abordées par la Ville, sans doute parce qu'elles relèvent

principalement d'autres paliers de gouvernement (doc. 9.6, p. 10). La Direction estime toutefois que dans l'élaboration d'une politique familiale, la Ville doit tenir compte des inégalités persistantes qui se retrouvent à Montréal et qui font que sa qualité de vie varie d'un quartier à l'autre. De plus, celle-ci doit se montrer vigilante dans la réduction de ces inégalités. Pour ce faire, la Direction estime que la Ville devrait élaborer, en collaboration avec les partenaires concernés, un plan de développement social et de lutte contre la pauvreté où les préoccupations des familles seraient prises en compte. Comme l'ont fait les villes de Québec et de Longueuil, elle suggère d'intégrer un volet « environnement économique favorable » au cadre de référence. Cela permettrait, entre autres, de tenir compte de l'emploi comme levier d'attraction et de rétention des familles (doc. 9.6, p. 10-11). Le comité Famille de la Conférence régionale des élus de Montréal abonde dans le même sens (doc. 10.5, p. 6).

Certains intervenants ont également souligné l'importance de la lutte à la pauvreté et surtout celle touchant des enfants à Montréal et le besoin d'éviter la désintégration de certains quartiers (doc. 9.3, p. 7, 15 ; doc. 9.13, p. 8 ; M^{me} Réjeanne Laroche, doc. 8.3, L2642-2644 ; Dr Stéphane Perron, doc. 8.4, L878-879). Plusieurs souhaitent que la Ville fasse une place prépondérante aux facteurs liés à la pauvreté à Montréal à l'intérieur de son cadre de référence avec des mesures spécifiques dans son plan collectif d'action famille.

Durant la consultation, la commission a été à même de constater les efforts multiples de la Ville dans le domaine de la lutte à la pauvreté et de l'exclusion sociale par les présentations de différents services de la Ville qui se préoccupent de ces problématiques. La commission considère toutefois que la Ville doit créer des conditions économiques propices à l'épanouissement des familles de Montréal. Elle possède déjà une stratégie de développement économique qu'est la *Stratégie de développement économique 2005-2010 réussir@Montréal*. Ce document devrait être ajouté à la liste des documents d'orientation et des plans d'action énumérés dans le cadre de référence puisque cette stratégie couvre de nombreux éléments se rapportant au bien-être des familles à Montréal. La commission est d'avis qu'un élément de base d'un plan d'action famille est de rechercher les conditions socioéconomiques qui procurent une qualité de vie adéquate. Elle estime que la Ville doit poursuivre ses efforts en vue de sensibiliser et de susciter l'appui de ses partenaires et acteurs dans ce dossier.

- *Pour contribuer à établir des conditions économiques propices à l'épanouissement des familles à Montréal et en vue d'aller chercher à cet effet l'appui de ses partenaires et des grands acteurs économiques, la commission recommande à la Ville d'ajouter dans le Cadre de référence famille Montréal, ville avec enfants, en tant que principe directeur, la recherche d'un environnement économique favorable.*

3.1.4 Pour une appropriation collective

Pour certains, les actions proposées par la Ville ne seraient qu'un outil promotionnel visant à attirer de nouveaux résidents (doc. 9.1, p. 5). Le Conseil des Montréalaises, par exemple, se demande si le plan collectif d'action ne serait qu'un document d'orientation (doc. 9.7, p. 5). Aussi, certains se questionnent sur les raisons qui ont motivé le changement des titres du cadre de référence et du plan collectif d'action famille, l'idée de départ de la Ville étant le développement d'une politique familiale (doc. 9.1, p. 6 ; doc. 9.18, p. 16).

Par ailleurs, plusieurs mentionnent la nécessité d'une appropriation collective du projet. Pour ce faire, il devrait se concentrer sur les enjeux nécessaires à l'épanouissement des familles montréalaises (doc. 9.13, p. 3 ; doc. 10.5, p. 1-2). Le Conseil Jeunesse de Montréal rapporte que les

jeunes montréalais, consultés sur leur sentiment d'appartenance à Montréal, s'identifient à leur ville mais que leur attachement demeure fragile, particulièrement pour les 18 à 30 ans, cible prioritaire du plan d'action famille (doc. 9.9, p. 2).

Pour la commission, il y a donc lieu de définir ce que c'est que de faire une ville avec enfants. Elle estime que la Ville doit développer un projet rassembleur en ce sens. Pour être crédible, cette prise de position requiert une vision globale, non partisane et des actions structurantes à long terme. Afin d'assurer une appropriation collective du projet de *Plan d'action famille de Montréal*, la Ville devrait donc inclure dans son *Cadre de référence famille Montréal, ville avec enfants* des engagements clairs en regard de principes directeurs qui serviront à orienter ses futures politiques et les chantiers de mise en œuvre du plan.

3.2 Le Plan collectif d'action famille 2008-2009, Montréal, ville avec enfants

La Ville tenait à ce que son plan collectif d'action soit enrichi des commentaires et des suggestions de ses nombreux partenaires. En ce sens, elle leur a demandé si elle avait défini les bons enjeux, si le choix de ses actions était judicieux et pouvait générer un impact maximal et quelles actions significatives pouvaient être posées pour réaliser Montréal, une ville avec enfants (doc. 1.2, p. 3).

La contribution des participants à la consultation publique a été remarquable dans le sens où elle a été de substance et près des réalités quotidiennes des familles. Ainsi, la commission a reçu l'apport des organismes et citoyens préoccupés par les besoins des familles. Que ce soient les groupes représentant les Montréalais, les jeunes et les jeunes familles ou les groupes de représentation des services aux familles, en habitation, en transport, loisir, santé et éducation, tous ont apporté leur éclairage pour évaluer le projet de la Ville. La commission a également reçu des suggestions concrètes de représentants de quartiers, ainsi que des familles venues témoigner de leur quotidien et de leurs attentes.

Des cinq thèmes identifiés par la Ville, quatre ont été confirmés comme étant des enjeux qui devaient être pris en compte pour faire de Montréal une ville accueillante pour les familles. La sécurité publique a fait l'objet de moins d'interventions, le sentiment d'insécurité des participants semblant se situer plutôt en regard de la circulation automobile à Montréal que de la criminalité ou des incivilités commises par ses citoyens.

La commission présente dans les sections qui suivent, ses constats, son analyse et ses recommandations en regard des grands thèmes identifiés par la Ville dans son plan collectif d'action famille.

3.2.1 L'habitation

Pour la Ville, ce volet soulève deux enjeux majeurs : l'accès à la propriété abordable et adaptée aux besoins des jeunes familles et le maintien en bon état de son parc résidentiel. Force est de constater que la nouvelle production d'unités est presque exclusivement orientée vers de petites unités qui sont peu adaptées aux exigences de familles avec enfants. De plus, le marché du logement abordable à Montréal « demeure serré » surtout en regard des grands logements et dans certains quartiers centraux qui ont fortement été touchés par la hausse des coûts du loyer. Ces conditions défavorables aux jeunes familles accéléreraient leur départ vers les banlieues. Par ailleurs, le maintien en bon état du parc résidentiel de la Ville est un problème propre à certains quartiers qui touche autant les occupants d'immeubles détériorés que le voisinage (doc. 1.2, p. 12).

La consultation a permis de confirmer ce diagnostic. D'une part, plusieurs interventions ont rapporté le piètre état des immeubles locatifs dans certains quartiers. D'autre part, un bon nombre de participants appuient totalement le constat de la Ville à l'effet que l'accès à un logement abordable pour les jeunes familles et adapté à leurs besoins est au centre de la décision d'habiter Montréal ou pas. Certains ont parlé du manque de logements abordables et de grands logements pour les familles ; d'autres de l'augmentation du coût de l'acquisition d'une première propriété.

Dans son plan collectif d'action famille, la Ville rappelle les mesures déjà en place ou prévues à court terme pour tenter de remédier à cette situation. Il y a d'abord, pour l'agglomération ou île de Montréal, une opération visant 15 000 logements, avec une cible de 35 % de logements familiaux, dont la moitié serait constituée de logements de trois chambres et plus. Cette opération prévoit 5 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et 10 000 interventions sur le parc de logements privés, soit 4 000 nouveaux logements abordables, 3 000 logements à rénover et une aide à l'accession à la propriété pour 3 000 ménages (M. Denis Quirion, doc. 8.2, L341-347 et L372-374).

La Ville propose deux programmes d'accession à la propriété. Le premier, le programme pour l'accession à la propriété, offre à des premiers acheteurs un montant applicable à la mise de fonds pour l'acquisition d'une première propriété neuve et, à des locataires, la possibilité d'acheter la propriété dans laquelle ils habitent. Le deuxième, *Accès Condos* de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), est un programme de développement et de mise en marché d'unités d'habitation en copropriété divisée à prix abordable sur le territoire de la Ville. La Société avance le 10 % de la mise de fonds nécessaire à l'achat.

La Ville offre également diverses aides financières à la rénovation. Elle a bonifié récemment son programme visant les immeubles locatifs avec propriétaires-occupants, le taux de subvention passant de 40 à 75 %. Elle estime que ce sont les familles qui habitent des plex montréalais qui bénéficieront de cet ajustement (M. Denis Quirion, doc. 8.2, L493-496).

La cible du programme *Accès Condos* serait de 2 000 logements pour les quatre prochaines années, dont une proportion pour des ménages familiaux. Le programme *Rénovation Québec*, volet construction, permettrait de financer 1 370 logements abordables. Il y a également des projets sur les terrains de la Ville par des promoteurs privés qui, au total, cibleraient 1 000 logements abordables ; le projet des ateliers Rosemont en serait un exemple (M. Denis Quirion, doc. 8.2, L425-436). Constatant une lacune en matière de quantité de logements privés familiaux, la Ville compte développer des incitatifs pour la réalisation de produits répondant aux besoins et attentes des familles.

Le logement social et communautaire

Le logement social est une forme de logement abordable pour les familles à faible revenu. Plusieurs formules sont présentes, allant de la propriété étatique avec loyer modique aux coopératives autogérées. Il existe plusieurs programmes de financement, dont *Logement abordable Québec* – volet social et communautaire et *AccèsLogis*, un programme québécois géré à Montréal par la Ville, avec un volet pour les familles et qui finance des projets de coopératives et d'organismes à but non lucratif pour du logement à prix modique (M^{me} Suzanne Laferrière, doc. 8.1, L2066-2088). L'opération Solidarité 5 000 logements, en activité de 2002 à 2005, s'appuyait en partie sur la disponibilité de ces fonds et a permis la construction de 5 000 logements sociaux et communautaires dont 1 772 pour familles, incluant 1 025 logements de trois chambres et plus (M. Denis Quirion, doc. 8.2, L364-367). En ce qui concerne le volet social de l'Opération

15 000 logements, actuellement en cours, il vise la construction de 5 000 logements sociaux et communautaires, dont 1 750 logements pour familles.

La Ville envisage de faire des efforts accrus d'amélioration de la qualité de vie et de la qualité des logements dans son parc de logements sociaux. La Ville compte 20 000 logements sociaux mais l'âge du parc est ancien et ces immeubles désuets comptent de nombreuses familles. Pour la Ville, il est important de maintenir ses programmes de réhabilitation (M. Denis Quirion, doc. 8.2, L465-475).

Il y aurait 172 000 ménages à Montréal qui sont locataires et sous le « seuil de revenus ». Ce seuil est de 22 000 \$ pour un couple et augmente quelque peu selon le nombre d'enfants. Ces ménages ne sont pas desservis par une coopérative ou un logement social. De ce nombre, 19 000 ménages sont en attente d'un logement social. (M. Denis Quirion, doc. 8.2, L1640-1660).

Le ratio des unités de logements sociaux et subventionnés par 1 000 ménages dans la région métropolitaine de Montréal serait de 37 logements sociaux et subventionnés pour 1 000 ménages alors qu'il serait de 73 à Toronto et de 148 à New York (Communauté métropolitaine de Montréal, 2006, p. 37-39 ; doc. 9.7, p.11).

L'Institut national de la recherche scientifique (INRS) ferait état de 165 000 ménages locataires sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal avec 47 000 ménages familiaux ayant des problèmes « d'abordabilité » de logement (M^{me} Édith Cyr, doc. 8.2, L2606-2610). L'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) parle de 22 657 ménages en attente d'un logement social dont 17 420 familles (OMHM, 2007, p. 47).

Plusieurs intervenants sont venus souligner l'envergure du déficit de logement social à Montréal.

- *Étant donné l'ampleur des besoins des familles en matière de logement social et communautaire à Montréal, la commission recommande à la Ville d'en faire un enjeu spécifique dans son projet de plan collectif d'action famille. Ceci dans le but d'assurer un financement adéquat et récurrent par les gouvernements du Québec et du Canada pour répondre aux besoins en nouvelles unités familiales de son parc immobilier ainsi qu'en rénovation, adaptation et modernisation des logements existants gérés par l'Office municipal d'habitation de Montréal, les coopératives privées d'habitation et les organismes à but non lucratif d'habitation.*

Le logement abordable

Avec l'adoption de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* en 2005, les nouveaux projets résidentiels à Montréal sont maintenant visés par un objectif d'inclusion de logements sociaux et communautaires et de logements abordables. L'objectif de la Ville est d'avoir 30 % de mises en chantier ainsi qualifiées. De 2004 à 2006, le résultat a dépassé la cible et varié de 33 à 39 % (M. Denis Quirion, doc. 8.2, L383-389). Dans cet objectif d'inclusion, la Ville tente de négocier un 30 % de logement abordable qui se répartirait en 15 % pour le logement social et 15 % de logement abordable. Une cible plus fine pour les familles serait ajoutée afin de s'assurer qu'une proportion de logements leur soit destinée dans les grands projets résidentiels où le milieu de vie s'y prête (M. Denis Quirion, doc. 8.2, L 499-504). Dans bien des cas, la Ville intervient pour influencer les promoteurs privés par l'octroi de terrains, de subventions ou par des initiatives de ses sociétés paramunicipales (M. Denis Quirion, doc.8.2, L1310-1312). Le projet sur le site de Contrecoeur en serait un exemple.

À la suite d'une revue des grands projets résidentiels en cours d'élaboration et de réalisation à Montréal, la commission constate que certains de ces projets n'ont pas au départ de volet réservé au logement abordable, encore moins spécifiquement pour les familles. La sensibilisation des promoteurs se fait dans bien des cas par l'intervention de groupes de pression. La commission estime que la stratégie d'inclusion étant incitative, il y aurait lieu que la Ville vise à tout le moins à l'appliquer dans tous les grands projets résidentiels sur son territoire.

Plusieurs participants ont demandé d'augmenter le pourcentage réservé au logement abordable. Pour la Ville, le besoin est sûrement plus grand que les résultats obtenus. De plus, ayant un 10 à 15 % à réserver pour les femmes victimes de violence, les personnes souffrant de santé mentale, les jeunes en détresse, les personnes âgées ou en perte d'autonomie, augmenter ces pourcentages pour les familles se ferait aux dépens d'autres clientèles (M. Denis Quirion, doc. 8.2, L2700-2719). La Ville prévoit une forte proportion de logements familiaux dans des coopératives privées ou des projets d'organismes à but non lucratif d'habitation. Du côté du secteur privé, il y aurait, par exemple pour le développement des ateliers Rosemont, environ 300 logements de prévus qui comporteront 15 % de logements abordables à deux chambres et 10 % avec trois chambres et plus (M. Denis Quirion, doc. 8.2, L1282-1288). Mais le projet des ateliers Rosemont est un exemple où il est plus facile pour la Ville de négocier un nombre supérieur de logements pour familles, les terrains lui appartenant.

Au niveau du soutien du développement résidentiel pour les familles, la Ville propose de relancer un programme d'aide à la construction, destiné aux promoteurs privés qui serait orienté essentiellement vers la construction de logements conçus pour les familles. C'est l'innovation en terme de conception architecturale qui est visée, en vue de réaliser des logements répondant aux besoins d'espace des familles, et ce, en milieu de moyenne densité et pas seulement en milieu de basse densité (M. Denis Quirion, doc. 8.2, L512-518). Par ailleurs, les quartiers centraux, en raison entre autres, du coût des terrains, sont plus propices à du développement de haute densité avec de petites unités. La part de logement familial abordable serait donc difficile à obtenir en raison des montants admissibles aux différents programmes du gouvernement du Québec. La commission estime toutefois que la Ville, ayant fait le choix d'avoir une ville avec enfants, devrait insister dans sa stratégie d'inclusion d'obtenir non seulement un 30 % de logement abordable mais également du logement pour les familles avec deux enfants et plus dans l'élaboration des grands projets résidentiels. Elle devrait également offrir des incitatifs aux promoteurs privés pour favoriser le logement familial dans le 70 % restant. L'aspect des incitatifs aux promoteurs sera discuté plus en détail dans les sections du rapport portant sur les grands logements.

Plusieurs autres problématiques ont été discutées lors de la consultation pour assurer du logement abordable pour les familles à Montréal. Par exemple, on constate qu'en raison de l'embourgeoisement de certains quartiers, le parc locatif des plex devient plus à risque. La Ville devrait trouver des moyens de conserver ce parc, surtout pour les logements au rez-de-chaussée, en les transformant en du privé abordable ou du logement social (M^{me} Damaris Rose, doc. 8.2, L1076-1087). De plus, certains ont proposé à la Ville d'utiliser la SHDM et ses leviers pour acquérir des terrains et des immeubles même si elle ne possède pas en ce moment le financement correspondant au potentiel d'unités à développer (M. Éric Michaud, doc. 8.2, L2730-2748). Le comité Famille de la Conférence régionale des élus de Montréal propose d'ailleurs de créer une réserve immobilière de logement social et communautaire par l'achat et la réhabilitation de logements (doc. 10.5, p. 8).

Certaines réalités auxquelles ont à faire face les promoteurs privés sont évoquées dans l'état d'avancement de la stratégie d'inclusion de logements abordables. Il apparaît nécessaire d'adapter les critères des programmes visant la création de logements sociaux, communautaires et abordables

privés pour qu'ils reflètent mieux les spécificités montréalaises relativement au prix des terrains et des matériaux, à la densité ainsi qu'à la mise en valeur et la protection du patrimoine. À cet égard, la Ville a fait, à maintes reprises, des représentations auprès du gouvernement du Québec pour s'assurer de la reconduction de ces programmes et de leur adaptation (doc. 7.3.1, p. 19, 38).

Le problème du financement du logement abordable reste crucial. Dans son étude du bilan de la stratégie d'inclusion des logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, la commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif fait plusieurs recommandations pour que le gouvernement du Québec assure un financement adéquat et récurrent qui tienne compte des coûts de construction plus élevés à Montréal. Elle recommande également à la Ville de s'engager dans des programmes à long terme pour être en mesure de saisir des occasions de développement sur des sites à fort potentiel (Ville de Montréal, octobre 2007, p. 2).

- *La commission recommande à la Ville :*
 - *de poursuivre ses démarches pour assurer un financement adéquat des programmes en habitation des gouvernements du Québec et du Canada;*
 - *d'étudier la mise en place de programmes de financement à long terme pour être en mesure de saisir des occasions d'affaires pour du développement futur sur des sites à fort potentiel, en mettant à contribution notamment les gouvernements du Québec et du Canada;*
 - *d'inciter les promoteurs à prévoir un pourcentage de logements de trois chambres à coucher et plus dans les projets résidentiels privés.*

L'accès à la propriété abordable

Plusieurs témoignages ont été présentés sur les difficultés de l'accès à la propriété abordable et adaptée aux besoins des familles à Montréal. Différentes solutions ont été proposées. Les jeunes ont demandé des congés de taxes foncières la première année de l'achat, une réduction de la taxe de bienvenue et des incitatifs fiscaux en partenariat avec les autres paliers de gouvernement (doc. 9.2, p. 8). Des familles et le Conseil des Montréalaises ont suggéré d'examiner des façons de faire novatrices d'accession à la propriété retenues dans d'autres villes (doc. 9.11, p. 2 ; doc.9.7, p.9-10). Certains participants estiment que le nombre de logements familiaux, disponibles pour achat, doit être augmenté et que les programmes doivent être plus généreux.

La Ville, consciente des difficultés d'accéder à une propriété abordable, a récemment reconduit et bonifié son programme pour l'accession à la propriété pour le rendre plus attrayant aux familles avec enfants en portant de 7 500 \$ à 10 000 \$ la subvention accordée à ces familles. Dans ce programme, le prix maximum d'achat d'une propriété neuve est passé de 200 000 \$ à 235 000 \$; les subventions et les montants maximums de la valeur foncière d'un bâtiment existant, pour un locataire qui l'habite déjà, ont également été majorés. Ce programme a pour but d'aider les locataires à accéder à la propriété, d'encourager indirectement les promoteurs à construire des propriétés à des prix abordables et d'augmenter le nombre de propriétaires-occupants dans les immeubles de logements locatifs afin de favoriser, entre autres, un meilleur entretien de ces immeubles.

Le pourcentage de ménages avec enfants qui ont déjà profité de ce programme est passé de 15 % à 21 % pour la période de 2003-2005 à 2006-2007 (doc. 6.6). La Ville prévoit accorder 800 subventions par année, dont 25 % à des ménages familiaux (Ville de Montréal, communiqué du 6

décembre 2007). Ce programme rejoint des personnes à revenu moyen ou modeste dont les deux tiers ont un revenu inférieur à 55 000 \$ par année (M. Denis Quirion, doc. 8.2, L421-423). Dans 64 % des cas, l'âge du propriétaire principal est de moins de 35 ans. Parmi le 26 % des couples qui ont profité de cette offre en 2006-2007, la moitié prévoyait fonder une famille sous peu (doc. 6.2, p. 10).

Quant à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), elle travaille dans plusieurs créneaux, mais se donne comme objectif de se rapprocher d'une proportion d'au moins 25 % de logements de type famille dans les milieux qui s'y prêtent (M. Denis Quirion, doc. 8.5, L2678-2680).

Selon des participants, le prix moyen d'une maison unifamiliale à Montréal est de 350 000 \$. Seulement 8 % de la population aurait les moyens de s'offrir une maison de 300 000 \$, ce qui représente une minorité des familles. Pour une propriété de 200 000 \$, seulement 27 % des familles peuvent se le permettre à un taux d'effort de 32 %. De plus, si on considère les coûts associés à une propriété de 200 000 \$, il faut une disponibilité de revenu de 67 250 \$ pour ne consacrer à cet achat que 26,7 % du revenu familial, pourcentage recommandé par la stratégie d'inclusion de logements abordables (doc. 9.8, p. 3 ; doc. 5.1, acétate 5).

Les données présentées à la commission porteraient à croire que les coûts maximums établis par la Ville pour l'achat d'une propriété, même révisés, ne sont pas réalistes par rapport à ce que le marché résidentiel offre à Montréal pour des familles de trois enfants et plus, et que les familles qui veulent accéder à un logement abordable ne peuvent se trouver un logement adéquat.

- *Afin de permettre à un plus grand nombre de familles de trois enfants et plus d'accéder à la propriété, la commission recommande à la Ville d'ajouter à son programme d'accession à la propriété une catégorie pour ces familles et d'augmenter en conséquence le coût maximum d'achat et l'aide financière s'y rattachant.*

Quant à la disponibilité de maisons à 200 000 \$, une revue du site Internet MLS indique qu'il y avait à Montréal, en date du 30 octobre 2007, seulement 90 maisons à ce prix et qu'elles étaient, en général, d'allure modeste. Par contre, à 200 000 \$, il y en avait 222 à Laval, 439 sur la Rive-Nord et 805 à Lanaudière (M. Daniel Gill, doc. 8.2, L755-759 ; doc. 5.1, acétate 5). Pour la commission, le problème ne se situe donc pas seulement dans le pourcentage du nombre de familles qui peuvent s'offrir une maison à 200 000 \$ et ce qui est disponible à ce prix, mais aussi dans le nombre de maisons répondant aux besoins des familles à Montréal. Les promoteurs privés hésitent à développer des habitations de plus de deux chambres à coucher car c'est un risque au niveau du délai de vente. En effet, compte tenu de leur prix, ces habitations s'écoulent moins facilement sur le marché (M. Denis Quirion, doc. 8.2, L1314-1322).

Comme certains groupes, la commission estime qu'une habitation familiale considérée comme acceptable pour les familles de deux enfants et plus comprendrait au moins deux à trois chambres à coucher fermées et serait située dans un immeuble de trois étages ou moins, ou dans une maison unifamiliale. Selon les critères de la Ville, la superficie requise pour loger une famille ayant plus d'un enfant est de 93 m² ou plus (± 1000 pi²). Sur la base d'un seuil de 200 000 \$, on retrouve seulement 13% de condos abordables sur l'île de Montréal ayant cette superficie. En raison du coût du terrain plus faible, le secteur est de l'île se démarque avec 33% de condos de ce type, alors que dans les quartiers centraux cette proportion baisse à 3 % (doc. 7.3.1, p. 15).

La commission estime qu'il y a lieu d'étudier des incitatifs pour encourager les promoteurs privés à développer du logement familial. Certaines propositions seraient à l'effet de faciliter les modifications réglementaires nécessaires, telle une dérogation au zonage.

- *Considérant qu'il y a une pénurie de logements familiaux, la commission recommande à la Ville de poursuivre sa réflexion sur les moyens à prendre pour stimuler l'intérêt des promoteurs privés à construire un plus grand nombre d'unités adaptées aux besoins des familles de trois enfants et plus.*

De plus, une des actions que la Ville entend mettre en place est une stratégie de marketing résidentiel à plusieurs volets, ciblant en premier lieu la clientèle des jeunes familles urbaines qui quittent Montréal, principalement dans la cohorte des ménages de 25 à 39 ans avec enfants, incluant les communautés culturelles. Considérant qu'à Montréal l'âge moyen pour une femme d'avoir un premier enfant est de 30,9 ans, selon la Ville, cet exode correspond à la période de la naissance du premier enfant (doc. 1.2, p. 13 ; M. Denis Quirion, doc. 8.2, L520-527 ; doc. 8.5, L2879-2881). Afin d'augmenter le parc d'habitations disponibles pour de l'achat par les familles à Montréal, la commission propose à la Ville d'inclure, dans sa stratégie de marketing résidentielle, un volet destiné aux promoteurs privés pour les inciter à offrir une fourchette intéressante de propriétés abordables et adaptées aux besoins des familles.

Par ailleurs, différentes avenues ont été suggérées pour aider les familles à revenu modeste à acquérir une propriété. Selon un participant, avec un prix de résidence à 150 000 \$, c'est près de 40 % des familles montréalaises avec enfants qui seraient en mesure d'acquérir une propriété (M. Daniel Gill, doc. 8.2, L731-736). Le Groupe CDH propose de développer un projet collectif, similaire à ce qui se fait pour du logement communautaire traditionnel, les difficultés principales étant liées toutefois au montage financier et au coût des terrains (Mme Louise Lanctôt, doc. 8.8, L1435-1465). Le groupe The Family Caucus, quant à lui, suggère un fonds de dotation communautaire qui permettrait l'achat de propriétés rénovées et vendues à un prix abordable ; l'abordabilité serait assurée, entre autres, par le louage emphytéotique des terrains et une subvention de mise de fonds de départ (doc. 9.11, p. 6).

- *À l'exemple de suggestions faites par des participants de considérer de nouvelles formes d'accession à la propriété pour les familles à revenu modeste, la commission recommande à la Ville d'examiner ce qui se fait dans les villes européennes et nord-américaines et, de concert avec les arrondissements, d'identifier des moyens d'innover en matière d'aide à l'accession à la propriété.*

Des logements adaptés aux besoins des familles

La commission a reçu plusieurs témoignages sur les difficultés pour les familles de trouver des logements adaptés à leurs besoins. Dans la section qui suit, elle se penche sur les problèmes qui lui sont apparus les plus importants.

Les grands logements

Plusieurs ont rapporté la difficulté pour les familles de trouver un logement suffisamment grand et à loyer abordable. C'est d'ailleurs un enjeu majeur dans certains quartiers tel que Parc-Extension (doc. 10.1, p. 3). Le Conseil des Montréalaises et plusieurs autres, ont souligné la nécessité d'augmenter le nombre de logements destinés aux familles nombreuses (doc. 9.7, p.10). Certains

proposent de leur accorder une priorité dans les programmes de création de logements sociaux et communautaires (doc. 10.5, p. 8). D'autres suggèrent à la ville de favoriser des programmes de rénovation des grands logements ou d'éviter, par exemple, la conversion massive des duplex en cottage¹ afin de préserver des logements avec chambres fermées (doc. 9.2, p. 6 ; doc. 9.10, p. 6, Mme Diane Courchesne, doc. 8.9, L1610-1615). D'autres encore estiment qu'il faudrait favoriser la construction de grands logements au rez-de-chaussée des immeubles locatifs et encourager les propriétaires à louer ces grands logements aux familles (doc. 9.9, p. 3 ; doc. 9.10, p. 6). Certains estiment que ce n'est pas seulement une responsabilité de la Ville mais aussi des autres paliers de gouvernement de répondre aux besoins des familles (Mme Carole Du Sault, doc. 8.7, L1713-1715 ; M. Éric Michaud, doc. 8.7, L3687-3690).

Consciente de ces problèmes, la Ville a mis en place certaines mesures. Ainsi, pour le logement social et communautaire, 35 % des unités de Solidarité 5 000 logements étaient destinés aux familles. Près de 58 % d'entre elles offrent 3 chambres à coucher ou plus. L'Opération 15 000 logements a pris la suite du volet Solidarité 5 000 logements et 35 % de la programmation sociale de l'Opération 15 000 logements vise la clientèle famille (doc. 7.3.1, p. 12, 37).

Quant à la production privée d'unités abordables non subventionnées, les grandeurs d'unités ont diminuées dans les dernières années, passant de 93 m² à 91 m² pour des logements de deux chambres à coucher et de 105 m² à 100 m² pour ceux de trois chambres (doc. 7.3.1, p. 16). Dans ce marché, c'est la copropriété qui prime. La production de maisons unifamiliales abordables est quasi inexistante, leur proportion étant passée de 2 % en 2005 à 1 % en 2006. Il est alors difficile de considérer un montant de 235 000 \$ comme un seuil pour inclure des unités plus spacieuses puisque la part de ces unités n'était que de 3 % en 2006. Pour la copropriété, en 2006, la part de la production abordable est passée de 27,5 % à 32,5 %, se retrouvant le plus souvent dans des bâtiments de moins de 11 logements. Le marché des maisons en rangée en copropriété se comporte comme l'unifamilial. En 2006, selon le seuil de 170 000 \$, on ne trouvait aucune maison en rangée abordable, tandis qu'en considérant un seuil de 200 000 \$, leur part s'élevait à 5% (doc. 7.3.1, p. 14).

Il n'y a pas de données précises sur le nombre de logements de trois chambres à coucher ou plus à Montréal pour déterminer si les dernières années présentent une amélioration de l'offre. Au contraire, tout porterait à croire que la situation se détériore en raison, entre autres, de l'embourgeoisement des quartiers centraux où la transformation des triplex et cinplex en propriété est en croissance (M. Daniel Gill, doc. 8.2, L2671-2690).

Bien que les efforts soient louables, il est apparu à la commission que le besoin de grands logements est pressant. La commission est consciente que la Ville doit répondre aux besoins de différentes clientèles. La Ville souligne d'ailleurs qu'il faudra une très bonne concertation pour établir des principes d'attribution des unités subventionnées, en effectuant à court terme des arbitrages parmi les projets et à plus long terme requérir la confirmation de budgets récurrents (doc. 7.3.1, p. 36). Il est vrai que seulement 15 % des familles de Montréal ont trois enfants et plus, mais bon nombre vivent dans des logements surpeuplés. Selon une participante, ce seraient 14 000 ménages locataires de trois personnes et plus qui auraient des problèmes de surpeuplement à Montréal (M^{me} Édith Cyr, doc. 8.2, L1994-1996). La commission considère que le pourcentage des grands logements dans la création de logements sociaux et communautaires et dans le logement abordable devrait être augmenté. La commission estime également approprié pour la Ville de faire

¹ Cottage : transformation des deux étages d'un duplex en un logement de style loft (Mme Diane Courchesne, doc. 8.9, L1600-1602)

des représentations à cet égard auprès des autres paliers de gouvernement pour obtenir les budgets adéquats.

Pour les projets dont les terrains appartiennent à la Ville, comme le site des ateliers Rosemont, il est plus facile de négocier l'inclusion de grands logements abordables pour les familles, auprès des promoteurs (doc. 7.3.1, p. 37). Quant aux possibilités de développement sur des terrains qui n'appartiennent pas à la Ville, certaines pistes ont été suggérées telles que de subventionner la troisième chambre ou une superficie minimale de plancher (doc. 7.3.1, p. 37). La commission estime qu'il y aurait lieu également de réexaminer le partage de la cible de 30 % de logement abordable en fonction des quartiers.

- *La commission recommande à la Ville d'augmenter la part des logements de trois chambres à coucher et plus dans la création de logements sociaux et communautaires, et de négocier avec les promoteurs une telle entente dans la création de logements abordables situés sur les terrains qui lui appartiennent et dans les projets de développement comprenant la participation des grands propriétaires fonciers publics ou à caractère public. La Ville devrait examiner, dans les cas des terrains qui ne lui appartiennent pas, la possibilité de subventionner une troisième chambre à coucher et, par ailleurs, revoir à la hausse le pourcentage d'inclusion de tels logements.*

Le logement adaptable

La Ville a commandé une étude en matière d'habitation urbaine pour ménages avec enfants. Différentes typologies ont été examinées. Il est ressorti, entre autres, que pour la construction multifamiliale, des plans de logement évolutif et adaptable devraient être faits sans qu'ils apportent nécessairement une contrainte économique (doc. 6.7, p. 54). Ainsi, une construction pourrait présenter, au deuxième étage de maisonnettes, un décalage pour l'aménagement d'une troisième chambre au troisième (doc. 6.7, p. 49). Pour des modèles d'habitation conventionnelle, l'aménagement de maisonnettes en rez-de-chaussée et demi-sous-sol, ou pour les plex, pourrait présenter l'intégration de certains critères architecturaux liés aux besoins des familles, tel le besoin de logements plus spacieux. L'étude souligne également qu'il y a un défi de réaliser des modèles d'habitation dans le contexte du marché urbain. L'absence de typologie d'habitation familiale sur le marché actuel serait d'ailleurs perçue comme un risque par les promoteurs (doc. 6.7, p. 54). La Ville entend d'ailleurs poursuivre son soutien à la conception d'habitations urbaines répondant aux exigences des familles d'aujourd'hui par des concours et des projets pilotes notamment (doc. 1.2, p. 13).

La commission estime indispensable le développement de modèles de logements évolutifs et adaptables. Dans le temps, ces typologies pourraient servir à intégrer les grands-parents, offrir la possibilité de l'ajout d'un bureau à la maison ou répondre à d'autres besoins de la famille, ajoutant une plus-value à la propriété. La Ville devrait examiner des avenues avec le milieu philanthropique pour développer des projets de démonstration et faire partager des expériences d'autres villes.

- *La commission recommande à la Ville de poursuivre son soutien à la conception d'habitations urbaines répondant aux exigences des familles, tels des logements adaptables et évolutifs, par des concours et des projets pilotes. Elle devrait solliciter le milieu philanthropique pour l'appuyer dans cette démarche.*

Le logement accessible

Pour le milieu associatif montréalais des personnes ayant une limitation fonctionnelle intellectuelle ou physique, il serait important d'augmenter le nombre de logements adaptés à leurs besoins. Lors de la consultation, leurs représentants ont dressé un portrait des difficultés rencontrées.

Pour les familles avec un membre à mobilité réduite, il est difficile de trouver un logement accessible et adapté. En général, les bâtiments résidentiels ne sont pas construits pour répondre à leurs besoins. Les bâtiments multifamiliaux récemment construits ont des ascenseurs, mais ces immeubles sont destinés principalement aux personnes seules, aux couples et aux aînés. Les habitations qui conviennent sur le plan de la grandeur et ayant une cour sont situées dans des duplex ou des triplex avec des corridors étroits et de petites salles de bain et nécessitent donc des travaux importants. Puisque les rez-de-chaussée à Montréal sont en général occupés par les propriétaires, les travaux requis pour rendre accessibles les étages d'un duplex ou triplex sont prohibitifs. Le programme d'adaptation de domicile pour personnes handicapées (PAD), financé par la Société d'Habitation du Québec et géré par la Ville, s'adresse aux logements privés et comporte des années d'attente. Si la famille est locataire, elle doit obtenir l'accord du propriétaire pour une aide moindre que si elle était propriétaire et la majorité de ces familles sont locataires. Il y a aussi le problème des personnes présentant une incapacité intellectuelle qui souvent requièrent un logement bien insonorisé (doc. 9.1, p.13-14).

De plus, ces familles feraient l'objet de discrimination dans leur recherche de logements. Pour le milieu associatif représentant ces personnes, la solution réside dans le logement social et communautaire et les coopératives d'habitation. Étant des bâtiments de construction récente, ils ont une meilleure performance d'accessibilité (doc. 9.1, p.13-15 ; Mme Thérèse Colin, doc. 8.1, L2098-2100). Le programme *AccèsLogis* permettrait d'ailleurs de développer, en collaboration avec le réseau communautaire et le réseau de la santé, des logements pour personnes gravement handicapées pour répondre aux besoins des familles qui désirent devenir autonomes (Mme Suzanne Laferrrière, doc. 8.1, L2189-2199). Les programmes gouvernementaux *AccèsLogis* et *Logement abordable Québec* ont établi des cibles pour répondre aux besoins des ménages. Les résultats attendus seraient de 30 % d'unités accessibles et adaptables, dont 5 % d'unités adaptées, selon les orientations du plan d'affaires de l'Opération 15 000 logements (Ville de Montréal, 2007, p. 24).

- *La commission recommande que la Ville s'assure d'une part plus élevée des pourcentages réservés dans les programmes pour le logement accessible et adapté pour des familles comprenant un membre ayant une incapacité.*

L'aménagement des cours et l'accès au logement

Trois problématiques ont été portées à l'attention de la commission sur les difficultés que les familles rencontrent au quotidien. Premièrement, en raison des exigences de stationnement minimum en vigueur pour toutes les nouvelles constructions résidentielles, les cours de nouveaux bâtiments servent généralement à du stationnement. Il est alors difficile pour les familles d'avoir accès à une cour ou à un espace privé où les enfants peuvent jouer (doc. 9.6, p. 14). Quand il y a des cours, elles sont petites et sont de fait des stationnements-cours et par conséquent restrictives sur les formes de jeux qui peuvent s'y pratiquer. Quant aux immeubles à grands logements, ils sont souvent caractérisés par une absence totale de cour extérieure pour les enfants et sont situés généralement près de rues achalandées (M^{me} Jacynthe Tremblay, doc. 8.2, L449-614 ; doc. 10.2, p. 5).

Dans le cas de nouveaux projets, le contrôle architectural, le zonage et les taux d'implantation sont des compétences d'arrondissement. La seule façon pour la ville centre d'aider les citoyens à avoir un espace cours agréable est dans le programme d'aide à la démolition de bâtiments accessoires, dont les hangars de plex. Ce programme répond à environ 200 à 300 demandes par année. La Ville a décidé de le maintenir à cause de son impact favorable sur la qualité de vie des familles (M. Denis Quirion, doc. 8.2, L2834-2848).

Il y aurait également le réaménagement de ruelles qui couvre les aspects de la piétonisation de ruelles et du verdissement de la Ville. La Ville considère qu'elle peut agir seulement si une volonté locale se manifeste à travers différents projets (M. Pierre Bélec, doc. 8.5, L255-257). Cette volonté s'est d'ailleurs exprimée dans les plans locaux de certains arrondissements, tels Rosemont-La Petite-Patrie, Verdun et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (doc. 3.1.5, 3.1.7 et 3.1.12).

Par ailleurs, le programme d'action environnementale Éco-quartier de la Ville soutient des initiatives d'aménagement de ruelles vertes. Des corvées de nettoyage de ruelles sont aussi organisées par le biais de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la Ville (doc. 7.9, p. 65 et 36). Le plan de transport propose, entre autres, dans sa création de quartiers verts, la fermeture de ruelles (doc. 7.7, p. 114). La commission estime qu'une action concertée de différents services centraux pourrait être entreprise à cet égard afin d'offrir un support aux quartiers qui le désirent. Cette initiative répondrait au souhait de plusieurs familles d'améliorer la sécurité des espaces de jeux de leurs enfants et irait dans le sens attendu du verdissement de la Ville.

Une deuxième problématique est l'absence d'espace suffisant pour accueillir les enfants dans les nouveaux logements sociaux et communautaires. À cet égard, l'étude de la Ville sur les types d'habitations urbaines pour ménages avec enfants souligne que des aires de jeux suffisamment grandes font partie des critères recherchés par les familles. Elles incluent des aires de jeux intérieures, telles des loggias ou des vérandas et des aires de jeux extérieures avec des accès de plein pied et des vues directes à partir des logements (doc. 6.7, p. 13). Les programmes, tels *AccèsLogis*, prévoient des sommes pour des aménagements de terrains dans le coût admissible de la partie résidentielle d'un projet. Il y aurait lieu d'étudier la possibilité d'inclure des sommes spécifiques à l'aménagement d'espaces de jeux pour enfants.

- *La commission recommande à la Ville d'ajouter un volet à son programme d'aide à la démolition de bâtiments accessoires ou de développer un nouveau programme qui viserait l'aménagement d'espaces de jeux pour enfants, par le biais de fermeture de ruelles. De plus, elle lui recommande de s'assurer qu'un montant soit inclus dans le coût admissible des programmes d'habitation à cet effet.*

Une troisième problématique est l'accès sécuritaire aux logements, particulièrement dans certains secteurs de la ville; l'accès est également périlleux pour les plex avec escaliers extérieurs (M^{me} Jacinthe Tremblay, doc. 8.2, L597-613). Il n'y a pas moyen de faciliter l'accès aux deuxièmes et troisièmes étages d'immeubles avec escalier en colimaçon. C'est pourquoi la commission incite la Ville à sensibiliser les propriétaires à louer les rez-de-chaussée aux familles avec enfants. Dans l'étude commandée par la Ville sur les types d'habitations urbaines pour ménages avec enfants, la nécessité de prévoir du stationnement à proximité de l'entrée du logement a été soulignée ; dans les cas non propices, il a été recommandé de prévoir une aire de déchargement (doc. 6.7, p. 12).

La commission estime que la Ville doit sensibiliser les promoteurs et les propriétaires à être attentifs aux problèmes d'accès aux logements pour les familles, autant dans les projets de développement que lors de la rénovation d'immeubles.

Le logement locatif existant

Comme l'ont rappelé plusieurs participants à la consultation, Montréal est une ville de locataires. En 2005, le taux de propriété de Montréal était de 35,8 % contre 58 % pour le Québec. Elle est la seule région administrative du Québec à compter plus de ménages locataires (65,6 % selon le recensement de 2006) que de ménages propriétaires. Selon le recensement de 2001, 36,4 % de ces ménages sont des familles (doc. 9.1, p. 13 ; 9.7, p. 10 ; 9.19, p. 2). Des intervenants ont souligné l'envergure, dans certains quartiers, de la problématique des loyers insalubres et des logements qui nécessitent des réparations majeures et mineures.

En matière de salubrité, ce sont les arrondissements qui ont la responsabilité d'appliquer le *Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements* (Ville de Montréal, règlement 03-096). À la suite d'une consultation publique, la Ville s'est dotée récemment d'un plan d'action de 3 millions \$ sur trois ans avec une équipe de la ville centre en appui aux arrondissements pour régler les cas lourds (Ville de Montréal, communiqué du 27 novembre 2007). Le plan cible environ 70 immeubles, correspondant à 2 000 logements en 2007, et jusqu'à 10 000 inspections au terme de cette opération (M. Denis Quirion, doc. 8.2, L462-463 ; Ville de Montréal, 2008, p. xi). La commission appuie ces efforts.

De plus, il est important pour la Ville de maintenir le parc immobilier de Montréal en bon état. Elle offre donc des programmes de rénovation majeure et « à la carte » au parc de logements privés. Pour la période 2006-2009, ce volet viserait 3 000 logements. Pour certains groupes, la difficulté résiderait alors dans le fait que les propriétaires augmentent les loyers à la suite de l'utilisation de ces programmes. D'ailleurs, plusieurs participants dont le comité Famille de la CRÉ de Montréal, suggèrent la mise en place de mesures incitatives pour les propriétaires afin qu'ils maintiennent les logements en bon état tout en conservant des loyers abordables (doc. 10.5, p. 8). Dans son programme de rénovation majeure, la Ville exige du propriétaire, pour des rénovations de logements locatifs, de respecter certaines mesures de contrôle des loyers après les travaux. Quant aux rénovations « à la carte » visant la dégradation des bâtiments résidentiels locatifs, la Ville informe par écrit les locataires de la nature et du coût des travaux qui seront effectués, du montant de l'aide financière accordée au propriétaire et du fait que ce montant doit être déduit du coût des travaux utilisé pour établir le loyer après les travaux.

La commission propose à la Ville d'examiner le développement d'un outil de communication qui informerait les locataires des objectifs des programmes ainsi que des obligations et engagements du propriétaire lorsqu'il accepte ces subventions.

Par ailleurs, la Ville a bonifié récemment son programme d'aide à la rénovation pour les immeubles locatifs avec propriétaires-occupants et pour les immeubles plex. Le pourcentage d'aide financière pour le propriétaire occupant est passé de 40 à 75 %. Elle considère que cette mesure encourage les familles à se prévaloir de cette aide pour rénover les rez-de-chaussée des plex. Dans le cas où un propriétaire occupant profite de ce programme, certains ont souligné le besoin de sensibiliser les propriétaires aux difficultés des familles d'habiter les 2^e et 3^e étages des plex. Bon nombre ont également soulevé les réticences des propriétaires de louer à des familles avec enfants, à des familles immigrantes ou à des familles vivant avec un enfant ayant une incapacité fonctionnelle (doc. 9.10, p. 5 ; doc. 10.5, p. 8 ; M^{me} Jacynthe Tremblay, doc. 8.2, L 571-582 ; M^{me} Diane Courchesne, doc. 8.9, L1644-1649).

- *La commission recommande à la Ville de réaliser une campagne de sensibilisation auprès des propriétaires locataires pour contrer les préjugés, voire la discrimination à l'endroit des familles avec enfants.*

Le logement familial habité par des étudiants

Certains ont souligné les difficultés pour les familles avec enfants qu'amènera l'implantation du second campus de l'Université de Montréal en bordure du quartier Parc-Extension. Selon le comité d'action du quartier, il en résultera une compétition pour le logement familial en raison de la cohabitation d'étudiants dans de grands logements et des pressions pour des loyers à la hausse. Il est à noter toutefois que ce quartier comprend des logements plus petits qu'ailleurs à Montréal ; ils comptent en moyenne quatre pièces au lieu de cinq (doc. 10.1, p. 2-4). Le projet de l'Université de Montréal prévoit de 800 à 1 000 chambres pour les étudiants et chercheurs, la demande pour des résidences actuelles étant largement supérieure à l'offre actuelle (Cardinal Hardy, 2006, p. 5).

La question du logement étudiant a également été évoquée pour le centre-ville (M. Éric Michaud, doc. 8.7, L3645-3658). Le milieu de l'éducation est conscient de ces besoins grandissants. L'aménagement sur la rue du Parc par l'Université McGill d'une résidence de 700 unités en fait foi.

Montréal a la particularité d'avoir quatre campus universitaires au centre de ses activités urbaines, dont trois dans ses quartiers centraux. Pour répondre aux besoins de logement des étudiants, ces universités ont dans leur site Internet de l'information sur les endroits où habiter sur le campus et des banques de logements disponibles allant de studios à de grands appartements de sept pièces et plus. Il est à noter que les étudiants optent en général, la première année de cours, pour de l'hébergement au cœur du campus puis se dirigent, en deuxième année, à l'extérieur de celui-ci.

La Ville est consciente des diverses problématiques que pose l'évolution de la population étudiante et propose, dans sa stratégie d'habitation, l'amélioration de leur hébergement. Le développement du Quartier des spectacles, situé à proximité de l'Université du Québec à Montréal, comporterait d'ailleurs 7 000 unités de logements dont 60 % en logement abordable et en logements pour étudiants (Ville de Montréal, 2005, p. 54 et 93). La commission suggère toutefois à la Ville d'évaluer l'étendue de cette problématique du logement étudiant à Montréal en regard de l'occupation des grands logements.

3.2.2 La circulation et le transport

Lors de la consultation, la grande majorité des intervenants ont abordé différentes problématiques reliées à la circulation automobile et à la sécurité des déplacements adaptés aux besoins des familles. Des sondages montrent que ce n'est pas la criminalité qui insécurise les parents en milieu urbain montréalais, mais plutôt la perception des dangers reliés à la circulation automobile (doc. 10.4, p. 3-4).

Plusieurs ont profité de la consultation sur le plan d'action famille pour réitérer leurs observations et recommandations faites déjà lors de la consultation sur le plan de transport. Ils considèrent que certains points du plan de transport sont à bonifier pour répondre plus adéquatement aux réalités quotidiennes que vivent les familles. La commission analyse dans les sections qui suivent ces points abordés par les intervenants et qui ont été retenus par la Ville dans son plan collectif d'action famille.

La sécurité des déplacements

Afin d'améliorer la sécurité des déplacements et la qualité de vie des Montréalais, le plan de transport propose, entre autres, de créer des quartiers verts et d'adapter l'aménagement des rues (doc. 7.7, p. 113).

Le quartier vert est un secteur désigné par une signalisation et un réaménagement du domaine public, dont les chaussées, trottoirs, squares et parcs et qui favorise davantage la marche et le vélo et rend l'usage de ces modes convivial pour tous. L'accès au transport en commun y est plus facile, la circulation automobile est restreinte aux déplacements locaux ; elle se fait d'ailleurs à faible vitesse atténuant ainsi les risques associés à la circulation de transit. Ce concept est applicable aux quartiers résidentiels, autour des établissements scolaires, des hôpitaux et autres établissements publics, ou encore, pour certains secteurs ou rues à vocation commerciale ou touristique (doc. 7.7, p. 114).

La création de quartiers verts, proposée dans le plan de transport fait l'unanimité dans ses efforts de création de milieux propices au bien-être des familles. Ainsi, il est apparu durant la consultation de l'Office que, dans la création de ces quartiers, certaines mesures étaient particulièrement adaptées aux besoins des familles. Elles comprennent la baisse de vitesse maximale autorisée de 50 km/h à 40 km/h sur l'ensemble du quartier vert, l'inclusion de zones de 30 km/h autour des écoles, des parcs et autres secteurs, la fermeture permanente ou temporaire de rues ou de ruelles à la circulation automobile, l'implantation de mesures de modération de la circulation pour décourager la circulation de transit et réduire les vitesses des automobilistes, coordonnées à l'augmentation du couvert végétal et l'embellissement des quartiers (doc. 7.7, p. 114).

Un autre aménagement retenu dans le plan de transport pour assurer la sécurité des usagers sur le réseau routier de Montréal est la réduction de la vitesse de 50 km/h à 40 km/h sur l'ensemble des rues locales et sur certains tronçons d'artères où la nature des activités, la période de l'année ou la concentration des piétons ferait en sorte qu'une réduction de vitesse serait bénéfique pour les piétons, par exemple, sur la rue Sainte-Catherine au centre-ville (doc. 7.7, p. 115). Certains arrondissements affichent déjà cette baisse de vitesse et d'autres sont en processus d'adoption de nouveaux règlements pour s'y conformer. Afin d'harmoniser l'ensemble de cette réglementation, la Ville a d'ailleurs demandé au gouvernement du Québec de modifier le *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., chapitre C-24.2) en conséquence. La nouvelle loi modifiant ce code laisse toujours aux municipalités la latitude de déterminer la vitesse sur leur réseau routier sans en fixer la limite (Gazette n° 5 du 30 janvier 2008).

La réduction de la limite maximale de vitesse de la circulation des véhicules s'appuie sur le fait qu'elle permettra de réduire le risque d'accident et la gravité des blessures. Ainsi, la probabilité de décès d'un piéton heurté par une auto à 50 km/h est de 70 % alors qu'elle est de 25 % à 40 km/h (doc. 7.7, p. 115). Pour la Ville, il est important d'offrir aux conducteurs de véhicules un moyen de différencier les zones à risque. Proposer une baisse de 50 km/h à 40 km/h dans les rues locales et à 30 km/h dans les zones scolaires et autres zones sensibles permet une graduation de vitesse et une sensibilisation à des zones plus vulnérables (doc. 6.5).

Toutefois, des intervenants voudraient voir la réduction de la limite de vitesse non pas de 50 km/h à 40 km/h, mais de 50 km/h à 30 km/h, et pas seulement dans les zones scolaires et les abords des parcs, mais également dans les rues locales ou résidentielles, représentant ainsi une réduction de la limite de vitesse sur 70 % des rues de Montréal (doc. 9.11, p. 3 ; 9.21, p. 3). Dans sa présentation à la commission, la Direction de santé publique appuie également un abaissement de vitesse à

30 km/h. Ceci en raison des décès ainsi que de la gravité des blessures que subissent les victimes d'accident de la route à des vitesses plus élevées et qui augmentent en flèche avec l'accroissement de la vitesse d'impact (doc.9.6.4).

De l'avis de la Direction de santé publique, l'augmentation des accidents de la route est la résultante de deux facteurs que sont l'augmentation du parc de véhicules à Montréal et le non-respect des limites de vitesse. De 1998 à 2003, la ville est témoin d'une augmentation de 17 % des blessés de la route, particulièrement dans les quartiers centraux. Les statistiques montrent une baisse des décès depuis les années 50, mais les années 90 présentent un taux d'augmentation de 8 % qui, en dépit des gains faits dans les services de traumatologie, est en croissance (Dr Stéphane Perron, doc. 8.9, L1941-1943 et L1976-1981).

D'ailleurs, pour les jeunes de 5 à 14 ans, ce serait dans les quartiers où ils sont plus nombreux qu'il y a le plus de blessés, comme à Notre-Dame-de-Grâce ou à Rosemont-La Petite-Patrie. La figure 3.1 montre le nombre de jeunes piétons de 5 à 14 ans blessés par arrondissement de 1999 à 2003 et souligne l'ampleur de la problématique.

Outre la réduction de la vitesse, des mesures d'apaisement de la circulation ont été réclamées par plusieurs pour forcer les automobilistes à réduire leur vitesse de conduite de véhicules, telles que l'élargissement des trottoirs, les dos d'âne, les terre-pleins centraux avec arbres. Selon The Family Caucus, la Ville aurait montré jusqu'à présent peu d'intérêt pour apaiser la circulation avec comme résultat que les familles ont peur pour leurs enfants. En plus de la réduction de la limite de vitesse à 30 km/h au lieu de 40 km/h, ce groupe réclame des mesures d'apaisement de la circulation dans les zones de parcs et d'écoles (doc. 9.11, p. 4).

Il a été établi par la SAAQ que plus d'un conducteur sur deux ne respecte pas les limites de vitesse en milieu urbain (doc. 7.7, p. 117). Le plan de transport propose l'implantation de mesures de modération de la circulation pour réduire les vitesses des automobilistes, mais également pour décourager la circulation de transit dans les rues locales (doc. 7.7, p. 114-115). Mais pour certains intervenants, la mise en place de mesures d'apaisements en est à ses débuts. Il y aurait nécessité de formuler une politique d'apaisement de la circulation des véhicules et de prévoir les budgets nécessaires (doc. 9.16, p. 6 et 14 ; doc. 10.4, p. 7-9).

Comme beaucoup de parents se rendent à pied aux services de garde avec des poussettes ou avec de petits enfants en tricycle, le Regroupement des centres de la petite enfance (CPE) de l'île de Montréal recommande que les CPE puissent bénéficier, comme les écoles et les hôpitaux, d'une zone routière sécurisée avec une limite de vitesse de 30 km/h (doc. 9.3, p. 8). Une résidente du secteur du village Monkland a d'ailleurs souligné la nécessité d'une redéfinition des zones sensibles basée, entre autres, sur la vulnérabilité de la clientèle piétonne (doc. 9.16, p. 7-8). Toutefois, la présentation de la Direction de santé publique illustre bien la difficulté de délimiter ces zones sensibles, l'intervention d'Urgence-Santé étant nécessaire à peu près partout sur le réseau artériel du territoire (Dr Stéphane Perron, doc. 8.9, L2436-2438).

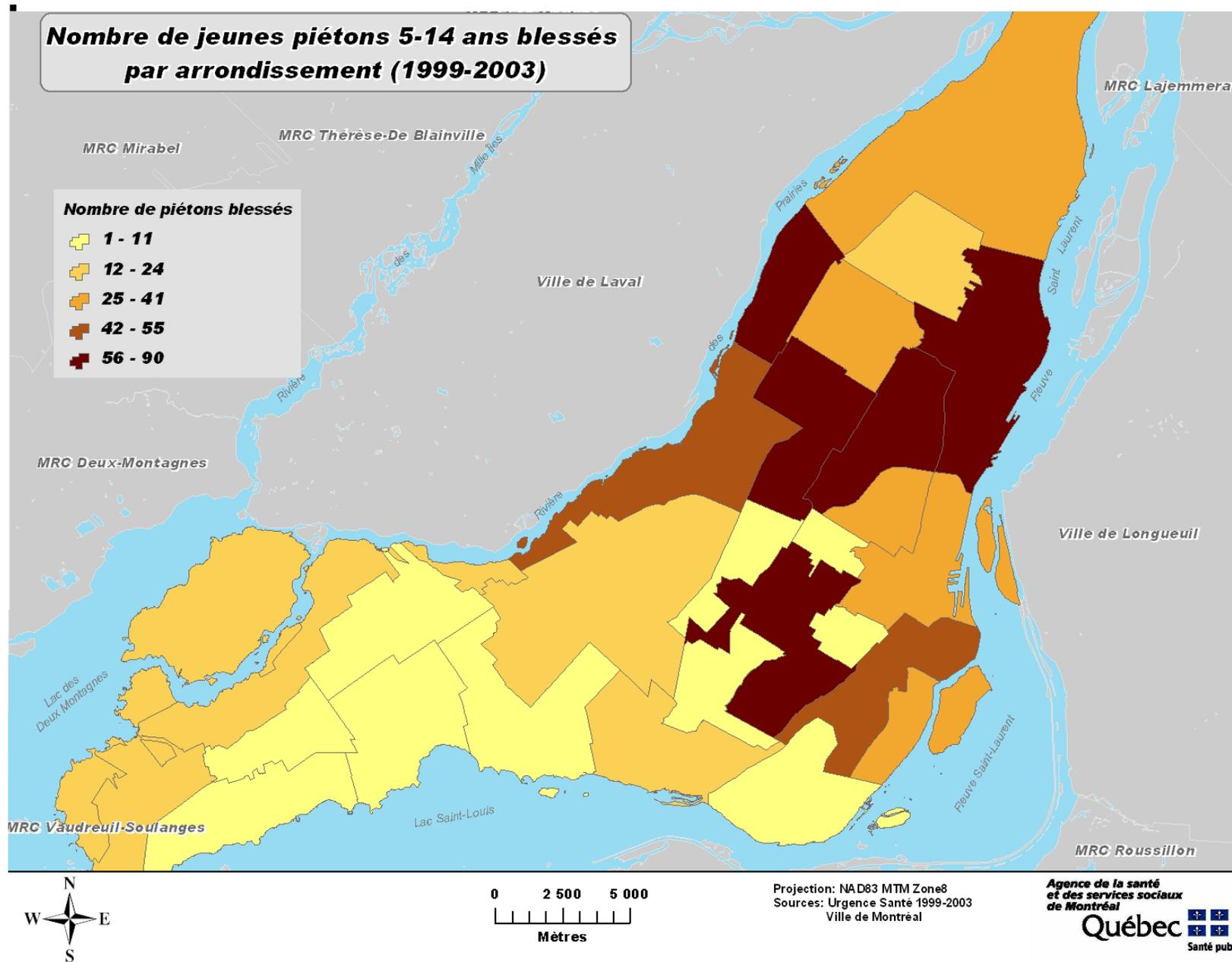


Figure 3.1 Nombre de jeunes piétons de 5 à 14 ans blessés par arrondissement (1999-2003) – Source : Acétate 10 du doc. 9.22

La commission constate que l'incidence d'accidents impliquant de jeunes piétons est préoccupante et requiert des mesures correctrices appropriées. De plus, la commission se sent particulièrement interpellée par le nombre, la gravité des blessures des piétons, leur répartition sur tout le territoire pour les enfants blessés de 5 à 14 ans et le non-respect du *Code de la sécurité routière* en milieu urbain. La commission estime qu'il y a lieu d'examiner les avantages d'une limite de vitesse à 30 km/h sur les rues locales et dans les quartiers résidentiels. Comme il est indiqué dans le plan de transport, une baisse de vitesse a peu d'impacts sur la durée des parcours comparée aux effets bénéfiques sur la sécurité des Montréalais (doc. 7.7, p. 115). Elle incite plutôt les conducteurs à rouler d'une manière prudente et préventive.

La commission considère que la réduction de la limite de vitesse, pour être efficace, doit s'accompagner de la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation. Comme l'ont signalé deux mémoires et comme le reconnaît la *Charte du piéton*, la Ville n'a pas encore de mécanismes d'encadrement et d'harmonisation d'implantation de ce type d'aménagement dans les arrondissements (doc. 9.6, p. 15-16 ; 9.16 ; doc. 7.6, annexe, p. 18). À l'instar des propositions de plusieurs intervenants, la commission estime que la Ville doit développer une vision famille pour tout son territoire et examiner les mesures de modération de la circulation qui seraient efficaces.

▪ *La commission recommande à la Ville :*

- *d'appuyer les arrondissements qui souhaiteraient abaisser leur limite de vitesse à 30 km/h sur leur réseau local ;*
- *de considérer comme prioritaire la mise en place de quartiers verts et les mesures d'apaisement préconisées par le Plan de transport 2007 Réinventer Montréal et de se donner une politique d'encadrement et d'harmonisation de leur implantation ;*
- *de faire en sorte que des budgets soient réservés, dans les programmes triennaux d'immobilisation, à l'aménagement de mesures d'apaisement selon le partage des responsabilités du réseau routier urbain ;*
- *de se pencher sur une redéfinition des zones sensibles basée notamment sur la vulnérabilité de la clientèle piétonne qui y transite.*

Pour une plus grande sécurité des transports actifs

Réduire la dépendance à l'automobile passe, entre autres, par la promotion des transports actifs tels la marche et le vélo. Certains ont souligné le besoin de faire plus de place à ces modes de déplacement pour améliorer le mieux-être et le mieux-vivre en milieu urbain (doc. 9.22, acétates 23 et 24 ; doc. 9.17, p. 10 ; Dr Louis Drouin, doc. 8.6, L2337-2346). Selon eux, le plan de transport présente des projets intéressants en ce sens.

La Ville entend doubler le réseau de pistes cyclables et quintupler d'ici 2021 le nombre de places de stationnement pour vélos. Elle s'est fixée, entre autres, le déploiement de mesures favorables aux piétons avec le réaménagement de dix stations de métro et de cinq gares de trains de banlieue ou points d'embarquement majeurs du réseau par année. Ces mesures comprennent des dispositifs de sécurité, une signalisation directionnelle et un mobilier urbain adapté (doc. 1.2, p. 18).

Pour favoriser les modes actifs, le plan de transport propose la mise en œuvre de la *Charte du piéton* et l'accroissement de la sécurité des piétons par le déploiement de mesures telles que l'implantation de feux à décompte numérique aux intersections, le dégagement des intersections en éliminant des places de stationnement ou la sécurisation des abords des institutions d'enseignement

(doc. 7.7, p. 73-74). Pour les cyclistes, le plan suggère notamment de procéder à une mise aux normes du réseau cyclable existant sur rue, de le doubler sur une période de cinq à sept ans et d'implanter un système de vélos en libre-service (doc. 7.7, p. 79-81).

Dans ces propositions, la commission a noté que les seuls éléments mentionnant spécifiquement les familles et les enfants portent sur le réajustement du temps alloué aux piétons pour traverser la chaussée aux feux de circulation et l'existence de pistes cyclables, en site propre ou sur rue, séparés des autres voies de circulation par un élément physique. Dans son projet de doubler le réseau cyclable, le plan ne spécifie aucun aménagement en site propre ou visant à assurer la sécurité des enfants (doc. 7.7, p. 72 et 79-80).

De plus, la Direction de santé publique a souligné l'existence de disparités des infrastructures de pistes cyclables entre les arrondissements. Le réseau n'aurait pas été planifié pour relier l'ensemble des destinations centrales d'un arrondissement, élément à développer pour faciliter l'usage sécuritaire des enfants et des familles. Elle suggère également de mettre en réseau les quartiers verts par des liens piétonniers ou cyclables (doc. 9.6, p. 15-16). À l'exemple de villes européennes, la Direction recommande l'aménagement de pistes cyclables en site propre pour une meilleure protection des enfants (Dr Louis Drouin, doc. 8.6, L2330-2334).

Québec en Forme va dans le même sens et réitère son inquiétude exprimée lors de la consultation sur le plan de transport se rapportant à la sécurité des jeunes qui utilisent les modes de transport actif. Pour cet organisme, cet axe de développement exige des conditions optimales. Au-delà des campagnes de promotion, la Ville devrait installer des moyens dissuasifs concrets ou mesures d'apaisement de la circulation automobile, pour assurer les déplacements actifs sécuritaires des enfants dans leur quartier et notamment vers les aires de jeux (doc. 9.20, p. 6). Certains quartiers seraient plus à risque, dont le Faubourg Saint-Laurent où la question de l'apaisement de la circulation et de la priorité aux piétons est encore plus pertinente qu'ailleurs (doc. 9.4, p. 19).

La commission a pu constater que le plan de transport est un autre dossier sectoriel de la Ville qui ne s'adresse pas spécifiquement aux besoins des familles. Elle reconnaît que des efforts à cet égard ont été faits pour les familles par la Ville dans son budget de 2008. Ainsi, un volet porte sur la mise aux normes des feux de signalisation du système routier, notamment par l'ajout de feux à décompte numérique (Ville de Montréal, décembre 2007, p. xii). Dans ce domaine, la commission rappelle le besoin exprimé par certains intervenants de faciliter la traversée des intersections, particulièrement aux abords des garderies et des écoles, par un allongement de la durée des feux verts (doc. 9.3, p. 8 ; doc. 9.5, p. 10).

- *En ce qui a trait aux transports actifs, la commission recommande à la Ville, dans la mise en œuvre du Plan de transport 2007 Réinventer Montréal, de prioriser les éléments qui peuvent profiter aux familles, dont :*
 - *le développement de pistes cyclables en site propre ou sur rue protégées par des éléments physiques ou par des mesures d'apaisement de la circulation ;*
 - *l'aménagement de liens sécuritaires entre les quartiers verts ;*
 - *l'ajout et la mise aux normes de feux à décompte numérique comportant un allongement du temps de traversée aux feux verts, particulièrement aux abords des garderies et des écoles.*

Faciliter l'usage des transports collectifs

Le transport en commun offert par la Société de transport de Montréal (STM) sur l'île de Montréal comprend le réseau du métro, le réseau d'autobus avec une flotte de 1 590 autobus, dont 1 000 sont à plancher surbaissé permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant (service couvrant 65 % des trajets) et le transport adapté. Ce dernier possède une flotte de 90 minibus et un service de taxis adaptés qui répond aux besoins d'environ 16 000 personnes ayant une incapacité fonctionnelle. Il existe également 180 taxis accessibles, transport privé dédié entièrement aux personnes à mobilité réduite. En 2009, la STM prévoit implanter, sur une dizaine de ses lignes ou trajets, des autobus articulés qui permettraient l'accessibilité aux poussettes en position ouverte. Le programme Rénovations prévoit également le réaménagement progressif des stations du réseau initial qui ne comportent pas d'ascenseurs (M. Marc Bélanger, doc. 8.3, L519-643).

Quoique satisfaits en général des propositions de la Ville, les participants ont tenu à souligner à la commission les contraintes que les familles vivent au quotidien dans leur utilisation du transport en commun. La commission a retenu trois aspects qui ont été abondamment soulevés.

Une tarification familiale réaliste

La tarification de la Société de transport de Montréal offre une gratuité pour les enfants de cinq ans et moins, un tarif réduit pour les six à onze ans, les écoliers de 12 à 18 ans et pour les étudiants de 18 à 25 ans résidant à Montréal (doc. 1.2, p. 15). Toutefois, plusieurs participants ont souligné que les coûts liés au transport en commun lors de déplacements en famille sont élevés, particulièrement pour les familles ayant deux enfants de plus de six ans. Certains estiment que pour bien des familles il est moins coûteux de se déplacer en voiture.

À l'instar de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), le plan de transport suggère de moduler les tarifs pour les usagers à mesure que l'on s'éloigne du centre de l'île (doc. 7.7, p. 139). Comme l'a fait remarquer le comité Famille de la CRÉ de Montréal, les familles qui ont quitté les quartiers centraux l'ont fait dans bien des cas pour trouver du logement abordable en périphérie ; augmenter leurs frais de déplacement aurait un effet dissuasif sur l'utilisation du transport en commun (doc. 10.5, p. 9).

La commission est consciente des difficultés que rencontrent les réseaux de transport en commun en regard du besoin de fonds récurrents dédiés au maintien des équipements existants et à la nécessité de pourvoir aux besoins de développement. Les données montrent toutefois que la Carte Autobus-Métro (CAM) a augmenté de façon démesurée par rapport à l'augmentation des revenus moyens des familles montréalaises (doc. 6.14). La commission est d'avis qu'une tarification famille devrait tenir compte de la réalité des familles à revenu modeste et moyen, particulièrement celles ayant deux enfants et plus.

Plusieurs suggestions de tarifications ou de titres de transport famille ont été mises sur la table. En ce qui concerne les déplacements individuels, il est indéniable que la tarification de la STM offre déjà des réductions aux écoliers et aux étudiants. Cependant, plusieurs considèrent que les déplacements en famille ne sont pas favorisés par la tarification actuelle et que celle-ci constitue un incitatif à s'acheter une voiture.

- *Afin d'encourager l'utilisation du transport en commun et de permettre aux familles montréalaises de se déplacer à coût raisonnable, la commission recommande à la Ville d'évaluer, en collaboration avec la Société de transport de Montréal, l'adoption d'un tarif famille.*

Une desserte mieux adaptée

Plusieurs ont rapporté des disparités dans l'offre du transport en commun, en termes de trajets et d'horaires pour les secteurs en périphérie de l'est, de l'ouest, du nord et du sud-ouest de la ville. De plus, certains de ces secteurs présentent une proportion élevée de résidants à revenu modeste. Le manque de cohérence des trajets d'autobus en regard des activités quotidiennes des familles et des services de proximité dans les quartiers a été souligné. La desserte locale serait problématique également en dehors des heures de grande affluence, temps privilégié des déplacements pour les familles ou des adolescents (doc. 9.18, p. 9 ; doc. 9.6, p. 15 ; doc. 9.7, p. 12).

Une desserte adéquate et adaptée en transport collectif serait primordiale, en particulier pour pouvoir développer des logements sociaux et communautaires dans des secteurs moins bien desservis. Le plan de transport propose de desservir les quartiers en périphérie et permettrait ainsi de mieux occuper tout le territoire de la ville (M^{me} Édith Cyr, doc. 8.2, L2019-2021). Dans son plan de transport, Montréal vise une hausse de 26% de l'achalandage du transport en commun d'ici 2021. C'est un défi important pour la Ville qui implique une hausse substantielle de services et d'infrastructures de l'ordre de 50 % (doc. 7.7, p. 49).

Comme certains le suggèrent, la commission estime qu'il serait souhaitable d'instaurer à court terme certaines mesures facilitant les déplacements des familles comme se doter d'un plan de gestion des déplacements permettant de desservir de façon harmonieuse la vie interne des arrondissements (doc. 9.18, p. 10). Le comité Famille de la CRÉ de Montréal suggère qu'une meilleure desserte des secteurs périphériques pourrait être assurée par l'évaluation d'opportunités autres que le transport en autobus. Par exemple, une offre de services complémentaires, tels des taxis collectifs, pourrait être évaluée (doc. 10.5, p. 10). La commission encourage le transport en commun, mais propose à la Ville de s'assurer de faire une place adéquate à d'autres modes de transport performants, incluant le transport par taxi, comme l'ont fait d'autres grandes villes, telles que Londres et New York.

- *La commission recommande à la Ville d'inciter la STM à revoir ses circuits et ses horaires pour qu'ils soient mieux adaptés aux réalités des familles, en particulier dans la desserte des quartiers périphériques et dans les déplacements de proximité. De plus, elle recommande que soit évaluée l'opportunité d'étendre les services en transport adapté et en taxis accessibles à d'autres clientèles familiales que celles ayant un membre à mobilité réduite et d'évaluer la place de services complémentaires, tel le taxi collectif.*

Des poussettes en position ouverte

Plus du tiers des participants ont souligné les diverses difficultés rencontrées par les familles lors de l'utilisation d'une poussette sur le réseau de transport en commun. La STM ne possède aucune règle concernant les poussettes, laissant ainsi libre cours à l'interprétation des chauffeurs d'autobus de refuser une poussette en position ouverte ou même, aux heures de pointe, de refuser totalement l'accès des autobus aux personnes avec poussette (doc. 9.18.1, p. 17). L'obligation de fermer une poussette dans l'autobus présente des difficultés importantes si l'enfant dort, si la poussette ne se ferme pas aisément d'une seule main ou si le parent est accompagné d'un autre enfant (doc. 9.18.1).

Le Centre 1,2,3 GO! estime qu'il existe un besoin de réglementation ou de directives claires. Diverses démarches ont été entreprises par l'organisme auprès de la STM, de l'Association des transporteurs urbains du Québec et de Transports Québec. Un avis de ce dernier est attendu sur les dispositions à prendre pour assurer le déplacement sécuritaire des enfants en autobus (M. Mario Régis, doc. 8.7, L3049-3080). Le comité Famille de la CRÉ de Montréal estime qu'un suivi est nécessaire afin de voir la réalisation d'actions concrètes dans ce dossier ; il souhaite également qu'un volet sur l'utilisation des poussettes fasse partie de la formation des chauffeurs d'autobus (doc. 10.5, p. 9).

Un autre aspect concernant l'usage des poussettes sur le réseau de transport en commun concerne le renouvellement de l'équipement mobile de la STM. Pour le Centre 1,2,3, GO! faciliter l'accès du transport en commun aux personnes à mobilité réduite irait dans l'intérêt des parents voyageant avec de jeunes enfants. Il recommande alors à la STM de tenir compte de l'ergonomie et de l'espace réservé aux familles lors du renouvellement des équipements (doc. 9.18, p. 11). D'ailleurs, selon le Conseil des Montréalaises, les difficultés que les parents rencontrent pourraient être évitées si lors du réaménagement des équipements fixes et mobiles, ou, au moment d'en revoir leur utilisation, les principaux intéressés étaient consultés (doc. 9.7, p. 13-14).

La commission estime qu'il serait intéressant de regarder également les meilleures pratiques utilisées dans d'autres villes nord-américaines et européennes et d'évaluer la possibilité de développer de l'équipement facilitant les déplacements des personnes avec de jeunes enfants.

- *La commission recommande à la Ville d'examiner, en collaboration avec ses partenaires, les types d'équipement mobile, existants ou à venir, qui seraient aptes à répondre de façon optimale à l'utilisation des poussettes en position ouverte sur le réseau de transport en commun.*

3.2.3 Le volet culture, sports et loisirs

De façon générale, les intervenants appuient l'initiative de la Ville de proposer un plan collectif d'action pour les familles en matière de culture, de sport et de loisir. En effet, selon la représentante de Sport et Loisir de l'île de Montréal, les loisirs favorisent le développement des personnes, le sentiment d'appartenance à une communauté et favorisent une meilleure santé physique, mentale et intellectuelle (M^{me} Josée Scott, doc. 8.9, L34-37). À cet effet, la commission reconnaît la pertinence des objectifs énoncés par la Ville visant la bonification de l'offre de services aux familles en l'adaptant à leurs réalités et en améliorant son financement.

Les vastes champs que sont la culture, le sport et le loisir sont largement desservis par les arrondissements et par quelques milliers d'organismes privés dont plusieurs centaines sont des partenaires officiels d'un arrondissement ou de la Ville (doc. 1.2, p. 24). L'une des particularités de l'offre de service en loisir à Montréal est qu'elle repose majoritairement sur un partenariat qui en confie la responsabilité et la gestion à des organismes à but non lucratif où œuvrent des milliers de bénévoles, dont de nombreux parents (doc. 9.15, p.5).

Dans les sections qui suivent, la commission examine les problématiques soulevées.

Un cadre global

En août 2005, Montréal adoptait sa politique de développement culturel plaçant les arts et la culture au centre des préoccupations. Parmi les grands enjeux identifiés dans la politique figurent le

développement de l'accessibilité à la culture, l'amélioration de la qualité culturelle du cadre de vie, le soutien aux arts et à la culture et le renforcement des partenariats (doc. 7.5). Depuis 2005, de nombreux progrès ont été réalisés tant au niveau de l'amélioration des infrastructures que de l'élargissement des heures d'ouverture dans le réseau des bibliothèques publiques notamment. Des études démontrent d'ailleurs que la proximité d'une bibliothèque est un élément significatif dans le choix des familles de vivre en ville (M^{me} Monique Khouam, doc. 8.4, L3995-4030).

L'élaboration d'une politique culturelle figurait parmi les engagements pris au Sommet de Montréal en 2002 avec l'élaboration d'un plan directeur de développement des équipements de loisir et d'une politique du sport et du loisir. Des démarches ont été menées depuis 2002 en vue d'élaborer un cadre d'intervention en sport et loisir à l'échelle du territoire montréalais. Ainsi, un inventaire des équipements de loisir a été complété et un avant-projet de politique montréalaise du sport et du loisir a également vu le jour. Toutefois, ni le plan directeur de développement des équipements, ni la politique du sport et du loisir n'ont été adoptés à ce jour.

La commission estime que la ville centre a un rôle important à jouer dans l'orientation des activités qui s'y pratiquent, l'offre d'équipements collectifs et le support financier.

- *La commission est d'avis que l'offre culturelle, sportive et de loisirs à Montréal devrait être accessible, diversifiée et adaptée aux besoins des familles, afin de favoriser un milieu de vie stimulant et de faire la promotion de saines habitudes de vie auprès des adultes et des enfants. Dans cet objectif, la commission recommande que la Ville se dote d'outils visant à encadrer et à harmoniser les actions sur son territoire en ce qui a trait aux sports et aux loisirs.*

Des ajustements à la tarification

Dans les lieux de diffusion à Montréal, la politique de tarification relève de chaque arrondissement. Les maisons de la culture ont une politique de gratuité, cependant dans les autres lieux, il y a une diversité d'approche. La Ville souhaite harmoniser la tarification des activités culturelles pour l'ensemble de son territoire. Un représentant de la Ville a mentionné qu'un groupe de travail avait été créé à cet effet et que les travaux étaient à l'étape du diagnostic. À terme, l'objectif de la démarche serait de proposer à l'ensemble des arrondissements un cadre commun pour établir une tarification qui soit cohérente (M. Régis Bélanger, doc. 8.5, L1500-1535).

Selon plusieurs participants, une tarification trop élevée constitue un frein à la pratique d'activités culturelles, de sport et de loisir pour de nombreuses familles, notamment celles comptant plusieurs enfants et celles ayant des revenus modestes. Il a été reconnu que la carte Accès Montréal offrait certains privilèges dans un large éventail d'activités culturelles, sportives et de loisirs. Toutefois, ils sont plusieurs à considérer que la Ville devrait aller plus loin et se doter d'un généreux système de tarification pour les familles.

En ce qui a trait au loisir, un représentant de la Ville a indiqué que les problèmes de financement et de relève qui incombent à plusieurs petits organismes de quartier axés sur le bénévolat peuvent avoir un impact sur la qualité de l'offre de services. En effet, très souvent, les activités pour les enfants sont gratuites ou à une tarification minimale et se financent par les activités offertes aux adultes (M. Régis Bélanger, doc. 8.5, L1675-1715). Selon Sport et Loisir de l'île de Montréal, il est important que les adultes, et non seulement les enfants de moins de 18 ans, bénéficient de la tarification familiale afin d'encourager de saines habitudes de vie (M^{me} Josée Scott, doc. 8.9, L155-165).

- *La commission recommande à la Ville de s'assurer que toutes les familles vivant à Montréal puissent bénéficier d'une tarification familiale pour les services offerts en matière de culture, sports et loisirs.*

Une programmation diversifiée et adaptée

La conciliation travail-famille et la pratique d'activités de culture, de sport et de loisirs constituent un défi pour de nombreuses familles. Par exemple, l'absence de services de garde et de camp de jour pendant la dernière semaine du mois d'août ou à des coûts élevés pose problème aux familles à revenu modeste, particulièrement celles avec plusieurs enfants et les familles monoparentales (doc. 10.5, p.12). De plus, le regroupement des CPE de l'île de Montréal a mentionné que certaines bibliothèques et maisons de la culture avaient modifié leurs heures d'ouverture de manière à en faciliter l'accès aux services de garde, mais que ces initiatives n'étaient pas harmonisées sur l'ensemble du territoire (doc. 9.3, p.10). Afin de favoriser un bon équilibre de vie, il a été souligné qu'il était important de fournir aux parents, au même titre qu'aux enfants, des conditions gagnantes pour pratiquer des activités (M^{me} Josée Scott, doc. 8.4, L704-709).

Selon l'organisme Sport et Loisir de l'île de Montréal et d'autres participants, le loisir structuré et encadré comprenant des horaires fixes et des ligues sportives, laisse de plus en plus de place à la pratique d'un loisir libre et spontané pour tous les groupes d'âge. La demande est notamment présente chez les familles à revenu modeste et celles issues de l'immigration (doc. 9.15, p.4-5). Il y a également consensus chez les jeunes sur la nécessité d'implanter des programmations de loisirs en accord avec les tendances (M^{me} Marielou Filiatrault, doc.8.7, L2257-2275).

Aussi, les besoins en loisirs des familles appellent à un décloisonnement de l'offre de service qui est actuellement trop souvent en silo. Les programmations permettent rarement à un adulte et un enfant ou un aîné de faire une activité commune. On demande une offre plus souple des plateaux de pratique pour s'adapter à la réalité des familles (M^{me} Josée Scott, doc. 8.9, L170-175). Selon le comité Famille de la CRÉ de Montréal, des efforts de concertation doivent être consentis par les divers partenaires concernés, dans une perspective de consolidation des services offerts aux familles en période estivale, en étudiant les possibilités d'arrimer les calendriers scolaires des diverses institutions et en examinant les moyens à mettre en place pour trouver des solutions novatrices (doc. 10.5, p.12-13).

Selon l'organisme Québec en forme, les tables de concertation multisectorielle soutenues à la fois par la Ville, Centraide et la Direction de santé publique sont des acteurs incontournables dans les réflexions pour développer une programmation adéquate en offre de services aux jeunes et aux familles, car elles invitent à réfléchir de façon transversale aux besoins de la clientèle jeune famille (M. Bertrand Turbide, doc. 8.6, L1000-1020). Selon la Table de concertation des aînés, le cloisonnement de l'offre ne favorise pas les liens intergénérationnels (doc. 9.5, p.11). On préconise une vision un peu plus large pour voir l'ensemble des besoins avec une vue démographique en favorisant notamment les équipements à usage multiple (M^{me} Josée Scott, doc. 8.9, L380-395). La commission constate que le cloisonnement de l'offre de service ne permet pas d'exploiter toutes les potentialités liées à la famille.

La commission estime qu'il y aurait lieu de prôner une réflexion sous l'angle d'un continuum plutôt que par groupe d'âge et d'ajuster la programmation de l'offre et les nouveaux équipements en conséquence. Pour ce faire, la Ville pourrait faire appel à l'expertise des partenaires locaux.

Sport et Loisir de l'île de Montréal a porté à l'attention de la commission l'amorce de travaux pour une période de trois ans, avec un ensemble de partenaires régionaux, dans le cadre d'une action jeunesse structurante du Forum jeunesse de l'île de Montréal. Les actions jeunesse structurantes sont des projets issus d'une concertation régionale et visent à travailler sur des problématiques ou des sujets majeurs touchant les jeunes Montréalais. Les travaux porteront en priorité sur l'étude de la pratique d'activités chez les 16-30 ans avec divers points de vue, dont celui de la famille (M^{me} Josée Scott, doc. 8.9, L213-216 ; doc. 9.15, p.7). La commission considère que la Ville pourrait tirer profit de l'expertise du milieu dans l'amélioration de sa programmation en sport et loisir.

- *La commission recommande à la Ville d'adapter son offre de services en sport et loisir afin qu'elle corresponde mieux aux besoins des familles pour ce qui est des horaires, des programmations et des équipements. Elle devrait pour cela collaborer étroitement avec l'ensemble des organismes qui ont offert leur soutien et multiplier les efforts de concertation, entre autres, avec les jeunes.*

Améliorer l'accessibilité aux infrastructures en sport et loisir

Selon Québec en forme, l'offre de services aux enfants de 4 à 12 ans à Montréal est sévèrement limitée par des difficultés d'accès à des locaux adéquats. De plus, il y a encore des résistances humaines et organisationnelles à amener les enfants à jouer dehors. L'accès aux infrastructures est aussi limité par des protocoles d'entente entre la Ville et les commissions scolaires. Ces protocoles représentent un travail administratif complexe et constituent un obstacle pour l'accès à certaines infrastructures (M. Bertrand Turbide, doc. 8.6, L1094-1114).

Il a aussi été question des protocoles existants avec les organismes partenaires de la Ville qui deviennent d'importants prestataires de services, des grands centres communautaires ou des centres sportifs. Ce sont aussi des protocoles qui existent depuis de nombreuses années et qui demandent des ajustements (M. Bertrand Turbide, doc. 8.6, L1173-1178). Selon une responsable de la Direction des sports, les protocoles sont des compétences d'arrondissement et de façon générale, ils sont révisés régulièrement en moyenne tous les trois ans au moment de leur renouvellement (M^{me} Johanne Derome, doc. 8.4, L1890-1920).

Le monde municipal et les écoles sont deux grands propriétaires d'infrastructures en loisir et sport. Selon Sport et Loisir de l'île de Montréal, des efforts de concertation doivent être faits afin de maximiser la pratique de l'offre en sport et loisirs, notamment pour éviter la fermeture des gymnases d'écoles ou les arénas qui restent vides pendant les heures scolaires et qui pourraient être utilisés pour les activités d'éducation physique (M^{me} Josée Scott, doc. 8.9, L100-110 ; doc. 8.4, L760-770). Selon un directeur d'école, il faut peaufiner encore plus le partenariat avec la municipalité et le domaine culturel pour ce qui est de la tarification et de l'échange de services, en proposant par exemple un mécanisme de compensation (M. Robert Ledoux, doc. 8.4, L2490-2505). La concertation scolaire-municipale ne se règlera que par une volonté politique forte parce qu'il y a effectivement des frais réciproques qui sont facturés pour l'utilisation des infrastructures (M^{me} Josée Scott, doc. 8.9, L430-440).

La commission constate les limites de l'accès aux infrastructures pour permettre la pratique d'activités de façon sécuritaire. La commission encourage la Ville à poursuivre les discussions avec ses partenaires scolaires afin de réviser les ententes concernant l'utilisation des infrastructures sportives pour en accroître l'accessibilité aux familles. La commission considère tout aussi

important de sensibiliser les arrondissements sur l'importance de réévaluer les ententes de partenariats avec les organismes partenaires qui sont d'importants prestataires de services.

Plusieurs ont fait valoir que de nombreuses infrastructures étaient encore déficientes en termes d'aménagements pour les familles. Des aménagements simples pourraient, selon eux, faciliter la vie des familles, comme l'installation de toilettes dans des parcs, des endroits ombragés près des piscines, des zones d'attente aménagées pour les parents accompagnant leurs jeunes (M^{me} Josée Scott, doc. 8.9, L115-125). La commission suggère à la Ville d'examiner, avec les arrondissements, la mise en place de moyens concrets susceptibles d'améliorer l'accessibilité au sport et au loisir pour les familles, tels que l'installation de toilettes publiques dans les parcs ou de tables à langer dans les toilettes.

Selon un porte-parole de la Ville, le réseau des grands parcs est connu et gagnerait à l'être davantage. Il y a un fonds de 10 millions \$ pour maintenir la qualité de l'expérience dans les grands parcs et les parcs nature, de même que dans le parc du Mont-Royal. De plus, un fonds de 36 millions \$ existe pour l'acquisition et la conservation de milieux naturels (M. Pierre Bélec, doc. 8.4, L570-580). Des participants ont rappelé l'enjeu de l'accès à des activités de plein air. En effet, plusieurs familles à faible revenu ne peuvent se prévaloir de sorties hors de l'île de Montréal ou en sortent rarement. L'accessibilité aux berges et aux grands espaces verts pour tous et en particulier pour les familles serait donc un enjeu important (M^{me} Josée Scott, doc. 8.9, L126-131).

Pour la commission, l'accès à des points d'eau est un autre exemple de l'aspect transversal du dossier famille dans les politiques sectorielles de la Ville. Le *Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise, Phase 2007-2009* fait état dans son plan d'action d'un volet de renaturalisation des rives dans les grands parcs. Cette action est d'ailleurs liée à d'autres plans tels que *Imaginer – Réaliser Montréal 2025*. En effet, un des axes de cette stratégie d'intervention recommande de mettre en valeur le caractère insulaire et naturel de la ville (doc. 7.9, p. 83).

- *La commission recommande de rassembler et de prioriser les éléments de ses dossiers transversaux qui pourraient améliorer la qualité de vie des familles dans leurs activités de plein air, tel l'accès aux rives.*

Pour le milieu associatif représentant les personnes vivant avec une incapacité fonctionnelle, une personne handicapée ne devrait jamais être limitée dans sa demande de loisir en raison de sa déficience. Les citoyens montréalais ayant une incapacité peuvent tirer profit du programme d'accompagnement en loisir. Selon Sport et Loisir de l'île de Montréal, ce programme leur donne accès à un accompagnement, lorsqu'il est requis, pour leur permettre de participer aux activités proposées par les services de loisirs de la Ville de Montréal ou par des organismes; il répond de façon non exclusive à plusieurs besoins dans le cadre des camps de jour – besoin en loisir très prisé par les familles. Le financement de ce programme relève du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. C'est une enveloppe budgétaire de 340 000 \$ gérés conjointement par Sport et Loisir de l'île de Montréal avec l'organisme AlterGo. La Ville de Montréal injecte pour sa part un montant de 260 000\$ supplémentaires dans l'enveloppe globale et les arrondissements y participent aussi de façon variable. Malgré cette initiative, les besoins ne sont comblés qu'à 30 % approximativement; il demeure donc évident, selon l'organisme et le milieu associatif montréalais des personnes handicapées notamment, que le soutien financier est encore insuffisant (doc. 9.15, p.3 ; doc. 9.1, p.19-20).

- *Afin que les personnes handicapées ne soient pas limitées par leur déficience dans leur demande de loisirs, la commission recommande à la Ville de revoir à la hausse sa contribution au budget de financement du programme d'accompagnement en loisir. Étant donné l'ampleur des besoins, la commission estime que la Ville serait justifiée de faire des représentations auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour une augmentation de son support financier.*

Les partenaires locaux et les ressources d'intervention

Selon la représentante de Culture Montréal, il y aurait lieu de tisser des liens serrés avec les organismes communautaires et culturels existants pour que les artistes et les médiateurs culturels deviennent de véritables partenaires du développement local. Cet aspect est primordial pour la mise en place d'un cadre de vie pour les familles qui se démarquera des autres villes (M^{me} Anne-Marie Jean, doc. 8.4, L2627-2630).

Afin d'améliorer la qualité de l'offre de services aux familles, il y a lieu d'améliorer les interventions des acteurs locaux au plan de l'organisation des activités et des objectifs de développement des enfants, mais aussi en matière de sécurité et en matière d'éthique. Ceci par le biais de formations appropriées et du perfectionnement (M. Bertrand Turbide, doc. 8.6, L1125-1155).

Sport et Loisir de l'île de Montréal a également mentionné que le financement des organismes est surtout basé sur une offre de services pour les 17 ans et moins. Selon l'organisme, si la Ville donnait un incitatif à développer des programmations familles, avec des incitatifs financiers, les organismes seraient mieux en mesure de suivre le pas sur cette valeur loisir qu'on veut intégrer (M^{me} Josée Scott, doc. 8.9, L200-205).

La commission suggère à la Ville de redéfinir et de créer de nouveaux types de partenariat avec les organismes du milieu responsables de l'offre de services en sport et loisir aux familles, en leur accordant les ressources financières adéquates.

3.2.4 Des quartiers vivants

Selon la Ville, les quartiers seraient des ports d'attache auxquels les Montréalais peuvent s'identifier, tels Milton Park ou le vieux Saint-Laurent. Chacun des 19 arrondissements possède trois ou plus de ces quartiers qui ont tous des caractéristiques différentes. Au centre du quartier, il y a l'artère commerciale principale autour de laquelle gravitent des services et autres activités tant commerciales qu'institutionnelles. La rue Jean-Talon dans son prolongement à Saint-Léonard en est un bon exemple. Cet ensemble forme le noyau urbain du quartier. Dans certains cas, ce noyau urbain a comme origine un noyau villageois ou ancien cœur de village qui a évolué au cours des 150 ou 200 ans de son histoire, comme on peut retrouver dans l'arrondissement d'Ahuntsic.

Pour soutenir la vitalité des quartiers, la Ville estime qu'elle doit renforcer les noyaux urbains et encourager la mixité des quartiers par l'inclusion de logements abordables dans les projets d'habitation, un travail de rapprochement interculturel et en conservant des milieux naturels en bordure des milieux résidentiels. Elle doit également s'assurer que les quartiers demeurent un cadre de vie à l'échelle humaine (doc. 1.2, p. 9).

Plus de la moitié des interventions ont abordé ce thème des quartiers vivants. Elles ont été très diversifiées, passant de l'accessibilité et de la qualité des services de proximité aux programmes sociaux-récréatifs et partenariats existants ou à mettre en place pour assurer un milieu de vie recherché par les familles.

Les noyaux urbains ou villageois

Le noyau urbain ou villageois est la fragmentation de la ville en unités habitables à l'échelle humaine. Ce concept offre un cadre de vie intéressant pour les familles, basé sur deux principes : l'approvisionnement en biens et services et les communications interpersonnelles. Idéalement, c'est un lieu qui couvre plusieurs rues et où l'on retrouve des commerces, des cafés, des terrasses, un parc ou un aménagement de rue qui facilite les rencontres et les échanges. Gravitent autour de ce noyau des zones résidentielles, écoles et garderies. Concept de mise en marché de la Ville pour une ville avec enfants, c'est un phénomène qui existe déjà, tel que l'îlot Monkland à Notre-Dame-de-Grâce ou les rues Laurier et Bernard à Outremont. Dans d'autres quartiers, c'est un phénomène qui est à l'origine un élément patrimonial, dont certaines portions de la rue Wellington à Verdun; pour d'autres noyaux, ils seraient en train de se régénérer comme sur la rue Masson ou auraient besoin d'un « coup de pouce » comme celui de Lachine (M. Robert Paré, doc. 8.5, L4068-4070). Répondant à leur besoin de qualité de vie, la Ville espère pouvoir inciter les familles à s'installer près de ces noyaux. Dans cette démarche, elle compte s'associer les arrondissements et ses partenaires, dont les Sociétés d'initiatives et de développement des artères commerciales (SIDAC) (M. Robert Paré, doc. 8.5, L3942-4101).

Lors de la consultation, certains ont souligné que ce concept n'est pas nécessairement adapté à leur quartier. Le développement de la ville aurait fait en sorte que d'anciens quartiers, qui étaient précédemment des villages, ont entièrement disparu face au développement d'infrastructures majeures, tel le pont-tunnel Hyppolite-Lafontaine. Pour d'autres, certains quartiers se caractérisent par un déficit de commerces de proximité pour l'approvisionnement au quotidien et un manque d'espaces et d'activités d'animation dédiés aux familles (doc. 9.4, p. 11 ; doc. 9.18, p. 9).

Plusieurs sont en accord avec l'objectif général de la Ville de renforcer les noyaux urbains, mais à certaines conditions. Elles portent, entre autres, sur le besoin d'une notion élargie de ce que comprennent les services de proximité et une réévaluation de la définition du concept de base qu'est la rue commerciale, privilégiant plutôt un secteur qui facilite l'organisation des déplacements des familles, en termes de temps et d'accessibilité (doc. 9.1, p. 8 ; doc. 10.2, p. 8 ; M^{me} Diane-Gabrielle Tremblay, doc. 8.3, L1053-1054).

La commission note ainsi un besoin de raffinement du concept de noyau urbain pour qu'il soit plus près des réalités des familles et des quartiers et plus englobant dans ses formes d'aménagement. Elle a constaté également, lors de la consultation, que cette démarche de la Ville ne comporte aucun budget ou programme de mobilisation d'acteurs. La stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI) peut cependant inclure des projets d'aménagement et d'amélioration de la qualité de vie de certains quartiers défavorisés, tels des projets de construction d'une maison de la culture, de revitalisation d'artères commerciales, de plans de verdissement ou de jardins communautaires, ou, des projets d'urbanisme pour refaire, par exemple, un pôle d'attraction d'un quartier (M. Jacques Savard, doc. 8.5, L1041-1044 et 1077-1091). Ainsi, la commission estime qu'il serait utile de porter une attention particulière au concept de création de noyaux urbains dans la mise en œuvre de cette stratégie ou de tout autre programme existant et futur de la Ville.

- *Considérant que le concept de noyau urbain ne correspond pas aux réalités de certains quartiers, la commission recommande à la Ville de le bonifier pour qu'il soit plus englobant dans ses formes d'aménagement et pour qu'il tienne compte, dans le réseau de services de proximité à promouvoir, des centres de la petite enfance, des garderies, des surfaces d'alimentation santé et des services de santé. De plus, afin d'assurer des budgets adéquats au renforcement de ces noyaux, la commission recommande à la Ville d'intégrer ce concept à ses plans d'action, à ses stratégies et à ses programmes existants et futurs.*

Des secteurs familiaux

La commission s'est interrogée sur ce que doit offrir un quartier pour retenir ou attirer les familles et certains participants ont apporté des éléments de réponse dans les mémoires. La Table de concertation du faubourg Saint-Laurent estime qu'idéalement les critères de choix pour une famille de s'établir dans un quartier comprennent la présence de bonnes écoles publiques, un milieu de vie sécuritaire, des logements de bonne taille à des coûts abordables, la présence d'enfants dans le voisinage et des espaces verts et de loisirs (doc. 9.4, p. 4-5). La Table de concertation logement/aménagement de la Petite Patrie définit les besoins d'un quartier assurant une qualité de vie aux familles dans des termes similaires. La Table souligne également que pour humaniser un quartier famille il faut éviter de construire des immeubles à quatre ou cinq étages (doc. 9.10, p. 4 et 7-8). La commission souligne que ces critères de définition peuvent également comprendre des mesures d'apaisement de la circulation et la fermeture de ruelles.

Le centre-ville est zoné majoritairement commercial, mais comporte des secteurs habités tandis que certains arrondissements ont déjà des secteurs résidentiels propices aux familles. Il a été demandé à quelques reprises lors de la consultation de s'assurer de réserver une place aux familles dans les quartiers centraux (M. Éric Michaud, doc. 8.7, L3964-3991 ; M. Rosario Demers, doc. 8.9, L3239-3258). La commission estime qu'il est souhaitable de faire du développement résidentiel dans ces quartiers, mais dans le respect des engagements de la Ville vis-à-vis les familles. Ces développements devraient donc souscrire au maintien d'une mixité par de l'inclusion sociale et par des services de proximité. La commission est consciente du paradoxe que cela cause au centre-ville dans la logique marchande de l'immobilier, mais elle estime qu'un équilibre doit être maintenu dans certains secteurs du centre-ville.

De plus, la commission considère qu'il y a des secteurs de la ville propices à développer un caractère familial. Il faudrait alors construire de grands logements, consolider des secteurs commerciaux qui répondent aux besoins des familles, créer des quartiers verts et installer des mesures d'apaisement de la circulation, ajouter des feux de circulation à décompte numérique et verdier le paysage par la fermeture de ruelles ou la création de toits verts. Toutefois, la mise en place de ces éléments demande une vision d'ensemble et un support financier.

Comme il a été indiqué par l'équipe de la mise en œuvre du plan d'urbanisme de la Ville, il existe un outil, tel le programme de renouveau urbain (PRU), qui pourrait servir d'outil de mise en œuvre du plan collectif d'action famille (M. Luc Gagnon, doc. 8.5, L3796-3808). Ce programme est toutefois dans sa phase finale d'évaluation et d'orientation. En tant qu'outil de mise en œuvre des politiques de la Ville, la commission considère utile sa reconduction pour assurer un soutien favorable à l'aménagement de secteurs familles dans la ville. Une telle initiative pourrait débiter par des projets de démonstration.

- *La commission recommande, d'une part, que le développement résidentiel des grands projets privés des quartiers centraux respecte les engagements de la Ville vis-à-vis les familles. Ces développements devraient donc souscrire à la préservation d'une mixité de logements et de services de proximité. D'autre part, la commission considère important le développement de secteurs familiaux dans les quartiers résidentiels qui s'y prêtent. À cet égard, elle suggère la création de projets de démonstration soutenus par la reconduction du programme de renouveau urbain (PRU) ou l'utilisation et la mise en place de tout autre programme de financement jugé approprié.*

Le patrimoine de proximité

Développer des secteurs familiaux devrait comprendre la protection de l'héritage de la Ville souvent menacée par les pressions du développement résidentiel et commercial. Le patrimoine de proximité détermine le caractère des voisinages et influence la qualité des milieux de vie. Il comprend notamment le bâti résidentiel, commercial et institutionnel local ainsi que les parcs de quartier. Il est géré par les arrondissements, en conformité avec les mesures prescrites dans le document complémentaire du plan d'urbanisme (doc. 7.11, p. 69). L'architecture de certains secteurs et la grille de rue présentent un tissu urbain auquel les résidents se sont habitués et attachés. Ce tissu urbain fait partie de l'histoire et de l'héritage des quartiers. Certains ont d'ailleurs souligné que les noyaux villageois se trouvaient à l'origine dans les quartiers centraux (M. Rosario Demers, doc. 8.9, L2855-2856; M. Éric Michaud, doc. 8.7, L3975-3976).

Pour la commission, l'identité de certains quartiers est un héritage qui a été développé au cours des siècles par les familles qui ont construit la ville, et qui, à certains égards, doit être protégé. Il existe d'ailleurs des outils de protection qui permettent d'en assurer la sauvegarde. La Ville peut utiliser les pouvoirs que lui confère la *Loi sur les biens culturels* pour déclarer des sites patrimoniaux et l'entente sur le développement culturel permet de supporter financièrement les propriétaires de ces secteurs. L'autre catégorie d'outils est le plan d'urbanisme qui présente une carte de l'ensemble du patrimoine bâti et qui inclut, entre autres, des secteurs de patrimoine de quartier. En vertu du plan d'urbanisme et de son document complémentaire, les arrondissements doivent établir une réglementation avec des normes et des critères qui veilleront à la préservation de ces secteurs, tel que l'a fait le Plateau Mont-Royal. Par exemple, le remplacement des escaliers en fer forgé de ce quartier devra perpétuer l'utilisation du fer ouvragé. De plus, avec le Fonds du patrimoine culturel québécois annoncé lors des Rendez-vous de la culture de novembre 2007, les propriétaires des quartiers ou noyaux villageois pourront restaurer leurs bâtiments dans le respect des caractéristiques d'origine (M^{me} Céline Topp, doc. 8.5, L1244-1283).

Les outils de gestion et de sensibilisation relatifs au patrimoine de proximité sont en développement continu. L'enrichissement du *Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal* sur Internet en est un exemple (Ville de Montréal, mai 2007, p. 9). La commission considère important de renforcer certaines lignes directrices pouvant servir de base à l'évaluation et l'étude de grands projets résidentiels touchant le patrimoine de proximité. Et ce dans l'objectif d'assister les promoteurs et les arrondissements dans l'élaboration de leurs projets et leurs procédures d'examen et d'autorisation de changements d'usage.

Un renforcement des conditions sociales

La Ville possède de nombreux programmes qui visent le renforcement des milieux de vie. Grâce à des ententes avec le gouvernement du Québec, elle s'investit sur le plan social dans les quartiers défavorisés notamment afin d'aider la population et les intervenants sociaux à améliorer le milieu de vie. Ses programmes touchent directement les familles et les enfants. Elles sont immigrantes, monoparentales, avec des enfants en difficulté d'intégration, pauvres ou tout simplement isolées. La Ville soutient également, avec Centraide et la Direction de la santé publique, un réseau de 30 tables de concertation (doc. 1.2, p. 11). Mais elle fait face au défi de poursuivre adéquatement ses investissements.

La Direction de santé publique estime qu'il serait important pour la Ville de préciser, dans ses pistes d'action, comment elle entend renforcer le soutien au développement des communautés locales (doc. 9.6, p. 13). Les mémoires offrent d'ailleurs de nombreuses suggestions pour

développer des occasions d'échanges comme par exemple entre les citoyens ainsi qu'entre les instances municipales et les citoyens. La fermeture temporaire de rues pour favoriser les fêtes de quartier, l'information aux nouveaux arrivants et l'accès à des locaux gratuits et abordables au profit des groupes communautaires sont parmi les idées avancées (doc. 9.3, p. 12 ; doc. 9.9, p. 5 ; doc. 9.10, p. 7-8 ; doc. 9.11, p. 4). La commission estime que bon nombre de ces demandes relèvent de la responsabilité des arrondissements. Elle suggère à la Ville de voir, en collaboration avec les arrondissements et ses partenaires, à inclure dans son plan collectif d'action famille, des pistes d'actions concrètes pour renforcer les conditions sociales des familles sur son territoire.

3.2.5 La sécurité publique

Les intervenants dans ce dossier sont d'accord pour dire que Montréal est une ville sécuritaire en comparaison à d'autres grandes villes nord-américaines. Dans les faits, Montréal serait la cinquième ville la plus sécuritaire au monde (M^{me} Johanne Paquin, doc. 8.4, L228-229). Les citoyens qui font le choix d'avoir des enfants, veulent loger adéquatement leur famille, et ce dans un environnement qui soit sécuritaire et de qualité (doc. 9.18, p. 3). Pour certains, le sentiment de sécurité est directement lié à la satisfaction de son environnement ainsi tout doit donc être pensé en fonction d'une sécurité accrue aussi bien dans les déplacements qu'à domicile (doc.10.3, p. 3).

Pour les intervenants à la consultation, il y aurait donc lieu de poursuivre les efforts et actions déjà mis en place en matière d'interventions en sécurité publique pour s'assurer que Montréal demeure une ville sécuritaire. Par ailleurs, certains ont fait des propositions précises pour favoriser un milieu de vie sécuritaire pour les familles.

L'action citoyenne

La sécurité ne dépend pas uniquement de la présence policière, mais également de l'implication de tous les citoyens. En 2003, la Ville adoptait le *Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements*, Tandem Montréal. Il résulte d'un engagement de la Ville pris 25 ans auparavant visant à assurer la sécurité des citoyens et renforcer leur sentiment d'être en sécurité. Ce sont 16 arrondissements qui aujourd'hui consolident ou implantent les activités du programme en matière de prévention de la criminalité sur leur territoire. La réalisation des activités repose sur une implication des groupes communautaires et sur une coordination au niveau de la ville centre et des arrondissements (M^{me} Marlène Caron, doc. 8.4, L339-367). Le Centre 1,2,3 GO! propose d'accentuer la présence de Tandem auprès des enfants qui fréquentent les CPE et les écoles montréalaises afin qu'ils développent des réflexes sécuritaires (M. Mario Régis, doc. 9.18, p. 14-15 et doc. 8.7, L3524-3535; M^{me} Jacynthe Tremblay, doc. 8.7, L3539-3550). La commission suggère à la Ville de donner suite à cette proposition.

La Ville possède une *Politique pour un environnement paisible et sécuritaire à Montréal*. Un de ses fondements est la place du citoyen, au centre des préoccupations des intervenants. Le citoyen doit être en mesure de connaître et de comprendre les problématiques liées à la sécurité de son environnement et les actions appropriées à entreprendre. Pour assurer une efficacité des actions individuelles et collectives, la concertation est essentielle (doc. 7.14 Volet A, p.1). La mise sur pied des tables de concertation locales en sécurité publique et civile est un des volets du plan d'action de cette politique (doc. 7.14 Volet B, p. 1).

La commission constate que la politique pour un environnement paisible et sécuritaire s'adresse à tous les citoyens. Elle estime qu'une place doit être accordée aux familles dans l'identification des

problématiques et des actions préventives aptes à rehausser leur niveau de sécurité, particulièrement en ce qui concerne les enfants.

- *Dans la mise en œuvre de la Politique pour un environnement paisible et sécuritaire à Montréal, la commission recommande à la Ville de porter une attention particulière aux besoins des familles avec enfants et de prévoir leur présence ou représentation sur les tables de concertation en sécurité publique et civile.*

Un environnement urbain sécuritaire

Le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* a été réalisé en 2002 et réédité en 2006. Le guide a été préparé en collaboration avec des groupes de femmes et des résidentes de Montréal, des spécialistes et des représentants de services municipaux. Comme les femmes ont développé une vigilance en regard de leur sécurité et de celle de leurs enfants, les solutions qu'elles préconisent devraient, selon le guide, profiter également aux groupes sociaux vulnérables tels les enfants, les personnes âgées et les handicapés (doc. 7.15, p. 16).

Le guide part de principes très simples d'aménagement sécuritaire pour diverses fonctions urbaines et lieux publics. Il est appliqué, entre autres, pour l'aménagement de secteurs résidentiels, commerciaux et industriels, ou des lieux publics, tels des tunnels, stationnements ou parcs. Selon le Conseil des Montréalaises, c'est une référence pour la réalisation de plans d'action relatifs aux conditions de déplacements à pied sur le territoire des arrondissements (doc. 9.7, p. 15).

Toutefois, les éléments du guide s'adressant en particulier aux enfants sont peu nombreux. Ils portent notamment sur l'aménagement temporaire des terrains vagues en attente de vocation qui permettraient aux enfants d'y jouer de façon sécuritaire ou sur la nécessité d'implanter des logements pour familles à proximité de terrains de jeu (doc. 7.15, p. 58, 66).

Le Conseil des Montréalaises propose que les normes du guide deviennent les normes de référence en matière de sécurité pour tous les projets d'aménagement du domaine public destinés aux familles et que les principes qui sous-tendent ce guide soient systématiquement intégrés dans tous les projets de revitalisation urbaine intégrée (doc. 9.7 p. 15).

- *La commission recommande que les normes du Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire deviennent les normes de référence en matière de sécurité pour tous les projets d'aménagement du domaine public destinés aux familles. Considérant que certains de ces aménagements pourraient être coûteux ou pourraient prendre un certain temps à être implantés, la commission recommande à la Ville de revoir, de compléter et de prioriser la liste des actions du guide destinées spécifiquement à la sécurité des enfants. Elle pourrait le faire en collaboration avec les familles ou les organismes qui les représentent.*

L'occupation harmonieuse de l'espace public

Certains intervenants ont porté à l'attention de la commission des situations pouvant créer des dangers pour les enfants dans les parcs. Elles comprennent la présence de verres cassés et de seringues ou d'autres éléments qui font que certains parcs sont délaissés par la population résidente (M^{me} Marie-Claude Lortie, doc. 8.3, L3678-3685 ; doc. 9.4, p. 12). Le Regroupement des centres de la petite enfance de l'île de Montréal recommande à la Ville de se doter d'une politique d'entretien des parcs qui s'appliquerait à tous les arrondissements (doc. 9.3, p. 9). La Direction de santé publique de Montréal favoriserait plutôt des approches sociales s'attaquant à la source des

problèmes, telle la mise sur pied d'un comité régional de réduction de seringues à la traîne dans l'environnement (doc. 9.6, p. 18).

- *Afin de rendre plus sécuritaire l'usage des parcs de la ville centre par les familles, la commission recommande de revoir les modalités de leur entretien et de solliciter la collaboration et l'appui de ses partenaires pour la recherche et la mise en place de solutions relevant d'une approche sociale et communautaire.*

Tout en reconnaissant l'importance d'une vigilance policière, la Direction de santé publique a également porté à l'attention de la commission le besoin de développer des mécanismes ou des actions assurant un dialogue sur l'occupation de l'espace public. En effet, pour favoriser la cohabitation sociale ou la gestion des incivilités, il y aurait lieu d'examiner les problèmes à la source. L'aménagement de lieux de rassemblement pour les jeunes de 18 à 30 ans autres que les parcs, les bars et les arcades serait un exemple, ces lieux pouvant être également des lieux de création culturelle et artistique (doc. 9.6, p. 17).

Un besoin d'humaniser les milieux et les approches a été souligné afin de prévenir, entre autres, la délinquance (doc. 9.21, p.7). La commission prend note de ce désir de favoriser un milieu humain qui préviendrait l'utilisation de méthodes répressives.

- *La commission recommande à la Ville d'inclure dans son plan d'action ainsi que dans le développement de projets résidentiels et la gestion de l'espace public, un soutien à la mise en place d'espaces d'expression et de création qui contribuerait à prévenir la délinquance et les incivilités.*

3.3 La mise en œuvre et le suivi

Le plan d'action famille prévoit, en matière de mise en œuvre, la constitution d'un « chantier famille Ville », une instance permanente composée de la responsable politique, de quelques partenaires de la société civile et d'un responsable administratif pour assurer le suivi. De plus, tous les arrondissements doivent créer un chantier local, lieu permanent d'évaluation et de réajustement annuel de leurs plans d'action (doc. 1.1, p.19).

Le plan collectif et les plans locaux d'action reposent sur des objectifs annuels à atteindre. Ils doivent se réaliser sans budget additionnel, les coûts devant être absorbés par les enveloppes de fonctionnement et d'immobilisation actuelles, dans un réajustement du choix des priorités. Enfin, ils doivent faire l'objet d'une reddition de compte chaque année, dans le cadre du conseil d'arrondissement pour les plans locaux, et du conseil municipal, pour le plan collectif. Année après année, les chantiers gagneront en efficacité. La mobilisation des acteurs et les redditions de comptes successives permettront, à long terme, une action soutenue (doc. 1.1, p.19).

3.3.1 La gestion du plan d'action famille

Pour que la Ville puisse soutenir un engagement à long terme envers les familles, la commission considère que le cadre de mise en œuvre et de suivi du plan collectif d'action famille doit être précisé pour s'assurer de sa survie au-delà des modes et des changements éventuels de responsables politiques dans le temps. La Ville ne précise aucun échéancier quant à la création du chantier famille Ville et le mandat de celui-ci n'est pas défini.

Selon plusieurs participants, la Ville ne s'est pas dotée d'indicateurs de résultats pour évaluer l'impact des actions sur la qualité de vie des familles montréalaises. Il y aurait lieu de préciser davantage le processus de mise en œuvre en fixant des objectifs, des cibles à atteindre et des échéanciers (doc.10.5, p.4 ; doc. 9.7, p. v, 4 ; doc. 9.6, p. 19, 22 ; doc. 9.9, p. 6). De plus, la « cible famille Montréal » pour 2012 est présentée comme provisoire et reste à établir. En habitation, quelques actions spécifiques sont proposées, mais elles ne sont pas quantifiées. La Ville est également imprécise sur les mécanismes de suivi, d'évaluation et de reddition de compte. Certains suggèrent que l'évaluation annuelle tienne compte de l'analyse différenciée selon les sexes pour refléter la diversité des réalités des familles (doc. 10.5, p.4).

Des participants ont fait remarqué que la Ville met surtout en évidence des projets déjà existants tenant plus ou moins compte de la réalité des familles. De plus, les éléments abordés ont tendance à s'inscrire dans une stratégie de valorisation des atouts montréalais plutôt que de solution (doc. 9.13, p.4 ; doc. 9.9, p. 1). Les actions concrètes propres au plan collectif d'action famille sont peu nombreuses par rapport à l'ensemble, ce qui peut porter atteinte à la crédibilité de la démarche. Par contre, ces multiples références à d'autres politiques sont probablement inévitables en raison du caractère transversal du plan d'action.

Une revue de toutes les mesures citées s'avérera un exercice fastidieux, mais nécessaire puisque l'analyse a permis de constater que dans les dossiers transversaux les actions s'adressent aux citoyens en général. La Ville devra faire l'exercice de cibler dans ceux-ci les actions prééminentes par leur impact sur les destinées des familles et s'en inspirer dans son choix des priorités sur lesquelles agir. Par exemple, le plan de transport n'a pas été directement conçu dans l'esprit d'une politique familiale, mais certaines des actions proposées, telles que la création de quartiers verts, auront un effet direct sur la qualité de vie des familles.

- *Le Plan collectif d'action famille, Montréal, ville avec enfants doit prévoir une évaluation annuelle satisfaisante du travail accompli et une reddition de compte publique. Pour ce faire, la commission recommande à la Ville :*
 - *de mettre sur pied le chantier famille Montréal dès l'adoption du plan collectif d'action famille, de préciser son mandat et de rendre public son état d'avancement chaque année ;*
 - *de confier au chantier famille Montréal la responsabilité d'établir un cadre de suivi, d'évaluation et de reddition de compte du plan permettant de mesurer, dans chacune des grandes thématiques, l'avancement des actions significatives pour les familles, que ces actions soient propres au plan collectif d'action ou qu'elles relèvent d'autres politiques ;*
 - *d'explorer diverses avenues pour veiller à une reddition de compte transversale des politiques sectorielles affectant les familles.*

L'horizon temporel retenu par la Ville peut aussi être remis en question, comme le fait le Conseil des Montréalaises considérant que deux ans est une courte période pour réaliser des progrès significatifs (doc. 9.7, p. v, 4). Par contre, il est beaucoup plus important que l'effort de la Ville soit à long terme et la commission est d'avis qu'il ne faut pas retarder le début des travaux en lui demandant de refaire ses échéanciers. Il lui sera toujours possible, lors des redditions de compte annuelles, d'adapter ses calendriers de réalisation, ainsi que les objectifs et mesures préconisées, en fonction des résultats observés.

Par ailleurs, plusieurs participants remettent en cause la contrainte imposée par la Ville de réaliser son plan collectif d'action sans budget additionnel (doc. 9.3, p. 5-6 ; doc. 9.13, p.4 ; doc.9.6, p.19).

La Ville juge inutile de se lancer dans la confection de liste de souhaits dont elle n'aurait pas les moyens. Elle souhaite plutôt, à court terme, commencer par un réajustement du choix de ses priorités et favoriser des actions en faveur des familles, actions pouvant se réaliser à l'intérieur des enveloppes budgétaires existantes. Plus tard, le cas échéant, des projets de plus grande envergure pourront être envisagés (doc. 1.1, p. 19). La commission y voit une approche rationnelle de la Ville et estime qu'effectivement, bon nombre d'actions de plusieurs thématiques peuvent se réaliser par l'utilisation des budgets existants destinés à différents éléments affectant les familles dans diverses politiques sectorielles.

Ainsi, l'administration municipale pourrait identifier certains budgets, à l'intérieur des enveloppes existantes centrales ou locales, qui seraient dédiés à des actions qui apparaissent primordiales aux familles et qui se complètent, par exemple, l'inclusion de logements abordables dans un développement résidentiel, les mesures d'apaisement de la circulation et la fermeture de ruelles. Les divers chantiers pourraient contribuer à l'identification de ces actions qui contribueraient à créer des milieux propices aux familles et s'en faire les porteurs de dossiers auprès des administrations concernées.

- *La commission recommande que la Ville identifie dans les enveloppes existantes de la ville centre, des arrondissements ou des sociétés paramunicipales, les budgets prévus pour des mesures du Plan collectif d'action famille, Montréal, ville avec enfants et y ajoute les budgets dédiés à diverses mesures pertinentes des politiques sectorielles.*

Tel qu'évoqué précédemment, la commission considère toutefois que la Ville aura besoin de budgets supplémentaires pour l'habitation, le renforcement des noyaux urbains ou des secteurs familiaux et pour ses démarches de sensibilisation et de formation.

3.3.2 Le leadership de la Ville

Les défis auxquels fait face la Ville dans la poursuite de son plan d'action famille nécessitent un engagement clair et un leadership fort de sa part, tant auprès des services centraux que des arrondissements et des intervenants externes auxquels elle fait appel pour compléter son action.

La commission est d'accord avec le comité Famille de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal qui considère essentiel que des élus responsables soient présents sur les différents chantiers, Ville et arrondissements (doc. 10.5, p. 3, 16). La commission estime que ces élus devraient être présents également aux étapes de suivi et de reddition de comptes. Leur présence enverra un signal clair quant à la priorité accordée à la réussite des objectifs du plan d'action.

- *La commission recommande que la Ville s'assure de la présence d'élus dans les chantiers locaux et dans le chantier Ville.*

En ce qui concerne les arrondissements, le Conseil des Montréalaises estime qu'il appartient à la Ville de favoriser la cohésion entre leurs différents plans locaux et recommande que la Ville favorise le partage des meilleures pratiques (doc. 9.7, p.5). La commission constate effectivement des disparités importantes entre ces documents. Dans les plans locaux disponibles, par exemple, aucun ne fait référence à la création d'un « chantier local ». Sauf exception, la plupart se contentent de faire allusion au comité qui a élaboré le plan d'action local, sans préciser si celui-ci sera maintenu et s'il se verra attribuer un rôle quelconque au niveau de la coordination, du suivi ou de l'évaluation. Au moins trois arrondissements se donnent une définition de la « famille » différente de celle de la Ville. Quelques-uns font mention de bilans annuels, mais sous des formes et dans des cadres divers.

La commission constate que la plupart des plans locaux sont riches quant aux actions proposées, qui semblent rejoindre les préoccupations des familles de leurs territoires. La commission s'inquiète toutefois de la grande disparité dans les contenus et les approches, source potentielle d'incohérences dont les familles pourraient faire les frais. La Ville devrait, en plus de susciter une plus grande cohésion, prévoir une mise en commun des bilans annuels locaux et central, comme le préconise le comité Famille de la CRÉ de Montréal, en manifestant rapidement sa volonté et en proposant un cadre à cet effet (doc. 10.5, p.13). Afin d'assurer un arrimage efficace entre les chantiers locaux et la ville centre, la commission suggère à la Ville d'inciter la création de chantiers dans tous les arrondissements le plus rapidement possible après l'adoption des plans d'action locaux et de proposer une collaboration à la définition de leur mandat.

- *La commission recommande que la Ville encourage une plus grande cohésion entre les plans d'action locaux des arrondissements et leur mise en œuvre, qu'elle incite ceux-ci à adopter des cadres de suivi et d'évaluation dans le but de faciliter une mise en commun des bilans annuels locaux et central et de favoriser le partage des meilleures pratiques.*

La Ville a également un leadership à assumer vis-à-vis de ses partenaires et des intervenants externes, en particulier, les paliers de gouvernement supérieur. D'emblée, elle situe son plan d'action dans ses propres domaines de responsabilité ou dans les domaines où elle a une responsabilité partagée, tout en reconnaissant que des facteurs très importants pour la qualité de vie des familles ne sont pas de son ressort : la qualité de l'école, le développement de l'emploi, la lutte à la pauvreté et à l'exclusion, entre autres, qui sont la responsabilité des gouvernements supérieurs (doc. 1.2, p.3).

Elle adresse certaines demandes aux gouvernements à l'intérieur de son plan collectif d'action. Ainsi, elle souhaite une plus grande synergie entre les centres locaux de services communautaires (CLSC) et les écoles de quartier, la poursuite des investissements du Québec en habitation, le financement de nouveaux services de garde, une politique d'intégration des immigrants sans antagonisme entre Montréal et les régions. Elle appelle le Québec à soutenir financièrement les grands projets d'infrastructures de transport et les deux gouvernements à contribuer à la protection et au développement de ses grands parcs et de ses Muséums nature (doc. 1.2, p. 17-19, 28). La commission appuie ces diverses demandes, qui s'inscrivent dans le partage normal des responsabilités entre les divers paliers de gouvernement.

La Ville rappelle, par ailleurs, qu'elle est le cœur économique du Québec et qu'à ce titre, elle est en compétition avec d'autres métropoles sur la scène internationale (doc. 1.1, p.6). Son dynamisme est donc nécessaire au maintien du niveau de vie des Montréalais, mais aussi de tous les Québécois. Selon le rapport annuel 2002 de la Direction de santé publique sur la santé urbaine, Montréal a le plus haut taux de défavorisation et les plus grands écarts socio-économiques des grandes villes canadiennes (doc. 9.6, p. 10). De plus, il a été souligné que les familles avec des personnes handicapées choisissent Montréal pour être à proximité des services spécialisés et la moitié des personnes avec une incapacité vivent sous le seuil de faible revenu (doc. 9.1, p.10 ; doc. 10.2, p. 2-3). Ainsi se trouve à Montréal, en partie de par sa force d'attraction en tant que métropole, une concentration de familles défavorisées, de familles avec des personnes handicapées ainsi que de familles d'immigration récente, toutes clientèles avec des besoins spécifiques auxquels la Ville est appelée à répondre.

La lutte à l'exclusion représente un défi québécois et canadien en plus d'être montréalais. La commission estime que la Ville devrait s'en faire le porte-étendard, exigeant une aide des gouvernements du Québec et du Canada à la hauteur des besoins pour ces clientèles, dans les

diverses thématiques importantes pour les familles, telles qu'en habitation, en transport, en organisation des loisirs et en espaces verts, pour ne nommer que celles-là, et exigeant une plus grande marge de manœuvre financière pour faire face à ses propres responsabilités à leur égard.

3.3.3 Des partenariats nécessaires

Des participants considèrent que la Ville et les arrondissements n'ont pas suffisamment associé les familles à l'élaboration de leurs plans d'action et qu'elles devraient être impliquées dans le suivi et l'évaluation de ces plans (doc. 9.6, p. 12, 22 ; doc. 9.13, p.10). Beaucoup d'entre eux soulignent que les parents manquent de temps pour participer à de tels exercices et que, pour les rejoindre, il faut utiliser des canaux appropriés et adapter les processus.

La commission est d'avis qu'il est fondamental que les familles prennent une part active dans les travaux des divers chantiers et aux étapes de suivi et d'évaluation des plans d'action. La Ville devrait explorer des façons de les rejoindre et de les associer. Elle estime également que plusieurs organismes où les familles sont présentes, peuvent être de bons interprètes de leurs besoins et préoccupations, à défaut de pouvoir les rejoindre directement. D'ailleurs, plusieurs participants se sont montrés prêts à participer aux chantiers de la Ville et des arrondissements.

- *La commission recommande que la Ville explore des façons d'associer les familles et les organismes pouvant les représenter aux différents chantiers, ainsi que dans le suivi et l'évaluation des plans d'action. Elle recommande, en particulier, que ces familles ou organismes participent à l'élaboration du cadre de suivi, d'évaluation et de reddition de compte des plans d'action de la Ville et des arrondissements.*

Plusieurs participants ont rappelé l'existence de nombreux comités et tables de concertation dans plusieurs domaines visant à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et à soutenir les familles. Les services municipaux y participent souvent et les travaux qui y sont effectués peuvent être pertinents en regard des objectifs du plan d'action famille. C'est peut-être, pour la Ville, un autre moyen de se tenir informée des préoccupations des familles. Dans les cas où elle ne le fait pas déjà, la commission suggère à la Ville et à ses arrondissements de s'impliquer et de soutenir les tables de concertation visant l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers et qu'elle tienne compte de leurs travaux.

3.3.4 Des besoins en communication

Différents besoins pour des démarches de communication ont été évoqués dans l'analyse des volets du plan collectif d'action famille. La commission estime que ces besoins pourront être satisfaits par les différents services de la Ville, comme la sensibilisation des acteurs interpellés par le développement résidentiel familial à Montréal et la promotion de la stratégie d'inclusion de logements abordables.

En matière de communication, outre l'élaboration d'une stratégie marketing résidentielle, la Ville propose dans son plan collectif d'action, la mise en place d'un programme de communication. Ce plan comprendra la promotion des atouts que représente Montréal pour les jeunes familles et la présentation des actions concrètes de la Ville en ce sens, dans ses publications, son portail Internet et ses communiqués. Pour faciliter l'identification des actions famille, renforcer le sentiment d'appartenance et augmenter la notoriété de son engagement, la Ville créera un label qui pourra être apposé à ses initiatives familles (doc. 1.2, p. 7). Pour la commission, il existe des besoins supplémentaires à cette démarche.

Premièrement, il existe un besoin de formation à l'interne des employés pour qu'une culture famille réussisse à s'implanter dans tous les services de la ville centre responsables de politiques sectorielles actuelles et futures. Puisque actuellement les dossiers transversaux ne font pas référence spécifiquement à la famille et à ses besoins, il y a lieu de développer un réflexe à cet égard. Certains participants, à l'instar du Forum jeunesse de l'île de Montréal, ont proposé un engagement ferme de la Ville pour qu'à travers tous les services municipaux une vision « famille » soit clairement mise de l'avant dans le développement de partenariats locaux et régionaux (doc. 9.2, p. 13). Ce qui nécessitera la mise en place non seulement de mesures de suivi et de reddition de comptes, mais un volet à la formation des employés pour les outiller à atteindre cet objectif.

- *En ce qui concerne la nécessité d'inculquer une culture famille dans ses services et sociétés paramunicipales dans leur travail d'élaboration, de recherche de partenariats et de mise en œuvre d'actions ciblant les familles ou l'application de politiques sectorielles, la commission recommande qu'une formation spécifique soit développée et mise en place auprès des employés des services de la Ville et de ses sociétés paramunicipales.*

Deuxièmement, il existe un besoin d'outiller les personnes impliquées dans la mise en œuvre du plan d'action famille. Équiper les jeunes familles ou leurs représentants pour qu'ils puissent prendre pleinement leur place à travers les différents exercices de consultation que la Ville propose est également nécessaire. De plus, tel que suggéré par certains, parmi les partenaires que la ville devrait interpeller, il serait impératif de sensibiliser spécifiquement, les bailleurs de fonds, les représentants des milieux scolaire, municipal, de la santé, du milieu communautaire et sportif à cette façon d'aborder les développements de la Ville et de les inciter à penser et agir ainsi sur du long terme et de façon concertée.

Il y aurait lieu également de doter les chantiers d'un canal privilégié de communication, sur Internet ou par un autre médium, pour fournir l'état d'avancement des travaux.

- *Pour assurer l'efficacité des travaux des chantiers familles et développer le goût de travailler dans la concertation, la commission recommande de bien outiller les partenaires ainsi que les familles et leurs représentants. L'exercice de participation publique que la Ville propose a besoin d'outils de communication et les chantiers, d'un canal efficace d'information sur l'avancement des travaux. Elle recommande également la préparation d'un outil de communication visant la sensibilisation des partenaires actuels et potentiels de la Ville.*

Troisièmement, la commission suggère que le programme de communication de la Ville comprenne deux démarches distinctes. La première, serait une démarche d'information s'adressant aux familles et au public en général et qui porterait sur les actions actuelles et futures de la Ville pour améliorer la vie familiale. La deuxième serait une démarche de promotion s'adressant aux jeunes de 20 à 29 et de 25 à 34 ans avec de jeunes enfants qu'il faut fidéliser ou attirer à Montréal.

Conclusion

La commission est d'avis qu'il est nécessaire d'élargir la définition de la famille retenue par la Ville dans son cadre de référence et de développer une vision axée sur des principes directeurs qui viserait d'abord le bien être des familles et non l'équilibre démographique de Montréal. La commission estime que cette vision devrait être structurante des actions de la Ville à long terme.

En ce qui a trait au plan collectif d'action famille, la commission a reçu un apport important de propositions concrètes s'appuyant sur les préoccupations des familles au quotidien. La nécessité d'une prise en compte des besoins des familles dans les autres politiques, stratégies et plans d'action existants ou en préparation à la Ville a également été soulignée. De nombreux intervenants ont tenu à s'investir pour souligner les éléments de ces dossiers qu'ils considéraient particulièrement importants dans la mise en oeuvre d'un plan collectif d'action famille. Dans ses recommandations, la commission s'appuie donc essentiellement sur les éléments apportés par les participants. Ses recommandations soulignent ainsi des actions manquantes au plan collectif d'action famille ou à parfaire. D'autres recommandations apportent un éclairage sur comment certaines de ces actions devraient être réalisées pour améliorer le bien-être des familles déjà établies ou pour fidéliser et attirer des familles à Montréal.

Ainsi, en ce qui a trait à l'habitation, la commission recommande à la Ville de réserver un pourcentage plus important aux familles avec enfants dans la part du logement social, communautaire et abordable de tous les grands projets résidentiels non subventionnés de Montréal et d'inciter les promoteurs à prévoir un pourcentage de logements de trois chambres à coucher et plus dans la part du logement privé de ces projets. Considérant l'ampleur des besoins, la commission recommande à la Ville de poursuivre ses démarches pour assurer un financement adéquat et récurrent des gouvernements du Québec et d'Ottawa. Elle estime également que la Ville devrait étudier la mise en place de programmes de financement à long terme avec le gouvernement du Québec pour être en mesure de saisir des occasions d'affaires pour du développement futur sur des sites à fort potentiel. Quant à la nécessité de pourvoir à la carence de grands logements, la commission recommande à la Ville de poursuivre sa réflexion sur les typologies de logement adaptées aux besoins des familles et sur les moyens à prendre pour stimuler l'intérêt des promoteurs privés à construire de telles unités.

Afin d'assurer une plus grande sécurité des déplacements, la commission recommande à la Ville d'appuyer les arrondissements qui souhaiteraient réduire la limite de vitesse de 50 km/h à 30 km/h sur leur réseau local et pas seulement dans les zones sensibles. La commission recommande de considérer comme prioritaire la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation accompagnée d'un budget adéquat pour assurer une réduction tangible de la vitesse des conducteurs sur son territoire. Elle considère également importants la création de quartiers verts et le développement de pistes cyclables en site propre ou protégé, reliant différents quartiers ou donnant accès à des services de proximité ou des aires de jeux pour les enfants. Afin d'encourager l'utilisation du transport en commun, la commission recommande à la Ville d'inciter la STM à revoir ses circuits horaires et sa tarification et à pourvoir son réseau d'équipements mobiles mieux adaptés aux réalités des familles.

Dans la mise en place d'une stratégie de marketing résidentielle, la commission considère le concept de noyau urbain utile, mais estime qu'il ne s'applique pas nécessairement sur tout le territoire. La commission recommande à la Ville d'en revoir la définition plutôt sous l'angle de noyaux ou secteurs familiaux qui prendraient en compte la présence de services de proximité adéquats. Elle incite également la Ville à intégrer ce concept aux plans d'action de ses stratégies et programmes, existants et futurs.

Étant donné que la qualité et la proximité de l'offre de services culturelle, sportive et de loisirs à Montréal sont des éléments significatifs pour la qualité de vie des familles, la commission est d'avis qu'elle devrait être accessible, diversifiée et adaptée aux besoins des familles. Dans ce but, la commission recommande que la Ville se dote d'outils visant à encadrer et à harmoniser les actions sur son territoire.

Afin de rendre plus sécuritaire l'environnement urbain, la commission recommande à la Ville de requérir la collaboration et l'appui de ses partenaires communautaires pour la recherche et la mise en place de solutions relevant d'une approche sociale et préventive. La commission recommande que le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* devienne la norme en matière de sécurité pour tous les projets d'aménagement du domaine public destinés aux familles.

Quant à la mise en œuvre du plan d'action famille, la commission recommande à la Ville de s'assurer de la participation des familles. Elle recommande également de prévoir une évaluation annuelle satisfaisante et publique du travail accompli et d'assurer une concertation et un soutien aux arrondissements. Elle estime qu'une culture famille doit s'établir systématiquement dans les services de la Ville et dans les sociétés paramunicipales. Elle est d'avis que les défis auxquels la Ville aura à faire face exigeront de sa part un leadership fort, notamment comme porteur de dossiers auprès des gouvernements supérieurs, de ses partenaires et comme employeur modèle. Elle considère, enfin, que les Montréalais auront également à faire leur part pour que Montréal devienne une ville avec enfants.

Fait à Montréal, ce 15 février 2008

Jocelyne Beaudet
Présidente de la commission

Judy Gold
Commissaire

Weber Laurent
Commissaire

Bibliographie

Cardinal Hardy, *Campus Outremont, Université de Montréal, analyse et orientations du projet d'aménagement*, Montréal 2006.

Comité Famille de la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ de Montréal), *Les actes du forum action familles*, Montréal, mai 2007.

Communauté métropolitaine de Montréal, *L'accès à un logement de qualité pour chaque ménage de la Communauté métropolitaine de Montréal*, Montréal, mars 2006.

Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), *Agir avec cohésion, Rapport annuel 2006*, Montréal, 3^e trimestre 2007.

Ville de Montréal, *Budget de la Ville de Montréal 2008, section Plan d'affaires*, Montréal, 12 décembre 2007.

Ville de Montréal, *Montréal augmente les subventions aux jeunes familles*, communiqué, 6 décembre 2007.

Ville de Montréal, *Salubrité des logements – Montréal met en œuvre son plan d'action pour régler les cas lourds*, communiqué, 27 novembre 2007.

Ville de Montréal, Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif, *Étude du bilan sur la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, Recommandations*, Montréal, octobre 2007.

Ville de Montréal, *Plan d'action corporatif « Pour préserver le climat »*, Montréal, 2^e trimestre 2007).

Ville de Montréal, *Mise en œuvre de la politique du patrimoine, Bilan 2005-2006*, Montréal, mai 2007.

Ville de Montréal, *Plan d'action 2007 de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle et Bilan 2006*, Montréal 2007.

Ville de Montréal, *Stratégie de développement économique 2005-2110 de la Ville de Montréal réussir@Montréal*, Montréal 2005.

Annexe 1 Les renseignements relatifs au mandat

Le mandat

L'Office de consultation publique de Montréal a reçu du comité exécutif, en vertu du 3^e paragraphe du 1^{er} alinéa de l'article 83 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), le mandat de consulter les citoyens sur le projet de *Plan d'action famille de Montréal*.

La consultation publique

Avis public

Des annonces ont été publiées dans les éditions des quotidiens *Le Devoir* du 20, 21 et 27 octobre, *Métro* des 19, 26 octobre et 2 novembre, ainsi que dans les éditions des hebdomadaires *Voir* des 18 et 25 octobre, *Ici* du 18 octobre, *Hour* du 25 octobre, *Mirror* des 25 et 31 octobre et *Le Plateau* du 21 octobre.

Des messages ont été diffusés sur les afficheurs électroniques de Alstom Télécité dans le métro à la fin du mois d'octobre. Près de 500 dépliants ont été distribués à des groupes et organismes du milieu ainsi que dans les bibliothèques de la Ville. L'Office a aussi diffusé de l'information au moyen de courriels, d'envois postaux et de dépliants.

Rencontre préparatoire

Une réunion préparatoire entre les membres de la commission et les représentants de la Ville de Montréal s'est tenue aux bureaux de l'Office le jeudi 18 octobre 2007. Le compte-rendu de cette rencontre a été versé dans la documentation de l'Office sous l'article 2.12.

Séance d'information

Le 29 octobre 2007 Centre Saint-Pierre, 1212, rue Panet, salle 100, Marcel-Pépin

Ateliers thématiques

Le 30 octobre 2007 Centre Saint-Pierre, 1212, rue Panet, salle 100, Marcel-Pépin
Le 5 novembre 2007 Centre Saint-Pierre, 1212, rue Panet, salle 1205
Le 6 novembre 2007 Centre Saint-Pierre, 1212, rue Panet, salle 1205

Rencontre technique

Le 19 novembre 2007 OCPM, 1550, rue Metcalfe, 14^e étage

Les comptes-rendus de la séance d'information, des ateliers thématiques et de la rencontre technique ont été versés dans la documentation sous les articles 4.1 à 4.5.

Forum

L'Office a invité les citoyens à participer dans son site Internet, à un forum de discussion qui a été en activité du 29 octobre au 26 novembre inclusivement.

Séances d'audition et de dépôt de mémoires

Les séances d'audition et de dépôt de mémoires de la consultation publique ont été tenues aux dates suivantes à l'OCPM, 1550, rue Metcalfe, 14^e étage :

Le 27 novembre 2007	En soirée
Le 28 novembre 2007	En soirée
Le 29 novembre 2007	En après-midi et en soirée
Le 30 novembre 2007	En après-midi

La commission et son équipe

M ^{me} Jocelyne Beaudet, présidente	M ^{me} Stéphanie Espach, coordonnatrice et analyste
M ^{me} Judy Gold, commissaire	M ^{me} Hélène Bilodeau, analyste
M. Weber Laurent, commissaire	

L'équipe de l'OCPM

M^{me} Louise Roy, présidente de l'Office et présidente des ateliers thématiques de la présente consultation
M. Luc Doray, secrétaire général
M. Éric Major, attaché de recherche et de documentation
M^{me} Anik Pouliot, responsable de la logistique
MM. Lazar Aguiar, Gabriel Lemonde Labrecque, Nhat Tan Le, M^{me} Laurie-Ann Sansregret, responsables de l'accueil et du registre

Les représentants de la Ville de Montréal

M^{me} Marie-Andrée Beaudoin, mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, responsable du développement social et communautaire et responsable de la famille au sein du comité exécutif (allocutions d'ouverture à l'atelier thématique *Loger les familles* et aux séances d'audition et de dépôt de mémoires)

Service des affaires corporatives

M. Pierre Bélec, conseiller spécial au directeur général
M. Jean Dominique, chargé de mission

Service des infrastructures, du transport et de l'environnement

M^{me} Danielle Lussier, chef de l'équipe de coordination – développement durable, direction de l'environnement et du développement durable
M^{me} Isabelle Morin, conseillère en aménagement, division du développement des transports

Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle

M. Patrice Allard, chef de division, développement social
M. Jacques Savard, conseiller en développement communautaire, division du développement social
M. Régis Bélanger, conseiller en planification, division des loisirs et de la pratique culturelle
M. Pierre Bouchard, directeur, grands parcs et nature en ville
M^{me} Johanne Derome, chef de division par intérim, grands parcs et de la nature en ville

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

M^{me} Céline Topp, directrice, bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise
M. Christian Champagne, chef de division, programmes, promotion et services aux arrondissements
M. Denis Quirion, directeur, projet – développement du logement social et abordable
M^{me} Suzanne Laferrière, conseillère en développement – habitation
M. Luc Gagnon, chef de division, développement urbain
M^{me} Marie-Hélène Gaboury, conseillère en aménagement, direction des projets majeurs
M. Robert Paré, chef de division, direction de la planification du développement du territoire
M^{me} Monique Khouam, chef de direction, programmes et services aux arrondissements – bibliothèques

Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M^{me} Marlène Caron, conseillère en développement communautaire, direction culture, sports, loisirs et développement social

Service de la police (SPVM)

M. François Leblanc, sergent police, service des opérations corporatives, sécurité routière et circulation

Société de transport de Montréal (STM)

M. Marc Bélanger, chef de division, planification et développement des réseaux

Les membres des groupes-témoign aux ateliers thématiques

M^{me} Jacynthe Tremblay, jeune maman
M. Daniel Gill, professeur-chercheur, Institut d'urbanisme, Université de Montréal
M^{me} Damaris Rose, professeure-chercheuse, INRS Urbanisation, Culture et Société
M^{me} Édith Cyr, directrice générale, Bâtir son quartier
M^{me} Marie-Hélène Legault, consultante, Association coopérative d'économie familiale de l'Est de Montréal
M^{me} Marie-Claude Lortie, journaliste et chroniqueuse, *La Presse*
M^{me} Diane-Gabrielle Tremblay, professeure-chercheuse, Télé-université, Université du Québec à Montréal
M. Mario Régis, directeur général, Centre 1,2,3 GO!
M. Mike Parente, directeur général, Société de développement commercial, Plaza Saint-Hubert
M^{me} Réjeanne Laroche, directrice, direction de la santé publique, Centre de santé et de services sociaux de la Montagne
M^{me} Denise Babin, adjointe à la pdg, responsable des relations gouvernementales, Vélo Québec
M^{me} Claude d'Anjou, directrice, Centre de gestion des déplacements de Côte-des-neiges
M. Michel R. Magnan, président de la Table des organismes mandataires du Programme de sécurité urbaine de la ville de Montréal et directeur de Tandem Sud-Ouest
M^{me} Josée Scott, directrice générale, Sport et loisir de l'Île de Montréal
M. Stéphane Perron, médecin spécialiste, secteur environnement urbain et santé, direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
M. Robert Ledoux, directeur de l'école Sainte-Odile, Cartierville
M^{me} Anne-Marie Jean, directrice générale, Culture Montréal

Les citoyens qui ont pris la parole aux diverses séances

Séance d'information du 29 octobre 2007

M. Gaétan Roberge	M. Mario Régis	M ^{me} Julie Bickerstaff
M ^{me} Mylène Robert	M ^{me} Marie-Claude Gagnon	M ^{me} Thérèse Colin
M ^{me} Véronique Colas	M ^{me} Katia Morin	

Atelier thématique du 30 octobre 2007

M. Éric Michaud	M. Jean-Claude Laporte	M. Pierre Bricault
-----------------	------------------------	--------------------

Atelier thématique du 5 novembre 2007

M ^{me} Sophie Paquin	M. Carl Bégin	M. Richard Hajj
M. Francis Lapierre	M ^{me} Geneviève Dorval-Douville	

Atelier thématique du 6 novembre 2007

M. Denis Munger	M ^{me} Marie-Claude Giroux	M ^{me} Nicole Duchemin
M. Pierre Bricault	M ^{me} Thea Pratt	M. Claude Lavoie
M. Francis Lapierre	M ^{me} Francine Goyette	M. Michel St-Pierre
M ^{me} France Unterberg		

Séances d'audition et de dépôt de mémoires

La liste des citoyens et organismes qui ont soumis un mémoire est présentée à l'annexe 2 – La documentation, sous les rubriques 9 et 10. La liste des intervenants qui ont fait une présentation orale sans déposer de mémoire peut être consultée dans la même annexe, à la rubrique 11.

Annexe 2 La documentation

Les documents déposés

- 1 Projet de *Plan d'action famille de Montréal***
 - 1.1 Cadre de référence famille, *Montréal, ville avec enfants* (version française et version anglaise)
 - 1.2 Plan collectif d'action famille, *Montréal, ville avec enfants*
 - 1.3 Dépliant de l'OCPM sur le projet
 - 1.4 Avis de l'OCPM sur la consultation publique
 - 1.5 Résumé du Cadre de référence famille, *Montréal, ville avec enfants* (version française et version anglaise)

- 2 Démarche de consultation**
 - 2.1 Sommaire décisionnel pour le comité exécutif
 - 2.2 Recommandation au comité exécutif, service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle
 - 2.3 Avis favorable de la direction d'arrondissement de Montréal-Nord
 - 2.4 Avis favorable de la direction du service de police de la Ville de Montréal
 - 2.5 Avis favorable avec commentaires, direction du transport – planification et grands projets, service des infrastructures, du transport et de l'environnement
 - 2.6 Avis favorable du service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
 - 2.7 Avis favorable de la direction de l'arrondissement de Saint-Laurent
 - 2.8 Avis favorable avec commentaires, direction de l'environnement et du développement durable, service des infrastructures, du transport et de l'environnement
 - 2.9 Avis favorable de la direction d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
 - 2.10 Résolution du comité exécutif
 - 2.11 Formulaire de dépôt de mémoire (version française et version anglaise)
 - 2.12 Compte rendu de la réunion préparatoire tenue le 18 octobre 2007

- 3 Documents annexes**
 - 3.1 Plans locaux d'action famille des arrondissements**
 - 3.1.1 Annexes – *Montréal, ville avec enfants*, Ville de Montréal, 2007
 - 3.1.2 *Plan local d'action famille 2008-2010*, Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville
 - 3.1.3 Plan d'action 2006-2011 – Politique de la famille – *Faire de la famille une priorité, tous ensemble*, Arrondissement d'Anjou
 - 3.1.4 *Plan d'action famille 2008-2010*, Document soumis à la consultation publique, Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve
 - 3.1.5 Plan d'action Familles-Enfants – *Dans Rosemont–La Petite-Patrie, Place aux familles*
 - 3.1.6 *Plan d'action famille 2008-2010 – Arrondissement de Saint-Léonard*
 - 3.1.7 La politique familiale de Verdun – *Verdun : le choix naturel des familles – Un choix de vie, un art de vivre... en famille*
 - 3.1.8 *Chantier Plan d'action famille 2008-2010*, Arrondissement de Montréal-Nord
 - 3.1.9 *Plan d'action local Familles 2008-2010*, Arrondissement de Ville-Marie
 - 3.1.10 *Politique familiale de Saint-Laurent – Plan d'action 2008-2010*, Arrondissement de Saint-Laurent
 - 3.1.11 Plan d'action famille 2008-2010 – Arrondissement de Lachine, Rapport de la démarche de consultation

- 3.1.12 Plan d'action Famille – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 2008-2010
- 3.2 **Statistiques sur les familles montréalaises**
 - 3.2.1 Annexe 1 – Les familles montréalaises : présentation des tableaux statistiques et des cartes par arrondissement de cette sous-section
 - 3.2.2 Principales données sur les familles de recensement dans les arrondissements de Montréal en 1996, source : Statistique Canada
 - 3.2.3 Ahuntsic-Cartierville – Cartes sur la concentration des familles de recensement ayant des enfants à la maison et le revenu moyen des familles
 - 3.2.4 Anjou – Cartes sur la concentration des familles de recensement ayant des enfants à la maison et le revenu moyen des familles
 - 3.2.5 Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Cartes sur la concentration des familles de recensement ayant des enfants à la maison et le revenu moyen des familles
 - 3.2.6 Lachine – Cartes sur la concentration des familles de recensement ayant des enfants à la maison et le revenu moyen des familles
 - 3.2.7 Lasalle – Cartes sur la concentration des familles de recensement ayant des enfants à la maison et le revenu moyen des familles
 - 3.2.8 L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Cartes sur la concentration des familles de recensement ayant des enfants à la maison et le revenu moyen des familles
 - 3.2.9 Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Cartes sur la concentration des familles de recensement ayant des enfants à la maison et le revenu moyen des familles
 - 3.2.10 Montréal-Nord – Cartes sur la concentration des familles de recensement ayant des enfants à la maison et le revenu moyen des familles
 - 3.2.11 Outremont – Cartes sur la concentration des familles de recensement ayant des enfants à la maison et le revenu moyen des familles
 - 3.2.12 Pierrefonds-Roxboro – Cartes sur la concentration des familles de recensement ayant des enfants à la maison et le revenu moyen des familles
 - 3.2.13 Plateau Mont-Royal – Cartes sur la concentration des familles de recensement ayant des enfants à la maison et le revenu moyen des familles
 - 3.2.14 Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Cartes sur la concentration des familles de recensement ayant des enfants à la maison et le revenu moyen des familles
 - 3.2.15 Rosemont–La Petite-Patrie – Cartes sur la concentration des familles de recensement ayant des enfants à la maison et le revenu moyen des familles
 - 3.2.16 Saint-Laurent – Cartes sur la concentration des familles de recensement ayant des enfants à la maison et le revenu moyen des familles
 - 3.2.17 Saint-Léonard – Cartes sur la concentration des familles de recensement ayant des enfants à la maison et le revenu moyen des familles
 - 3.2.18 Sud-Ouest – Cartes sur la concentration des familles de recensement ayant des enfants à la maison et le revenu moyen des familles
 - 3.2.19 Verdun – Cartes sur la concentration des familles de recensement ayant des enfants à la maison et le revenu moyen des familles
 - 3.2.20 Ville-Marie – Cartes sur la concentration des familles de recensement ayant des enfants à la maison et le revenu moyen des familles
 - 3.2.21 Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Cartes sur la concentration des familles de recensement ayant des enfants à la maison et le revenu moyen des familles
- 3.3 **Montréal, les enfants et leurs parents**
 - 3.3.1 Annexe – *Montréal, les enfants et leurs parents*, communication de M. Pierre Godin, 5 février 2007

- 3.4 **La boîte à outils**
 - 3.4.1 La boîte à outils
- 3.5 **Pratiques actuelles pour loger les familles en ville**
 - 3.5.1 *Pratiques actuelles de logement familial en milieu urbain, Exemples et enseignement tirés de l'expérience de villes canadiennes et états-uniennes*, Stefanie Dunn, division du développement de l'habitation, direction de la planification et du développement du territoire, service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Ville de Montréal, mai 2007
- 4 **Documentation déposée par la commission**
 - 4.1 Compte rendu de l'atelier thématique 1, *Loger les familles à Montréal*, tenu le 30 octobre 2007
 - 4.2 Compte rendu de la séance d'information sur le projet de *Plan d'action famille de Montréal* tenue le 29 octobre 2007
 - 4.3 Compte rendu de l'atelier thématique 2, *Aménager la ville pour les familles*, tenu le 5 novembre 2007
 - 4.4 Compte rendu de l'atelier thématique 3, *La qualité de vie des familles à Montréal*, tenu le 6 novembre 2007
 - 4.5 Compte-rendu de la rencontre technique tenue avec des représentants de la Ville le 19 novembre 2007
- 5 **Documentation déposée par les personnes-ressources aux ateliers thématiques**
 - 5.1 Présentation électronique de M. Daniel Gill, atelier thématique du 30 octobre 2007
 - 5.2 Présentation électronique de Mme Damaris Rose, atelier thématique du 30 octobre 2007
 - 5.2.1 Taux d'effort, données brutes – Recensement de 2001, compilations spéciales pour les chercheurs membres des Centres d'excellence du Projet Métropolis; tableaux fournis par D. Rose, INRS-UCS. Source : Statistique Canada
 - 5.2.2 *La situation résidentielle et les besoins en logement des immigrants récents dans la région métropolitaine de Montréal*, Rapport de recherche, D. Rose, A. Germain, V. Ferreira, SCHL, 15 septembre 2006
 - 5.3 Liste des panélistes invités aux ateliers thématiques
 - 5.4 Entraves à l'accessibilité au transport en commun pour les familles se déplaçant avec des enfants en poussette, Carrefour d'expertises en mobilisation des communautés / Centre 1,2,3 GO!
 - 5.5 *Mon école à pied, à vélo! Un programme pour favoriser le transport actif*, Vélo Québec
 - 5.6 Présentation électronique de M. Stéphane Perron, atelier thématique du 6 novembre 2007
 - 5.7 Présentation électronique sur la trousse graffiti de l'organisme Prévention Sud-Ouest
- 6 **Documentation déposée par les services de la Ville**
 - 6.1 Présentation électronique, affaires corporatives, séance d'information du 29 octobre 2007
 - 6.1.1 Répartition du revenu des familles en 2000, arrondissements et autres territoires; Évolution de la population de 1966 à 2006, arrondissements et villes de l'agglomération. Source: Statistique Canada
 - 6.2 Présentation électronique de la direction de projet – développement du logement social et abordable - service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, atelier thématique du 30 octobre 2007

- 6.3 Présentation électronique, atelier 2 : *Aménager la ville pour les familles*, affaires corporatives, Ville de Montréal, novembre 2007
 - 6.4 Présentation électronique, atelier 3 : *Qualité de vie des familles en ville*, affaires corporatives, Ville de Montréal, novembre 2007
 - 6.5 Complément d'information sur la limite de vitesse dans les rues locales, service des infrastructures, transport et environnement, 12 novembre
 - 6.6 Données sur l'évolution de la clientèle «famille» du programme d'aide à l'accession à la propriété, direction de projet – développement du logement social et abordable, 20 novembre
 - 6.7 *Habitations urbaines pour ménages avec enfants, Exploration sur les typologies et les critères architecturaux, Compte-rendu final*, Groupe Cardinal Hardy, 17 février 2006
 - 6.8 Secteurs désignés du programme Rénovation Québec (PRQ) et zones du programme de revitalisation urbaine intégrée (RUI), direction de l'habitation, 20 novembre
 - 6.9 Recommandations de la commission du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif adoptées le 22 novembre 2007 dans le cadre de la consultation sur le *Plan de transport*; document déposé par la division du développement des transports
 - 6.10 Recommandations de la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures adoptées le 22 novembre 2007 dans le cadre de la consultation sur le *Plan de transport*; document déposé par la division du développement des transports
 - 6.11 *La revitalisation urbaine intégrée en quelques pages*, document déposé par la division du développement social, 15 octobre 2007
 - 6.12 *Familles, migrations et démographie*, service de mise en valeur du territoire et du patrimoine, 19 novembre 2007
 - 6.13 *Démographie, familles et migrations à Montréal, Informations complémentaires*, division des affaires économiques et institutionnelles, direction du développement économique et urbain, service de mise en valeur du territoire et du patrimoine, décembre 2007
 - 6.14 Revenu moyen des familles et coût de la CAM 1991 à 2001; document déposé par la Société de transport de Montréal
- 7 **Liens utiles** (documents à télécharger via le site Internet de l'OCPM)
- 7.1 Imaginer et réaliser Montréal 2025
 - 7.2 Stratégie municipale en habitation – Habiter Montréal
 - 7.3 Stratégie d'inclusion de logements abordables
 - 7.3.1 La Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels : avancement de sa mise en oeuvre, septembre 2007
 - 7.4 Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal
 - 7.5 Politique de développement culturel
 - 7.6 Charte du piéton
 - 7.7 Plan de transport
 - 7.8 Charte montréalaise des droits et responsabilités
 - 7.9 Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise
 - 7.10 Plan d'action 2007 de la Ville de Montréal
 - 7.11 Politique du patrimoine
 - 7.12 Politique de l'arbre
 - 7.13 Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels
 - 7.14 Projet de politique pour un environnement paisible et sécuritaire à Montréal – Volets A et B, Ville de Montréal, octobre 2006

- 7.15 Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire, Programme Femmes et ville de la Ville de Montréal, 2002

8 Transcriptions

- 8.1 Séance d'information tenue le 29 octobre 2007 en soirée
8.2 Atelier 1, *Loger les familles*, séance tenue le 30 octobre 2007 en soirée
8.3 Atelier 2, *Aménager la ville pour les familles*, séance tenue le 5 novembre 2007 en soirée
8.4 Atelier 3, *La qualité de vie des familles*, séance tenue le 6 novembre 2007 en soirée
8.5 Séance tenue le 19 novembre 2007 en après-midi
8.6 Séance tenue le 27 novembre 2007 en soirée
8.7 Séance tenue le 28 novembre 2007 en soirée
8.8 Séance tenue le 29 novembre 2007 en après-midi
8.9 Séance tenue le 29 novembre 2007 en soirée
8.10 Séance tenue le 30 novembre 2007 en après-midi

9 Mémoires avec présentation

- 9.1 Milieu associatif montréalais des personnes handicapées dans le dossier de la politique familiale municipale, par le Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle, le Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain et Altergo, en collaboration avec Société logique
9.2 Forum jeunesse de l'île de Montréal
9.2.1 Complément d'information au mémoire du Forum jeunesse de l'île de Montréal
9.3 Regroupement des centres de la petite enfance de l'Île de Montréal
9.4 Table de concertation du faubourg Saint-Laurent
9.4.1 Forum Famille en ville, 25 novembre 2007, Table de concertation du faubourg Saint-Laurent
9.4.2 Compléments d'information au mémoire déposé
9.5 Table de concertation des aînés de l'île de Montréal
9.6 Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
9.6.1 Présentation électronique, Direction de la prévention et de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
9.6.2 Mémoire du Directeur de santé publique de Agence de la santé et des services sociaux de Montréal présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois le 25 avril 2007
9.6.3 *Action urbaine, mobilité, espace public*, Dominique von der Mühl / EPFL-ENAC-INTER-Chôros, Cours Sciences de la ville, 16 octobre 2007
9.6.4 Tableaux : 1- Vitesse d'impact et sévérité des blessures des piétons (source: US Department of Transportation). 2- Reduction in road casualties in Hull and Great Britain (source: T. Grayling et al., *Streets Ahead*, IPPR, Londres, 2002).
9.7 Conseil des Montréalaises
9.8 Groupe CDH
9.9 Conseil jeunesse de Montréal
9.9.1 *Montréal, ma ville, mon choix? Avis du Conseil jeunesse de Montréal sur le sentiment d'appartenance*
9.10 Table de concertation logement / aménagement de la Petite-Patrie
9.10.1 Document de présentation de l'organisme
9.11 The Family Caucus
9.12 Projet Montréal
9.13 Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal

- 9.14 Michel St-Pierre, consultant inc.
 - 9.15 Sport et Loisir de l'île de Montréal
 - 9.16 Mme Dominique Sorel
 - 9.17 Commission scolaire de Montréal
 - 9.18 Centre 1,2,3 GO!
 - 9.18.1 Pochette : *L'accessibilité des transports en commun pour les familles de jeunes enfants (0-5 ans)*, juillet 2007, et *Rapport d'activité 2006-2007 et rétrospective depuis les débuts du projet, 2007*
 - 9.19 Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)
 - 9.20 Québec en forme – Région Montréal
 - 9.20.1 Bilan 2002-2006, Québec en forme – Région Montréal
 - 9.21 M. Francis Lapierre
 - 9.22 M. Stéphane Perron, secteur environnement urbain et santé, direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
- 10 Mémoires sans présentation**
- 10.1 Comité d'action de Parc-Extension
 - 10.2 Office des personnes handicapées du Québec
 - 10.3 Le réseau FADOQ - Région Île de Montréal
 - 10.4 Coalition pour la réduction et l'apaisement de la circulation (CRAC)
 - 10.5 Comité famille de la Conférence régionale des élus de Montréal
- 11 Présentations sans mémoire** (transcriptions à la section 8)
- 11.1 Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, séance du 28 novembre 2007
 - Document promotionnel Je m'active à Rosemont–La Petite-Patrie, Pour ma santé, celle de mes commerces et de mon environnement!
 - 11.2 Comité logement Centre-Sud, séance du 28 novembre 2007
 - Lettre de M. André Query adressée à M^{me} Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions
 - 11.3 Coalition coproprio101, séance du 30 novembre 2007 en après-midi
 - Mission de la coalition Coproprio101
 - Lettre à M^{me} la ministre Normandeau, 8 novembre 2006

Cette documentation est disponible sur le site Internet de l'OCPM à www.ocpm.qc.ca et une version papier est également disponible, pour consultation seulement, aux bureaux de l'Office.

Le mandat de l'Office de consultation publique de Montréal

L'Office de consultation publique de Montréal a été créé par l'article 75 de la *Charte de la ville de Montréal*. Il réalise des mandats de consultation publique relatifs aux différentes compétences de la ville, notamment sur les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire, ou sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

Remerciements

La commission remercie les personnes et les organismes qui ont collaboré à ses travaux ainsi que le personnel de l'Office de consultation publique de Montréal qui a assuré le soutien nécessaire à la production de ce rapport.
